MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

REPUBLIQUE DU BENIN

DIRECTION NATIONALE DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS
Intégrité - Impartialité - Efficacité
DNCMP

Le Journal des MARCHES PUBLICS

BULLETIN OFFICIEL D'ANNONCE DES MARCHES PUBLICS AU BENIN N° 281 du 24 Juillet 2023 ■ Prix 500FCFA

Avis d'Appel d'offres



GRANDS TITRES

*AOO n° 56/001/MCB/PRMP/CCMP/S-PRMP du 20/07/2023 .....Page 02
*AMI n°286/2023/SBEE/DG/DEPP/PRMP/DCMEDDSP/ProMER/SPM du 20/07/2023.....Page 05
*AMI N°202/MAEP/ATDA/AS-BN-2KP/PRMP/SP-PRMP.....Page 09
*AOO n° 028/23/SONEB/DG/PRMP/DDPE.....Page 13
*Procès-verbal.....Page 17
*Procès-verbal.....Page 21
*Procès-verbal.....Page 23
*Procès-verbal.....Page 27
*Procès-verbal.....Page 30

REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE
DEPARTEMENT DE L'ALIBORI

COMMUNE DE BANIKOARA
BP : 01 Banikoara
Téléphone : +229 99 27 99 99
Email : mairiebanikoara@gmail.com
Web : www.mairiebanikoara.org

Avis d'appel d'offres

Commune de Banikoara

Objet :

Travaux de construction de sept (07) modules de trois classes avec bureau et magasin équipés de 75 table-bancs, 6 chaises, 3 tables maîtres, 1 bureau directeur et avec latrine à 4 cabines dans la commune de Banikoara

Référence SIGMAP : n° T_DST_74501

AVIS N° : **AAO N°56/001/MCB/PRMP/CCMP/S-PRMP du 20/07/2023**

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de la **Commune de Banikoara** publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 3 Mars 2023.

2. La **Commune de Banikoara a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget 2023**, des fonds **du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) affecté MEMP au titre de l'année 2021**, afin de financer la réalisation des projets de construction des infrastructures de l'éducation, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché des **Travaux de construction de construction de sept (07) modules de trois classes avec bureau et magasin équipés de 75 table-bancs, 6 chaises, 3 tables maîtres, 1 bureau directeur et avec latrine à 4 cabines dans la commune de Banikoara.**

3. La Commune de Banikoara sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

9

BON A LANCER
DDCMP

N° de lot	Désignation du lot
Lot1	**Lot 1** : Construction de deux (02) modules de trois classes avec bureaux et magasins équipés chacun de 75 table-bancs, 6 chaises, 3 tables maitres, 1 bureau directeur et avec latrine a 4 cabines à l'EPP Orou Doussikourou dans l'arrondissement de Soroko et à l'EPP Bonkéré dans l'arrondissement de Kokibourou ;
Lot2	**Lot 2 :** Construction de deux (02) modules de trois classes avec bureaux et magasins équipés chacun de 75 table-bancs, 6 chaises, 3 tables maitres, 1 bureau directeur et avec latrine a 4 cabines à l'EPP Kihouhou dans l'arrondissement de Ounet et à l'EPP Biwiri dans l'arrondissement de Kokey ;
Lot3	**Lot 3 :** Construction de trois (03) modules de trois classes avec bureaux et magasins équipés chacun de 75 table-bancs, 6 chaises, 3 tables maitres, 1 bureau directeur et avec latrine a 4 cabines dans les EPP Gounonkourou et Gbégbabi dans l'arrondissement de Banikoara Centre et à l'EPP Sahadourobouro dans l'arrondissement de Sompérékou.

Ces travaux sont constitués en trois (03) lots. Chaque lot sera attribué séparément et fera l'objet d'un marché séparé

Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots mais ne peut être attributaires que d'un (01) seul lot, s'il dispose des qualifications requises. Lorsqu'un soumissionnaire présente des offres économiquement les plus avantageuses sur plusieurs lots, on lui attribuera le lot sur lequel l'écart entre son montant et celui de son suivant immédiat est le plus élevé

Les variantes ne pourront être prises en considération.

Voir plus détails dans le Dossier d'Appel d'Offres

BON A LANCER
DDCMP

4. Les exigences en matière de qualification sont :

a) **Pour les anciennes entreprises**

- **Exigences techniques et expériences :**

- Être une entreprise ou groupement solidaire d'entreprises régulièrement immatriculée et exerçant dans le domaine des Bâtiments et Travaux Publics (BTP);
- Disposer du matériels minimum requis pour l'exécution des travaux tel que demandé dans les critères d'évaluation et de qualification de l'Appel d'Offres;
- Disposer un personnel d'encadrement ayant d'expériences dans la réalisation des travaux similaires tel que demandé dans les critères d'évaluation et de qualification

10

- Avoir effectivement exécuté en tant qu'entrepreneur ou sous-traitant au moins deux (02) marchés de travaux de de bâtiments ou autres de complexité comparable à celle des travaux demandés au cours des **trois (03) dernières années (2020, 2 021, et 2022)** et de l'année en cour à hauteur d'un montant d'au moins **Quarante-six millions quatre cent mille (46.400.000) de francs CFA** pour chacun des lot 1, et lot2 et **Soixante-neuf millions sept cent mille (69.700.000) francs CFA** pour le lot3 , justifiés par des copies légalisées, des attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature, et pages portant le montant en copies légalisées) ou des procès-verbaux de réception (en copies légalisées), signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin) ou toutes autres personnes morales de droit privé

- **Exigences d'ordre financier :**

- Avoir un chiffre d'affaires moyen des trois dernières années (2020, 2021, et 2022) des activités de construction d'au moins égal à **Soixante-neuf millions sept cent mille (69.700.000) francs CFA** pour chacun des lot1 et lot2 et **Cent quatre millions six cent mille (104.600.000) francs CFA** pour le lot3 ; justifié par les états financiers certifiés (2020, 2021, et 2022) présentés par un Comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptable Agréés et portant la mention de la DGI conformément à l'A-3-2 du dossier type. La page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention DGI doivent être en original ou en copie légalisée pour chacun des lot1, lot2 et lot3
- Avoir accès à des financements tels que les avoirs liquides, les lignes de crédits autre que l'avance de démarrage éventuelle à hauteur de **Vingt-trois millions deux cent mille (23.200.000) francs CFA** pour les lot1 et lot2 et **Trente-quatre millions huit cent mille (34.800.000) francs CFA** pour le lot3, justifiés par une attestation d'une banque ou une institution financière habilitée pour chacun des lot1, lot2 et lot3 .

11

BON A LANCER
DDCMP

b) **Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence**

- **Exigences techniques et expériences :**

- Être une entreprise ou groupement solidaire d'entreprises régulièrement immatriculée et exerçant dans le domaine des Bâtiments et Travaux Publics (BTP);
- Les entreprises naissantes qui n'ont pas trois (03) années d'existence, en lieu et place des prestations similaires, fourniront les preuves de l'expérience de leur personnel accompagnées d'attestations de travail en originale ou en copies légalisées,

- **Exigences d'ordre financier :**

- Les entreprises naissantes fourniront un bilan d'ouverture et les états financiers certifiés de leurs années d'existence présentés par un Comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptable Agréés et portant la mention de la DGI conformément à l'A-3-2 du dossier type. La page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention DGI doivent être en original ou en copie légalisée pour chacun des lot1, lot2 et lot3

BON A LANCER
DDCMP

- Fournir la preuve de l'assurance de risques professionnels couvrant un risque de montant au moins égal à **Quarante-six millions quatre cent mille (46.400.000) francs CFA** pour chacun des lot1et lot2 **et Soixante-neuf millions sept cent mille (69.700.000) francs CFA** pour le lot3, couvrant la totalité de la période d'exécution des travaux, pour les entreprises naissantes. Dans le cas où elles seraient attributaires du marché, les entreprises naissantes ont la possibilité de fournir un engagement écrit de souscription d'assurance risque professionnel
- Avoir accès à des financements tels que les avoirs liquides, les lignes de crédits autre que l'avance de démarrage éventuelle à hauteur de **Vingt-trois millions deux cent mille (23.200.000) francs CFA** pour les lot1 et lot2 et **Trente-quatre millions huit cent mille (34.800.000) francs CFA** pour le lot3, justifiés par une attestation d'une banque ou une institution financière habilitée pour chacun des lot1, lot2 et lot3 .

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

5. Le délai d'exécution est de **quatre (04) mois** pour chacun des lot1, lot2 et lot3.

12

BON A LANCER
DDCMP

6. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de : de la **Mairie de la Commune de Banikoara, au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics; BP:01 Banikoara ; Tél (+229) 95 86 45 17, email :prmpbanikoara@gmail.com** et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au **secrétariat de la PRMP** à l'adresse mentionnée ci-après : **SP-PRMP sise au bâtiment Etat civil et population de la Mairie de Banikoara, BP: 01 Banikoara, Tél : (+229) 95 86 45 17, tous les jours ouvrables de 8h 00 à 12h 30 mn et de 14h 00 à 17h 30**

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement un dossier d'appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : **Mairie de la Commune de Banikoara, au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics BP : 01 Banikoara; Tél : (+229) 95 86 45 17, email : prmpbanikoara@gmail.com**, , à compter **du** 20/07 **2023**. Le dossier d'appel d'offres en version papier sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat de la PRMP ou adressé aux candidats à leurs frais par tout moyen de transport. Ce dossier peut aussi être remis aux candidats en version électronique sous le format PDF ou envoyé par voie électronique sous réserve des dispositions relatives à la dématérialisation.

Ce retrait est matérialisé par une fiche[1] de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : à la **mairie de Banikoara, bâtiment Etat civil et population, au Bureau SP/PRMP** au plus tard le 18/08 **2023 à 10h 00 mn. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement

BON A LANCER
DDCMP

rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés, à l'adresse ci-après : **à la mairie de Banikoara, bâtiment Etat civil et population, au Bureau SP/ PRMP** au plus tard le 18/08/ **2023 à 10h 30 mn**.

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **Quatre cent soixante-quatre mille huit cent quatre-vingt-onze (464.891) francs CFA** pour chacun des lot1 et lot2, et **Six cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent trente-sept (697.337) francs CFA** pour le lot3. En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres ;

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre- vingt dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Les offres doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

Banikoara, le 20 Juillet 2023

La Personne Responsable de Marchés publics

PRMP

ADAMOU Abdel Matinau

BON A LANCER
DDCMP

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTÉRET

Sources de financement : Banque Ouest Africaine de Devéloppement (BOAD)
Accord de Prêt de la BOAD : N° 2022069/PR BN 2022 34 00 /BOAD du 18/11/2022

Procédure restreinte internationale – Pré-qualification de candidats

Sélection d'un Consultant pour le renforcement des capacités du personnel de la SBEE sur la conception et l'implémentation des outils de gouvernance en santé, sécurité et environnement et la certification de la SBEE aux normes ISO 45001 et ISO 14001

AMI N°.286../2023/SBEE/DG/DEPP/PRMP/DCMEDDSP/ProMER/SPM du 20/07/2023

Méthode de sélection : Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)

DESCRIPTION DU PROJET

1. Type de marché

Marché à Prix Forfaitaire.

ANO BAILLEUR OBTENU

2. Description du marché

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et sociale (PGES) du Projet de Modernisation et d'Extension des Réseaux de la SBEE (ProMER), il est prévu la Sélection d'un Consultant pour former et certifier certains agents en santé, sécurité et environnement de la SBEE.

De façon général, il s'agira de renforcer les capacités du personnel de la SBEE sur la conception et l'implémentation des outils de gouvernance en santé, sécurité et environnement et la certification de la SBEE aux normes ISO 45001 et ISO 14001.

De façon spécifique, la mission consistera à former le personnel visé suivant deux (02) modules ci-après :

- **Module 1 : Formation à : (i) la prévention et à la gestion des risques professionnels sur les opérations électriques et (ii) la gestion et l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle (EPI) et Equipements de Protection Collective (EPC) ;**

  Ce module s'occupera de la formation à la prévention et à la gestion des risques professionnels sur les opérations électriques et la gestion et l'utilisation des EPI et EPC notamment :
  - la maitrise de l'analyse et de la prévention des risques liés aux opérations sur les ouvrages électriques ;
  - la Bonne compréhension des mécanismes de prévention et des gestions des risques liés aux nouveaux systèmes électriques (Postes GIS, centre de dispatching, etc.) ;
  - la formation des employés sur les techniques de conditionnement et d'utilisation des Equipements de Protection Individuelle et collective.
- **Module2 : Certification des managers de la SBEE aux normes ISO 45001 et ISO 14001 et formation sur la conception et l'implémentation des outils de management en santé, sécurité et environnement suivant les normes ISO 45001 et ISO 14001.**

  Il s'agira de fournir aux apprenants des connaissances théoriques, pratiques et des compétences professionnelles pour permettre une amélioration continue de la performance environnementale, santé et sécurité de la société conformément aux normes ISO 45001 et ISO 14001 et permettre à celles-ci de maîtriser les impacts liés à ses activités.

  L'obtention de la certification **ISO 14001** rendra les apprenants aptes à :
  - Améliorer les perspectives de carrière dans le secteur de l'environnement ;
  - Réduire l'impact environnemental ;
  - Accroître la sensibilisation à l'environnement au sein de la société ;
  - Réduire les coûts de l'organisme et sa production de déchets ;
  - Améliorer le profil et l'intégrité de la société.

  L'obtention de la certification **ISO 45001** rendra les apprenants aptes à
  - Réduire les accidents du travail, les maladies et les décès ;
  - Fournir un environnement sécurisé pour exercer ;
  - Améliorer le rendement et l'efficacité de la politique de la santé et de la sécurité au travail ;
  - Protéger et améliorer la notoriété de la société ;
  - Transformer les opérations de détection en mode de prévention ;
  - Améliorer le respect des législations en vigueur.

ANO BAILLEUR OBTENU

Le consultant aura à former dans le cadre de la mission environ vingt (20) Correspondants sécurité, Spécialistes environnement et social et à certifier un (01) chef Département Sécurité et Environnement du Travail, un (01) Chef Service Social et Santé au Travail, un (01) Chef Service Environnement et Social et le Coordonnateur du ProMER.
La durée globale des deux modules de formation sera de 30 jours ouvrables dont **10 jours ouvrables** pour le module 1 et **20 jours ouvrables** pour le module 2. **Les Termes de références (Tdrs) de la mission seront communiqués à la demande, à tout candidat**

3. Nombre et intitulé des lots

Les prestations de formations objet du présent Avis de sollicitation de Manifestations d'Intérêt sont réparties en deux (02) lots distincts :

- **Lot 1** : Formation à : (i) la prévention et à la gestion des risques professionnels sur les opérations électriques et (ii) la gestion et l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle (EPI) et Equipements de Protection Collectives (EPC) ;

- **Lot 2** : Certification des managers de la SBEE aux normes ISO 45001 et ISO 14001 et formation sur la conception et l'implémentation des outils de management en santé, sécurité et environnement suivant les normes ISO 45001 et ISO 14001.

Un soumissionnaire peut manifester son intérêt pour un ou plusieurs lots et en être retenu. **En cas de soumission pour plus d'un lot il devra remettre des lettres de manifestations d'intérêts distinctes.**

4. Budget maximal

ANO BAILLEUR OBTENU

Le budget maximal de chaque lot est :

- Lot 1 : 20 000 000 de francs CFA ;
- Lot 2 : 40 000 000 de francs CFA ;

CONDITIONS DE PARTICIPATION

5. Éligibilité

La participation au marché est ouverte aux personnes morales (participant soit individuellement, soit dans un groupement - consortium – de soumissionnaires) éligibles conformément au point 2.2.2 du Guide des Procédures de passation de marchés et règles d'attribution des contrats financés par la Banque ouest africaine de développement, disponible à l'adresse www.boad.org/politiques-procédures-directives.

La participation d'une entité inéligible entraînera l'élimination automatique de l'offre concernée.

6. Nombre d'offres

Une personne morale ne peut pas soumettre plus d'une offre, quelle que soit la forme de sa participation (soit individuellement, soit dans un groupement - consortium – de soumissionnaires). Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une offre, toutes les offres auxquelles cette personne participe seront éliminées.

7. Situations d'exclusion

Dans le formulaire de soumission, les soumissionnaires doivent **soumettre une déclaration signée**, incluse dans le formulaire standard de soumission, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations visées au point 2.2.2 du Guide des Procédures de passation de marchés et règles d'attribution des contrats financés par la Banque ouest africaine de développement.

8. Possibilités de sous-traitance

La sous-traitance n'est pas autorisée.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS

9. Date prévue de commencement du marché

La date de commencement prévue est fixée au 1er mars 2024.

10. Durée de mise en œuvre du marché

La période d'exécution du marché sera de 30 jours ouvrables pour les deux lots à partir de la date de commencement de la prestation.

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

11. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Dans le cas où les offres seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble :

Lot 1 : Formation à : (i) la prévention et à la gestion des risques professionnels sur les opérations électriques et (ii) la gestion et l'utilisation des EPI et EPC

1)Capacité économique et financière du soumissionnaire.

Dans le cas où le soumissionnaire est un organisme public, une information équivalente devrait être fournie.

Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen (calculé sur les années de 2020 à 2022) supérieur ou égal à trente millions (30 000 000) francs CFA ; et la trésorerie et les équivalents de trésorerie de début et de fin d'exercice sont, globalement, excédentaires.
Si le soumissionnaire est un consortium ou groupement, le chiffre d'affaires annuel moyen de tous les membres du consortium sera ajouté pour déterminer le chiffre d'affaires du soumissionnaire.

ANO BAILLEUR OBTENU

2)Capacité professionnelle du soumissionnaire

- Avoir un agrément ou fournir une attestation d'inscription au registre du commerce mentionnant l'exercice d'activités de formation, de renforcement de capacités ;
- Au moins 20 % de l'ensemble des effectifs du soumissionnaire travaillant cette année (2023) dans des domaines en rapport avec le lot 1 sont permanents ».

3)Capacité technique du soumissionnaire

Avoir exécuté avec satisfaction, au cours des trois dernières années (2022, 2021 et 2020) au moins deux (02) ateliers sessions/séminaires de formation pour un groupe d'au moins 15 personnes, en rapport avec le domaine du lot 1 pour lequel le candidat soumissionne, avec un montant au moins égal au budget maximal du lot tel qu'indiqué au point 4 ci-dessus.

Lot 2 : Certification des managers de la SBEE aux normes ISO 45001 et ISO 14001 et formation sur la conception et l'implémentation des outils de management en santé, sécurité et environnement suivant les normes ISO 45001 et ISO 14001.

1) Capacité économique et financière du soumissionnaire.

Dans le cas où le soumissionnaire est un organisme public, une information équivalente devrait être fournie.

Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen (calculé sur les années de 2020 à 2022) supérieur ou égal à soixante millions (60 000 000) francs CFA ; et la trésorerie et les équivalents de trésorerie de début et de fin d'exercice sont, globalement, excédentaires.
Si le soumissionnaire est un consortium ou groupement, le chiffre d'affaires annuel moyen de tous les membres du consortium sera ajouté pour déterminer le chiffre d'affaires du soumissionnaire.

2)Capacité professionnelle du soumissionnaire

- Avoir un agrément ou fournir une attestation d'inscription au registre du commerce mentionnant l'exercice d'activités de formation, de renforcement de capacités ou de certification aux normes ISO ;
- Au moins 20 % de l'ensemble des effectifs du soumissionnaire travaillant cette année (2023) dans des domaines en rapport avec le lot 2 sont permanents ».

3)Capacité technique du soumissionnaire

- Avoir exécuté avec satisfaction, au cours des trois dernières années (2022, 2021 et 2020) au moins deux (02) ateliers sessions/séminaires de formation pour un groupe d'au moins quinze (15) personnes, en rapport avec le domaine du lot 2 pour lequel le candidat soumissionne, avec un montant au moins égal au budget maximal du lot tel qu'indiqué au point 4 ci-dessus.
- Avoir exécuté avec satisfaction, au cours des trois dernières années (2022, 2021 et 2020) au moins deux (02) missions d'implémentation d'outils de management environnemental en santé et sécurité suivant la norme ISO 45001" dans des entreprises.
- Avoir exécuté avec satisfaction, au cours des trois dernières années (2022, 2021 et 2020) au moins deux (02) missions d'implémentation d'outils de management environnemental suivant la norme ISO 14001 dans des entreprises.

La liste des candidats présélectionnés comprendra entre 4 et 8 candidats.

Si plus de huit candidats éligibles satisfont aux critères de sélection énumérés ci-dessus, leurs points forts et leurs points faibles doivent être réexaminés afin d'établir un classement de leurs candidatures et d'identifier les huit meilleurs candidats ayant participé à la procédure. Les seuls critères de comparaison additionnels qui seront pris en considération dans le cadre de ce réexamen sont, dans l'ordre dans lequel ils figurent ci-après, les suivants :

I. Le plus grand nombre de marchés de services qui satisfont au critère 3 ;

II. La valeur cumulée la plus élevée de tous les marchés qui satisfont au critère 3.

NB : Le premier critère de comparaison additionnel sera appliqué à tous les candidats éligibles qui satisfont aux critères de sélection. Si, après avoir appliqué le premier critère de comparaison additionnel, il n'est pas possible d'identifier les huit meilleurs candidats parce que deux candidats ou plus sont à égalité pour la 8ème sélection, le second critère de comparaison additionnel ne s'appliquera qu'à ces candidats qui sont à égalité.

12. Critères d'attribution

ANO BAILLEUR OBTENU

Offre économiquement la plus avantageuse.

SOUMISSION DE LA MANIFESTATION D'INTERÊT

13. Date limite de réception des manifestations d'intérêt

La date limite pour la réception des manifestations d'intérêt est prévue pour le jeudi 17 août **2023 à 10 h 00 minutes** heure locale **(GMT+1)**.

14. Modalités de présentation des manifestations d'intérêt et renseignements à fournir

Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées au moyen **du Formulaire de soumission**, disponible auprès de l'Autorité contractante, aux adresses indiquées au point 15 ci-dessous. Tout document supplémentaire (lettre, brochure, etc.) joint à l'offre (en dehors des documents demandés dans ledit Formulaire) ne sera pas pris en considération.

15. Modalités d'envoi des manifestations d'intérêt

Les candidats intéressés peuvent solliciter et obtenir des informations complémentaires sur la mission, entre **8h 00 à 12 h 00 minute (GMT+ 1) et de 13h 00 à 17h 00 minute (GMT+1)**, auprès de l'Autorité contractante (SBEE), par mail à l'adresse info_prmp@sbee.bj / eadognon@sbee.bj / nhouaga@sbee.bj

Les candidats intéressés par le présent appel à manifestations d'intérêt sont invités à déposer en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique numérisée en PDF sur clé USB. La manifestation d'intérêt doit être placée dans une enveloppe fermée extérieure portant l'objet de soumission, le numéro de référence, et déposée à l'adresse ci-après :

Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) sis au bureau 201, deuxième étage de l'immeuble de la Direction Générale de la SBEE en face de la Préfecture du Littoral, immeuble contigu à celui de ORABANK, Cotonou, République du Bénin, Tél : (+229) 21 31 21 45/62, Fax : (+229) 21 31 50 28, au plus tard le 17 août 2023 à dix (10) heures 00 minute (GMT+1).

En cas de divergence, la version papier prévaut.

Le défaut de présentation des propositions suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire

Les candidatures qui ne parviendront pas aux heures et dates ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.

Aucune manifestation d'intérêt envoyée par courrier électronique n'est autorisée.

16. Debriefing

Tout consultant qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles sa manifestation d'intérêt (et plus tard son offre) n'a pas été retenue doit en faire la demande. L'autorité contractante communiquera dans les plus brefs délais par écrit l'explication du rejet de la manifestation d'intérêt (ou de l'offre). Si le soumissionnaire fait la demande d'assister à une réunion de débriefing, il devra en assumer tous les coûts.

17. Langue

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel à concurrence et ce marché doivent être en **français**.

18. Base juridique

ANO BAILLEUR OBTENU

Le Guide des Procédures de passation de marchés et règles d'attribution des contrats financés par la Banque ouest africaine de développement, disponible à l'adresse : www.boad.org/politiques-procedures-directives.

N.B. : L'Autorité contractante (SBEE) se réserve le droit de ne pas donner suite au présent avis de sollicitation de manifestation d'Intérêt (AMI)

Nestor HOUAGA

FORMULAIRE DE SOUMISSION D'UNE MANIFESTATION D'INTERET

Procédure restreinte internationale

Intitulé du marché : Sélection d'un Consultant pour le renforcement des capacités du personnel de la SBEE sur la conception et l'implémentation des outils de gouvernance en santé, sécurité et environnement et la certification de la SBEE aux normes ISO 45001 et ISO 14001.

Référence de l'avis de sollicitation de manifestations d'intérêt : AMI N°.....286...../2023/SBEE/DG/DEPP/PRMP/DCMEDDSP/ProMER/SPM du ...20/07/2023

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous soumettre notre manifestation d'intérêt, pour la **Sélection d'un Consultant pour le renforcement des capacités du personnel de la SBEE sur la conception et l'implémentation des outils de gouvernance en santé, sécurité et environnement et la certification de la SBEE aux normes ISO 45001 et ISO 14001**. Nous vous soumettons notre manifestation d'intérêt en association avec **: Insérer le nom complet et l'adresse de chaque entité associée ou la mention « non applicable » s'il s'agit d'une entité unique.**

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et déclarations contenues dans la présente manifestation d'intérêt sont authentiques et nous acceptons que toute déclaration erronée y apparaissant puisse entraîner notre exclusion.

Notre candidature, ainsi que tous sous-traitants ou associés intervenant en rapport avec une quelconque partie du Marché, ne tombent pas sous les conditions d'exclusion du point 2.2.2 du *Guide des Procédures de passation des marchés et règles d'attribution des contrats la BOAD,* disponible à l'adresse www.boad.org/politiques-procedures-directives.

Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché. Nous nous engageons également à respecter les politiques et procédures de la BOAD relatives à la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption, disponibles sur son site web (www.boad.org/politiques-procedures-directives.).

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité : <*Complète et initiales*> _____

Nom et titre du signataire : _____

Nom et adresse du cabinet du Candidat : _____

ANO BAILLEUR OBTENU

Un original signé du présent formulaire de soumission doit être joint à la manifestation d'intérêt. Les annexes au présent formulaire de soumission, à savoir les preuves, peuvent être des originaux ou des copies. Si ce sont des copies qui sont fournies, les originaux doivent être délivrés à l'Autorité contractante lorsque celle-ci le requiert.

1 MANIFESTATION D'INTERET SOUMISE PAR (identité du soumissionnaire)

	Nom(s) et adresses(s) de l'entité ou des entités juridique(s) soumettant la présente offre	Nationalité
Chef de file		
Membre		
Etc.		

2 PERSONNE À CONTACTER (pour la présente offre)

Nom	
Organisation	
Adresse	
Téléphone	
Adresse électronique	

3 CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Veuillez compléter le tableau « Données financières » suivant à partir de vos comptes annuels.

Données financières	Exercice 2020 FCFA	Exercice 2021 FCFA	Exercice 2022 FCFA	Moyenne FCFA des trois années
Chiffre d'affaires annuel, à l'exclusion du présent marché				
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice				
Flux net de trésorerie lié / (consacré) aux activités productives, aux opérations d'investissement et de financement à l'exclusion des futurs marchés				
Flux net de trésorerie lié/(consacré) aux futurs marchés, à l'exclusion du présent marché				
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice [somme des trois lignes précédentes]				

N.B. Prière de joindre les éléments justificatifs.

ANO BAILLEUR OBTENU

4 EFFECTIFS

Prière d'indiquer les renseignements suivants pour les deux exercices précédents et pour l'exercice en cours.

Effectif moyen	Avant-dernier exercice		Dernier exercice		Exercice en cours	
	Total général	Total pour les domaines en rapport avec le marché	Total général	Total pour les domaines en rapport avec le marché	Total général	Total pour les domaines en rapport avec le marché
Personnel permanent						
Autre personnel						
Total						
Personnel permanent en pourcentage de l'effectif total (%)	%	%	%	%	%	%

ANO BAILLEUR OBTENU

5 DOMAINES DE SPÉCIALISATION

Veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour indiquer les domaines de spécialisation pertinents en rapport avec le présent marché de chaque entité juridique soumettant la présente offre, en inscrivant ces domaines en tête de chaque ligne et le nom de l'entité juridique en tête de chaque colonne. Cochez alors la/les case(s) correspondant au(x) domaine(s) de spécialisation dans le(s)quel(s) chaque entité juridique possède une expérience significative. [**10 domaines au maximum**].

	Chef de file	Membre 2	Membre 3	Etc.
Spécialisation pertinente n 1				
Spécialisation pertinente n°2				
Etc.				

ANO BAILLEUR OBTENU

6 EXPÉRIENCE

Veuillez compléter le tableau ci-dessous pour résumer les principaux projets pertinents en rapport avec le marché qui ont été menés à bien au cours des 3 dernières années (2020, 2021 et 2022) par l'entité ou les entités juridique(s) soumettant ladite offre. Le nombre de références fournies ne doit pas excéder 15 pour l'ensemble de la manifestation d'intérêt.

Réf. n° (maximum 15)	Intitulé du projet		...					
Nom de l'entité juridique	Pays	Montant total du projet (en FCFA)	Part obtenue par l'entité juridique (%)	Quantité de personnel fournie	Nom du client	Source du financement	Dates (début/fin)	Nom des membres éventuels du consortium
...	...	...	...	...	...	...	...	...
Description détaillée du projet						Nature des services fournis		
						...		

AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET

N° 94/01 /C-GP/PRMP/SP-PRMP

1- Dans le cadre de la passation des marchés par processus de demande de cotation au titre de l'année 2023, la commune de Grand-Popo lance un avis à manifestation d'intérêt pour l'actualisation du répertoire des candidats désireux de participer aux diverses cotations pour les marchés de travaux ; de fournitures/services et de prestation intellectuelle.

2- Le présent avis à manifestation d'intérêt est ouvert à tout entrepreneur, fournisseur, prestataire, consultant (cabinet/individuel) qui n'était pas inscrit sur la liste initiale répondant aux critères du présent avis et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés en république du Bénin.

3- Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les diverses cotations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés dans le (s) domaine (s) choisi (s).

4- Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent comporter les pièces ci-dessous :

a- Lettre de manifestation d'intérêt datée, signée et cachetée comportant les mentions obligatoires notamment le nom du candidat, le siège social, l'adresse téléphonique et électronique, le ou les domaine (s) d'activité (s) choisi (s).

b- Les pièces administratives en copie (registre de commerce, IFU…) ;

c- La ou les liste (s) de références antérieures dans chaque domaine d'activité.

Pour les consultants individuels, le dossier de candidature comprendra outre la lettre de manifestation d'intérêt, le diplôme et le CV détaillé.

5- Pour être sélectionner sur la liste restreinte, le candidat doit avoir fournir toutes les pièces exigées à l'exception des références techniques pour ce qui concerne les entreprises naissantes. Aussi le ou les domaine (s) choisi(s) doit (vent) être conforme (s) à ces activités définies dans son registre de commerce.

6- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et prendre connaissance des documents d'appel public à manifestation d'intérêt au Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (SP-PRMP) sis au 3ème bureau à gauche au Rez de Chaussée du nouveau bâtiment de l'hôtel de ville de Grand-Popo tous les jours et heures ouvrables du lundi au vendredi de 8h 00 à 12h 30 et de 14h 00 à 17h 30 à compter du 20 / 07 /2023.

7- Les candidats sont priés de faire parvenir leurs manifestations d'intérêts en un (01) exemplaires original, sous plis fermés, au plus tard le 31 /07/2023 à 10 heures (heure locale) au Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (SP-PRMP) de la Mairie de Grand Popo dont l'adresse est indiquée ci-haut.

8- Les manifestations d'intérêts doivent porter les indications suivantes : **« Manifestation d'intérêt pour les procédures de demande de cotation travaux et/ou fournitures/services et/ou prestations intellectuelles »**

Les résultats de la préqualification seront connus des candidats conformément à la loi n°2020-26 du 29 Septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Grand-Popo, le 17 / 07 /2023

La Personne Responsable des Marchés Publics

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN * COMMUNE DE GRAND-POPO

HASSANE Boubé

BON A LANCER

I- AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

objet : RECRUTEMENT DE CABINETS POUR LES ETUDES TECHNIQUES, LA SURVEILLANCE ET LE CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT ET D'ENTRETIEN PERIODIQUE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT RURAL DANS LA COMMUNE DJOUGOU (02 lots).

REFERENCE DU MARCHE : PI_DST_70673

AVIS N° /62 0624 /SE/CD/PRMP/DST/SP-PRMP DU 18 /07 /2023

METHODE DE SELECTION : Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)

1. Le présent *avis à manifestation d'intérêt (AMI)* fait suite au plan de passation des marchés publics de la Commune de Djougou publié sur le SIGMaP le 1er février 2023 et actualisé le 13/03/2023 puis le 20/06/2023.
2. La Commune de Djougou a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds FADeC afin de financer l'amélioration de l'accès à l'eau potable et des conditions d'hygiène et d'assainissement d'une part puis l'entretien et construction de route et infrastructures de transport rural d'autre part. Elle a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de *recrutement de cabinets pour les études techniques, la surveillance et le contrôle des travaux de construction d'ouvrages de franchissement et d'entretien périodique des Infratsructures de Transport Rural (ITR) dans la Commune de Djougou,* ***référence SIGMaP : PI_DST_70673.***
3. Les prestations comprennent pour chaque lot :
   - Etudes de faisabilité techniques, économiques et financières préliminaires pour l'élaboration des rapports d'Avant-Projet Sommaire (APS) ;
   - Etudes de faisabilité techniques, économiques et financières pour l'élaboration des rapports d'Avant-Projet Détaillé (APD) ;
   - Les diligences liées à l'élaboration du Dossier définitif d'Appel à Concurrence (DAC) ;
   - Participer à la sélection de l'entreprise pour l'exécution des travaux ;
   - Elaborer une méthodologie de surveillance et de contrôle des travaux avant l'exécution ;
   - Suivre l'exécution et contrôler la qualité des travaux pendant la phase d'exécution à travers la présence effective de contrôleurs permanents ;
   - Contribuer à la mobilisation des ressources pour la commune en lien avec l'exécution des travaux ;
   - Produire et déposer les différents rapports.

Le présent Marché est réparti en deux (02) lots à savoir :

- **Lot ESCOF** : Etudes de faisabilité technique, la Surveillance et le Contrôle des travaux de construction d'Ouvrages de Franchissement ;

****

BON A LANCER

- **Lot ESCEP** : Etudes de faisabilité technique, la Surveillance et le Contrôle des travaux d'Entretien Périodique des ITR dans la Commune de Djougou.

NB : Un candidat peut soumissionner pour les deux (02) lots s'il répond aux critères de chacun d'eux et peut être attributaire de plus d'un (01) lot.

4. Les délais de réalisation des missions sont répartis par lot comme suit :
   - **Pour le lot ESCOF**
     - Phase des études de faisabilité technique : 03 Mois (*soit 90 jours calendaires*) ;
     - Phase de la surveillance et du contrôle des travaux : 05 mois (*soit 150 jours calendaires*).
   - **Pour le lot ESCEP**
     - Phase des études de faisabilité technique : 2,5 Mois (*soit 75 jours calendaires*) ;
     - Phase de la surveillance et du contrôle des travaux : 04 mois (*soit 120 jours calendaires*).
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt par lot pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (*la nature des activités du cabinet en relation avec le domaine des prestations justifiée par son registre de commerce et/ou ses statuts ou tout document en tenant lieu, les preuves de l'expérience générale et de l'expérience spécifique du cabinet dans le domaine des prestations, la cohérence de l'organisation technique et managériale du cabinet, la liste du personnel professionnel à affecter à la mission preuve à l'appui*).

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas **cinquante (50) pages pour chaque lot**. Les intercalaires et la page de garde n'y sont pas inclus.

NB : En cas du dépassement de ce nombre réglementaire de pages par lot, les pages supplémentaires ne seront pas prises en compte dans l'analyse des dossiers de manifestation.

Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives sur chaque lot. Dans ce cas, le groupement doit être solidaire avec désignation claire d'un mandataire pour chaque lot. Les dispositions de l'article 102 de la loi 2020-26 du 29 Septembre 2020 portant Code des Marchés Publics en République du Bénin, s'appliquent. Lorsqu'au moins une entité du groupement répond à un critère ou à un sous-critère, cela équivaut pour tout le groupement.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats *(au moins cinq (05) et au plus huit (08))* présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante par lot. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.

****

BON A LANCER

8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)** *(pour chaque lot).*

9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (5) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix jours (10) ouvrables la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'autorité contractante contacte directement d'autres cabinets ou firmes pour compléter la liste restreinte, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.

10. La présélection sur la liste restreinte *(par lot)* tiendra compte des critères ci-après :

A- Pour le lot ESCOF : *Etudes de faisabilité technique, la Surveillance et le Contrôle des travaux de construction d'Ouvrages de Franchissement*

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note		Moyens de Preuve à fournir par le candidat
		Sous-critères	**Note pour le sous-critère**	
1. Nature des activités du cabinet en relation avec le domaine des prestations (études, contrôle, suivi ou surveillance des travaux ; *Bâtiments et travaux Publics, génie civil ou génie rural ou en hydraulique*)	**[10]**	Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM et/ou les statuts et/ou sur tout document officiel (*délivré par les structures étatiques en charge de l'immatriculation des entreprises*) en tenant lieu	00 (*cette note 00 est éliminatoire à cette étape*)	Inscription du domaine sur le RCCM et/ou les statuts et/ou sur tout document officiel (*en copie légalisée*)
		Inscription du domaine des prestations sur le RCCM et/ou les statuts et/ou sur tout document officiel.	10 points	
2. **Nombre d'expériences générales** du cabinet au cours des cinq (05) dernières années (2022, 2021, 2020, 2019, 2018) : ***au moins neuf (09) marchés publics exécutés en tant que titulaire ou sous-traitant*** *(anciennes entreprises).* **NB** : Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas de références techniques, la notation est identique à celle présentée ci-dessus. Mais il sera tenu	**[25]**	Présence de preuve pour 01 à 03 marchés exécutés	08 points	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des copies simples des pages de garde (mentionnant l'objet) et de signature des contrats correspondants ; **Ou Bien** Copies légalisées des procès-verbaux de réception provisoire sans réserve ou de réception définitive, appuyés des copies simples des pages de garde (mentionnant l'objet) et de signature des contrats correspondants ;
		Présence de preuves pour 04 à 06 marchés exécutés	16 points	
		Présence de preuve pour 07 à 08 marchés exécutés	20 points	
		Présence de preuve pour 09 marchés et plus exécutés	25 points	
		Absence de preuve conforme	00 point	

****

compte du nombre d'année d'expériences générales du Chef de mission comme suit : ❖ *Un Chef de mission : BAC+5 en Génie Civil ou en BTP ou en Génie Rural ou en Hydraulique avec 09 ans d'expérience générale depuis l'obtention du diplôme requis*				**NB** : Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas de références techniques doivent produire la copie légalisée du diplôme du chef de mission ***en surlignant l'année d'obtention.***
3. **Nombre d'expériences**	**[50]**	Présence de preuve d'un (01) seul marché exécuté	25 points	Liste des expériences spécifiques + Copies

BON A LANCER

spécifiques du cabinet dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2022, 2021, 2020, 2019, 2018) : au moins trois (03) marchés publics similaires exécutés en tant que titulaire ou sous-traitant (*anciennes entreprises).* ***Le cumul des montants des expériences similaires devra être supérieur ou égal à F CFA HTVA : 32.000.000*** **NB** : Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas de référence, la notation est identique à celle présentée ci-dessus. Mais il sera tenu compte des expériences du Chef de mission comme suit : ❖ *Chef de mission : cinq (05) expériences similaires* ***NB : La similarité tient à l'objet du marché (travaux ou études ou contrôle des travaux de construction de collecteurs/dalots/ponts) et le coût, c'est-à-dire, le montant cumulé des contrats similaires devant être supérieur ou égal à F CFA HTVA 32.000.000.***		Présence de preuves des deux (02) marchés exécutés	40 points	légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des copies simples des pages de garde (mentionnant l'objet et le prix) et de signature des contrats correspondants ; **Ou Bien** Liste des expériences spécifiques + Copies légalisées des procès-verbaux de réception provisoire sans réserve appuyés des copies simples des pages de garde (mentionnant l'objet et le prix) et de signature des contrats correspondants ;
		Présence de preuves des trois (03) marchés exécutés	50 points	
		Absence de preuves conformes	00 point	
		POUR LES CABINETS NAISSANTS (ENTREPRISES NAISSANTES) ET CEUX QUI N'ONT PAS ENCORE TROIS (03) ANNEES D'EXISTENCE		
		Présence de preuves des cinq (05) expériences similaires du chef de mission	(5 x 10 points) = 50 points	Liste des expériences similaires + Copies légalisées des attestations ou certificats de travail ou de service fait du chef de mission. Ces attestations et/ou certificats doivent être accompagnés des copies simples des pages de garde (mentionnant l'objet et le prix) et de signature des contrats correspondants.

BON A LANCER

****

Recrutement de cabinets pour les études techniques, la surveillance et le contrôle des travaux de construction d'ouvrages de franchissement et d'entretien périodique des Infrastructures de Transport Rural (ITR) dans la Commune de Djougou (02 lots), PI_DST_70673

4. **Organisation technique et managériale du cabinet**	**[05]**	Note de présentation du Cabinet accompagnée de la lettre de manifestation d'intérêt	2,5 points	Note de présentation du Cabinet, lettre de manifestation d'intérêt et organigramme de la structure datés, signés et cachetés
		Absence de la note de présentation du Cabinet ou de la lettre de manifestation	00 point	
		Présence de l'organigramme de la structure en cohérence avec sa présentation	2,5 points	
		Absence de l'organigramme ou incohérence entre l'organigramme et la note de présentation de la structure	00 point	
5. **Liste du personnel professionnel** à affecter à la mission pour toute catégorie de cabinet : ❖ *01 Expert : BAC +5 en génie civil, BTP ou génie rural, ou hydraulique (Chef de mission)* ❖ *01 Géomètre – Topographe : BAC +5 en géodésie ou topographie* ❖ *01 Environnementaliste : BAC +5 en environnement, Sciences Naturelles ou diplôme équivalent ;* ❖ *05 Techniciens au moins BAC+3 en Génie Civil, BTP ou Génie Rural :*	**[10]**	Liste du personnel fournie + diplômes et mentionnant la présence du Chef de mission seul	02 points	Liste du personnel datée, signée et cachetée + Copies simples des diplômes
		Liste du personnel fournie + diplômes et mentionnant la présence du Chef de mission et du Géomètre-Topographe	04 points	
		Liste du personnel fournie + diplômes et mentionnant la présence du Chef de mission, du Géomètre-Topographe puis de l'environnementaliste	06 points	
		Liste du personnel fournie + diplômes et mentionnant la présence du Chef de mission, du Géomètre-Topographe puis de l'environnementaliste et des cinq techniciens au moins en Génie Civil, BTP ou Génie Rural	10 points	
		Absence de la liste du personnel	00 point	
TOTAL	**[100]**			

B- Pour le lot ESCEP : *Etudes de faisabilité technique, la Surveillance et le Contrôle des travaux d'Entretien Périodique des ITR dans la Commune de Djougou*

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note		Moyens de Preuve à fournir par le candidat
		Sous-critères	**Note pour le sous-critère**	
1. Nature des activités du cabinet en relation avec le domaine des prestations (études, contrôle, suivi ou surveillance des travaux ; *Bâtiments et travaux Publics, Génie Civil ou génie rural ou en hydraulique*)	**[10]**	Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM et/ou les statuts et/ou sur tout document officiel (*délivré par les structures étatiques en charge de l'immatriculation des entreprises*) en tenant lieu, Ou absence de la copie légalisée d'une attestation de formation Haute Intensité de Main d'Oeuvre (HIMO)	00 (*cette note 00 est éliminatoire à cette étape*)	Inscription du domaine sur le RCCM et/ou les statuts et/ou sur tout document officiel (*en copie légalisée*) + Copie légalisée d'une attestation de formation Haute Intensité de Main d'Oeuvre (HIMO)
		Inscription du domaine des prestations sur le RCCM et/ou les statuts et/ou sur tout document officiel accompagné d'une attestation de formation Haute Intensité de Main d'Oeuvre (HIMO).	10 points	
2. **Nombre d'expériences générales** du cabinet au cours des cinq (05) dernières années (2022, 2021, 2020, 2019, 2018) : ***au moins neuf (09) marchés publics exécutés en tant que titulaire ou sous-traitant*** *(anciennes entreprises).* **NB** : Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas de références techniques, la notation est identique à celle présentée ci-dessus. Mais il sera tenu compte du nombre d'année d'expériences générales du Chef de mission comme suit : ❖ *Un Chef de mission : BAC+5 en Génie Civil ou en BTP ou en Génie Rural ou en Hydraulique avec 09 ans d'expérience générale depuis l'obtention du diplôme requis*	**[25]**	Présence de preuves pour 01 à 03 marchés exécutés	08 points	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des copies simples des pages de garde (mentionnant l'objet) et de signature des contrats correspondants ; **Ou Bien** Copies légalisées des procès-verbaux de réception provisoire sans réserve ou de réception définitive, appuyés des copies simples des pages de garde (mentionnant l'objet) et de signature des contrats **NB** : Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas de références techniques doivent produire la copie légalisée du diplôme du chef de mission ***en surlignant l'année d'obtention.***
		Présence de preuves pour 04 à 06 marchés exécutés	16 points	
		Présence de preuves pour 07 à 08 marchés exécutés	20 points	
		Présence de preuves pour 09 marchés et plus exécutés	25 points	
		Absence de preuve conforme	00 point	
3. **Nombre**	**[50]**	Présence de preuve d'un (01) seul marché exécuté	20 points	Liste des expériences spécifiques + Copies

BON A LANCER

****

Recrutement de cabinets pour les études techniques, la surveillance et le contrôle des travaux de construction d'ouvrages de franchissement et d'entretien périodique des Infrastructures de Transport Rural (ITR) dans la Commune de Djougou (02 lots), PI_DST_70673

d'expériences spécifiques du cabinet dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2022, 2021, 2020, 2019, 2018) : au moins trois (03) marchés publics similaires exécutés en tant que titulaire ou sous-traitant (*anciennes entreprises*). ***Le cumul des montants des expériences similaires devra être supérieur ou égal à F CFA HTVA : 10.000.000***	Présence de preuves des deux (02) marchés exécutés	40 points	légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des copies simples des pages de garde (mentionnant l'objet et le prix) et de signature des contrats correspondants ;
	Présence de preuves des trois (03) marchés exécutés	50 points	
	Absence de preuves conformes	00 point	**Ou Bien** Liste des expériences spécifiques + Copies légalisées des procès-verbaux de réception provisoire sans réserve appuyés des copies simples des pages de garde (mentionnant l'objet et le prix) et de signature des contrats correspondants ;
POUR LES CABINETS NAISSANTS (ENTREPRISES NAISSANTES) ET CEUX QUI N'ONT PAS ENCORE TROIS (03) ANNEES D'EXISTENCE			
NB : Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas de référence, il sera tenu compte du nombre des expériences du Chef de mission comme suit : ❖ *Chef de mission : cinq (05) expériences similaires* ***NB : La similarité tient à l'objet du marché (travaux ou études ou contrôle des travaux d'entretien/Aménagement de pistes) et le coût, c'est-à-dire, le montant cumulé des contrats similaires devant être supérieur ou égal à F CFA HTVA 10.000.000.***	Présence de preuves des cinq (05) expériences similaires du chef de mission	(5 x 10 points) = 50 points	Liste des expériences similaire + Copies légalisées des attestations ou certificats de travail ou de service fait du chef de mission. Ces attestations et/ou certificats doivent être accompagnés des copies simples des pages de garde (mentionnant l'objet et le prix) et de signature des contrats correspondants. ***NB : Lorsqu'un Chef de mission produit une preuve obtenue dans une structure privée, il devra la faire accompagner du contrat correspondant (copies simples des pages mentionnant l'objet, le prix et la signature) signé entre cette structure privée et un Maître d'ouvrage public ou un Maître d'Ouvrage Privé ou encore un projet.***

BON A LANCER

****

BON A LANCER

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous :

- ❖ ***Personne Responsable des Marchés Publics de la Commune de Djougou sis à l'hôtel de ville de ladite Commune, bâtiment F, bureau F7 ;***
- ❖ ***Cell (professionnel) 55 27 79 06 ;***
- ❖ ***E-mail :*** *prmp2djougou@gmail.com ;*
- ❖ ***A compter du 18/07/2023.***

Et aux heures suivantes : ***tous les jours ouvrables de 08h 00mn à 12h 30mn les matins, et de 14h 00mn à 17h 30mn les soirs ;***

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts (*modèle à retirer gratuitement au Secrétariat Permanent de la PRMP de Djougou,* ***sis à l'hôtel de ville de ladite Commune, bâtiment F, bureau F9, cell : 58 77 36 44, E-mail :*** *prmp2djougou@gmail.com*), dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

NB :

- Le retrait (*physique et électronique*) est matérialisé par une fiche de décharge.
- Pour toute demande (*électronique ou physique*) du retrait du DAC, le candidat devra préciser le nom du marché concerné d'une part, et le nom du cabinet/bureau ou du groupement de cabinets/bureaux tel que constitué, ses coordonnées (N° RCCM, N° IFU et N° de téléphone avec son adresse électronique (E-mail)), les nom et prénom (s) de la personne physique qui fait la demande au nom du candidat.
- ***Le défaut du retrait de l'AMI par un soumissionnaire entraine le rejet de son dossier.***
- *Pour éviter des omissions de texte dans ce formulaire de* lettre de manifestation d'intérêt, *tout candidat peut télécharger sur le site web de l'ARMP-Bénin (https://armp.bj/dernier-mise-a-jour-des-documents-types/), le dossier type n° 5-demande-de-preselection-pour-la-passation-des-marches-de-prestations-intellectuelles-version-mai-2022-armp-1.doc . Il contient ledit formulaire à la page 17, IV du B (lettre de manifestation d'intérêt).*

12. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées *pour chaque lot*, en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF (*fichier unique suivant l'ordre chronologique des pages de l'offre originale ou bien un dossier unique comportant des fichiers ordonnés conformément à l'offre originale*), à l'adresse ci-après : ***Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (SP-PRMP) de la Commune de Djougou sis à l'hôtel de ville de ladite Commune, bâtiment F, bureau F9 ; Cell (professionnel) 58 77 36 44,*** **au plus tard** le 02/08/2023 à *10h 00mn*. En cas de divergence entre la version physique et la version électronique d'un dossier, la version physique fait foi.

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus, (*c'est-à-dire, conformément à ce point 12 de l'AMI),* est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, c'est-à-dire, après *10h 00mn* le 02/08/*2023 (heure locale)*, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.

****

BON A LANCER

4. **Organisation technique et managériale du cabinet**	**[05]**	Note de présentation du Cabinet accompagnée de la lettre de manifestation d'intérêt	2,5 points	Note de présentation du Cabinet, lettre de manifestation d'intérêt et organigramme de la structure datés, signés et cachetés
		Absence de la note de présentation du Cabinet ou de la lettre de manifestation	00 point	
		Présence de l'organigramme de la structure en cohérence avec sa présentation	2,5 points	
		Absence de l'organigramme ou incohérence entre l'organigramme et la note de présentation de la structure	00 point	
5. **Liste du personnel professionnel** à affecter à la mission pour toute catégorie de cabinet : ❖ *01 Expert routier : BAC+5 en Génie Civil, BTP ou Génie Rural ou en Hydraulique (Chef de mission)* ❖ *01 Géomètre – Topographe : BAC +5 en géodésie ou topographie* ❖ *01 Environnementaliste : BAC+5 en environnement, Sciences Naturelles ou diplôme équivalent* ❖ *01 Technicien BAC+3 en Génie Civil, BTP ou Génie Rural :*	**[10]**	Liste du personnel fournie + diplômes et mentionnant la présence du Chef de mission seul	04 points	Liste du personnel datée, signée et cachetée + Copies simples des diplômes
		Liste du personnel fournie + diplômes et mentionnant la présence du Chef de mission et du Géomètre-Topographe	06 points	
		Liste du personnel fournie + diplômes et mentionnant la présence du Chef de mission, du Géomètre-Topographe puis de l'environnementaliste	08points	
		Liste du personnel fournie + diplômes et mentionnant la présence du Chef de mission, du Géomètre-Topographe puis de l'environnementaliste et du technicien en Génie Civil, BTP ou Génie Rural	10 points	
		Absence de la liste du personnel	00 point	
TOTAL	**[100]**			

NB :

- ❖ ***Une entreprise naissante est celle qui n'a pas encore trois (03) années d'existence. La première année d'existence est celle comptant douze (12) mois à partir de la date de création mentionnée dans le RCCM et/ou les statuts de l'entreprise, conformément à l'avis N°2022-051/ARMP/PR-CR/CRD/CD/SP/DRAJ/SRR/SA DU 01/09/2022 portant clarification de la notion d'entreprise naissante contenue dans les dossiers d'appel à concurrence en République du Bénin.***
- ❖ ***Une entreprise qui n'a pas de références techniques est celle qui ne possède pas les expériences générales et/ou les expériences similaires prescrites par le présent AMI.***

La note minimale requise pour être présélectionné sur chaque lot est *soixante-douze (72)* et le nombre de candidats présélectionnés pour chaque lot ne saurait être inférieur à *cinq (05)* et supérieure à *huit (08)*.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet ayant réalisé plus de missions spécifiques (similaires) sera privilégié.

****

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes *par lot* en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : ***Mairie de Djougou, bâtiment F, Rez-De-Chaussée, Salle de Documentation*** à ***10h 30mn (heure locale),*** **le** 02/08/***2023.***

NB : Sans contrevenir aux règles régissant le mandat, la remise de dossier d'un soumissionnaire par une personne physique autre que le Responsable de l'entreprise, vaut mandat pour la personne physique. En vue d'éviter des ententes illicites, une personne ne peut représenter plus d'un soumissionnaire ni pour le dépôt des dossiers, ni pour la participation à l'ouverture des plis. Dans le cas contraire, les soumissions concernées par la représentation multiple seront rejetées.

13. Les manifestations d'intérêt doivent être présentées et déposées par lot.
14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la Personne Responsable des Marchés Publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.
Ce recours doit être exercé dans les *cinq (05) jours ouvrables* avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les *cinq (05) jours ouvrables* de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision *de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables* après sa saisine.

En l'absence de suite favorable de son recours, le requérant dispose de *deux (02) jours ouvrables* à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai de *trois (03) jours* mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Une copie du recours adressé à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics est notifiée à la Personne Responsable des Marchés Publics pour ampliation.

BON A LANCER

Djougou, le 18/07/2023

La Personne Responsable des Marchés Publics de la Commune de Djougou,

Hotonon F. ADJIGUI

Ampliation: SE (ATCR) ~~01~~ ; DST (pour information) : 01 ; CCMP (pour information) : 01

****

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Projet : *Programme National de Développement des Filières Viande et Lait (PNDF VL)*

Objet : *Recrutement des cabinets/bureaux d'étude pour la réalisation de l'étude de faisabilité de l'aménagement de la voie d'accès au CPP de Gogounou et la réalisation de sept (07) études d'impact environnemental et social des postes d'abattages de Natitingou, Djougou, Bohicon, Zè, Sinendé, Kérou et Kouandé (Lots 1 à 3).*

BON A LANCER
CCMP-ATDA AS-BN-2KP

Référence du marché : *PI_DAI_79861*

Avis: N°202/MAEP/ATDA AS-BN-2KP/PRMP/SP-PRMP

INTITULE SOMMAIRE DES PRESTATIONS

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics révisé de l'Agence Territoriale de Développement Agricole de l'Alibori Sud-Borgou Nord-2KP (ATDA AS-BN-2KP) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 26 Mai 2023.
2. La Direction Générale de l'Agence Territoriale de Développement Agricole de l'Alibori Sud – Borgou Nord –2KP (ATDA AS-BN-2KP) a obtenu dans le cadre de son budget gestion 2023 des fonds du Budget National (PNDF- VL), afin de financer ses activités et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif au recrutement de cabinets/bureaux d'étude pour la réalisation de l'étude de faisabilité de l'aménagement de la voie d'accès au CPP de Gogounou et la réalisation de sept (07) études d'impact environnemental et social des postes d'abattages de Natitingou, Djougou, Bohicon, Zè, Sinendé, Kérou et Kouandé.
3. Les prestations comprennent :

   ❖ **la réalisation de l'étude de faisabilité et le suivi-contrôle des travaux de l'aménagement de la voie d'accès au CPP de Gogounou**

De façon globale ;
La mission aura à charge de conduire les études techniques détaillées et les études environnementales et sociales nécessaires à la réalisation des travaux de réhabilitation de la piste par Rechargement Continu (RC) ou par Reprofilage Lourd avec Traitement des Points Critiques (RLTPC) et d'en assurer convenablement et selon les règles de l'art la surveillance et le contrôle des travaux.

De façon spécifique :

- Réaliser les études d'Avant-Projet Sommaires et Détaillé (APS/APD), d'EIES et de DAO de la réhabilitation de la piste Gogounou-Dougoulayé longue d'environ 50 km.
- Procéder à la cartographie de l'itinéraire.
- Faire une proposition détaillée pour une mission de contrôle et de surveillance des travaux de réhabilitation y compris le suivi de la mise en œuvre des PGES ;
- Assurer le respect par l'Entrepreneur des spécifications techniques retenues ;
- Prévenir les malfaçons de toutes natures ;
- Faire reprendre les malfaçons, le cas échéant, dès qu'elles apparaissent ;
- Assurer le respect par l'Entrepreneur des délais contractuels ;
- Assurer la qualité des travaux exécutés ;
- Préparer les plans définitifs ou plans de recollement des réalisations achevées.

❖ **la réalisation de sept (07) études d'impact environnemental et social des postes d'abattages**

De façon globale ;
La mission consiste à réaliser une EIE dans le cadre de la construction de sept postes d'abattage dans les communes de Natitingou, Djougou, Zè, Bohicon, Sinendé, Kérou et Kouandé.

De façon spécifiques, il s'agira, site par site, de :

- Présenter les informations générales ;
- Décrire le projet ;
- Décrire le milieu susceptible d'être affecté par le projet et les impacts probables ;
- Elaborer le plan de mesures d'atténuation ;
- Décrire les activités de surveillance et de suivi ;
- Signer et dater les rapports.

BON A LANCER
CCMP-ATDA AS-BN-2KP

Les prestations sont réparties en trois (03) lots à savoir :

Lot 1: Réalisation de l'étude de faisabilité de l'aménagement de la voie d'accès au Campement Pastoral Pilotte (CPP) de Gogounou;

Lot 2 : Réalisation des études d'impact environnemental et social des postes d'abattages de Natitingou, Djougou, Bohicon et Zè;

Lot 3: Réalisation des études d'impact environnemental et social des postes d'abattages de Sinendé, Kérou et Kouandé.

Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots et peut être attributaire d'un ou de plusieurs lots s'il dispose des qualifications requises.

BON A LANCER
CCMP-ATDA AS-BN-2KP

4. Le délai de réalisation de la mission est de onze (11) mois dont trois (03) mois pour les études et huit (08) mois pour le suivi et contrôle de l'exécution des travaux pour le lot 1 et de deux (02) mois pour les lots 2 et 3.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 10 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats au moins cinq (05) et au plus huit (08) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC) ;
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (5) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix jours (10) ouvrables la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'autorité contractante contacte directement d'autres cabinets ou firmes pour compléter la liste restreinte, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Pour tous les lots

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations **(valable pour tous les lots)**	10	-inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points -Non-inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points ;	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des 5 dernières années et d'ampleur équivalente (2018 à 2022). **(Valable pour tous les lots)**	25	12,50 points par référence pertinente et attestée de réalisation d'une étude	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des 5 dernières années (2018 à 2022) : **Pour le lot 1 : réalisation d'étude de faisabilité, APS, APD, Elaboration de DAO, EIE ou équivalent** **Pour les lots 2 et 3 : réalisation d'EIES, PGES ou équivalents**	50	25 points par référence attestée et pertinente de réalisation d'étude dans le domaine spécifique du lot concerné	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme **(valable pour tous les lots)**	05	-Le candidat a fourni une note de présentation et un organigramme précis de son cabinet/firme = 5 points -Le candidat n'a pas fourni de note de présentation ou d'un organigramme précis de son cabinet/firme = 0 point	Note de présentation du Cabinet et organigramme de structure
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission **(valable pour tous les lots)**	10	-Le candidat a fourni une liste du personnel qui serait affecté à la mission ainsi que la copie de leur diplôme = 10 points -Le candidat n'a pas fourni la liste du personnel affecté à la mission ou les copies des diplômes sont manquantes = 0 points	Liste du personnel et copie simple des diplômes
TOTAL	100		

BON A LANCER
CCMP-ATDA AS-BN-2KP

La note minimale requise pour être présélectionné est 70 points et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieure à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques dans le domaine de réalisation d'étude de faisabilité, APS/APD élaboration de DAO sera privilégié pour le lot 1 et EIES pour les lots 2 et 3.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous : Secrétariat de la PRMP, Quartier GANSSOSSO, bureau Ex-SCDA en face de CENAGREF (Kandi), République du Bénin, Tél (+229)94 77 18 22/97 88 04 82, Email : spprmpatda2@gmail.com et aux heures suivantes 08 h 00 mn à 12 h 30 mn et 14 h 00 mn à 17 h 30 mn **(GMT+1)**.

    Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

12. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : Secretariat de la PRMP, Quartier GANSSOSSO, bureau Ex-SCDA en face de CENAGREF (Kandi), République du Bénin au plus tard le ...08 Août...**2023 à 10 heures 00 minute (GMT + 1)**.

    Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.

    Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : Secrétariat de la PRMP, Quartier GANSSOSSO, bureau Ex-SCDA en face de CENAGREF (Kandi), République du Bénin le...08/08/...**2023 à 10 heures 30 minutes (GMT + 1)**.

13. **Les manifestations d'intérêt doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.**
14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

    Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Kandi, le ...24 Juillet 2023...

La Personne Responsable des Marchés Publics de l'ATDA 2,

BON A LANCER
CCMP-ATDA AS-BN-2KP

L'AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DU SUD DU BORGOU NORD 2KP
LA PRMP

Lafia FAROU KOTO

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES

AVIS AOO N° : N° 5L/0022/PRMP/DDCMP/ST/M-SVE du..18/07/2023

Objet du marché :
Construction de trois (3) modules de 03 salles de classe + BM et latrines dans les EPP IGBO-IROKO, FIDJROSSE et KPABAI/B (lot1), Construction de deux (2) modules de 03 salles de classe + BM et latrines dans les EPP KPANDO et AKPANDEDE (lot2) et Construction et équipement de deux (2) modules de 02 salles de classes avec BM dans les EM KPAKPAKANME et BESSE et d'un (1) module de deux salles de classe avec BM et matériels métalliques de jeux à l'EM d'OKOUNFO (lot3).

Référence SIGMAP : T_ST_73950

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de *la Commune de Savè* publié sur le portail web des marchés publics du Bénin en Avril *2023.*

2. La *Commune de Savè a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, Gestion 2023,* des fonds *de l'Etat à travers les subventions FADEC AFFECTE MEMP et FADEC NON AFFECTE* et aussi sur fonds propres afin de financer *la réalisation de quelques infrastructures scolaires* et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des Marchés ci-après :

- **Lot 1** : Construction de trois (3) modules de 03 salles de classe + BM et latrines dans les EPP IGBO-IROKO, FIDJROSSE et KPABAI/B;
- **Lot 2** : Construction de deux (2) modules de 03 salles de classe + BM et latrines dans les EPP KPANDO et AKPANDEDE;
- **Lot 3** : Construction et équipement de deux (2) modules de 02 salles de classes avec BM dans les EM KPAKPAKANME et BESSE et d'un (1) module de deux salles de classe avec BM et matériels métalliques de jeux à l'EM d'OKOUNFO.

3. La Personne Responsable des Marchés Publics de la Commune de Savè sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser lesdits travaux répartis en trois (03) lots.

Un soumissionnaire peut postuler pour les trois (03) lots mais ne peut être adjudicataire que d'un (01) seul lot. Les variantes techniques ne sont pas permises.

Les exigences en matière de qualification sont :

BON A LANCER DDCMP

a) Pour les anciennes entreprises

- EXIGENCES TECHNIQUES ET EXPERIENCES :
  - Etre une entreprise exerçant dans le secteur des BTP et installée au Bénin ;
  - Apporter la preuve de disposer du personnel qualifié (cf liste du personnel contenue dans les DPAO).
  - Disposer en propriété ou en location du matériel nécessaire à mettre en œuvre pour l'exécution des travaux (cf. liste du matériel contenue dans les DPDAO)
  - Satisfaire aux conditions de qualification contenues dans le dossier d'Appel d'Offres (AO)
- EXIGENCES D'ORDRE FINANCIER :
  - Avoir réalisé au cours des trois dernières années un chiffre d'affaires certifié par les états financiers (2022, 2021 et 2020) supérieur ou égal à cent vingt millions (120.000.000) francs CFA TTC pour le lot1, quatre-vingt millions (80.000.000) francs CFA TTC pour le lot2 et soixante-quinze millions (75.000.000) francs CFA TTC pour le lot3 ;
  - Avoir la possibilité d'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autre que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de trente millions (30.000.000) francs CFA pour le lot1, vingt-cinq millions (25.000.000) francs CFA pour le lot2 et vingt-deux millions cinq cent mille (22.500.000) francs CFA pour le lot3.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

- EXIGENCES TECHNIQUES ET EXPERIENCES :
  - Etre une entreprise exerçant dans le secteur des BTP et installée au Bénin ;
  - Apporter la preuve de disposer du personnel qualifié (cf liste du personnel contenue dans les DPAO).
  - Disposer en propriété ou en location du matériel nécessaire à mettre en œuvre pour l'exécution des travaux (cf liste du matériel contenue dans les DPAO).
- EXIGENCES D'ORDRE FINANCIER :
  - Fournir le bilan d'ouverture ;
  - Avoir la possibilité d'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autre que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de trente millions (30.000.000) francs CFA pour le lot1, vingt-cinq millions (25.000.000) francs CFA pour le lot2 et vingt-deux millions cinq cent mille (22.500.000) francs CFA pour le lot3.
  - Souscrire à une assurance de risques professionnels ou produire un engagement de souscrire une telle assurance au cas où le soumissionnaire serait déclaré attributaire d'un lot.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

BON A LANCER DDCMP

4. Le délai d'exécution est compris entre :
   - trois (03) et cinq (05) mois pour le lot1 et
   - trois (03) et quatre (04) mois pour les lots 2 et 3.

5. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de *la Personne Responsable des Marchés Publics de la Commune de Savè ; prmpsave@gmail.com* et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au *secrétariat de la PRMP* à l'adresse mentionnée ci-après : *Mairie de Savè, Tél : 40 70 61 91 de 8h00 à 12h30 et 14h00 à 17h30.*

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement un dossier d'appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : *secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Commune de Savè,* à compter du.....20/07/2023..... Le dossier d'appel d'offres en version papier sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat de la PRMP ou adressé aux candidats à leurs frais par *la Poste*. Ce dossier peut aussi être remis aux candidats en version électronique sous le format PDF ou envoyé par voie électronique sous réserve des dispositions relatives à la dématérialisation.

Ce retrait est matérialisé par une fiche[1] de décharge donnant droit au dépôt des offres.

9 Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics au plus tard le..11/08/2023...*à 10 heures 00.* **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire, de même que la non accessibilité du fichier PDF sur la clé USB.** Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

10 Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés, à l'adresse ci-après : Salle de Réunion de l'Hôtel de ville de Savè le.....11/08/2023..à *10 heures 30mn.*

11 Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de ***six cent cinquante-six mille quatre cent quarante (656.440) francs CFA*** pour le lot 1, ***quatre cent trente-sept mille six cent vingt-sept (437.627) francs CFA*** pour le lot 2 ***et quatre cent neuf mille huit cent soixante-deux (409.862) francs CFA*** pour le lot 3. En ce qui concerne les micro, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres ;

12 Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix *(90)* jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

13 Les offres doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet de l'offre.

Fait à Savè, le.....18/07/2023

BON A LANCER DDCMP

La Personne responsable des marchés publics,

Abel BIAOU

Section 0. Avis d'Appel d'offres

Avis d'Appel d'Offres

Modèle d'avis d'appel d'offres

Objet : *Accord-cadre mixte triannuel pour les services d'entretien des locaux de la mairie, des arrondissements avec les places publiques et rues de la ville de Djougou*

Référence : *S_DST_68738*

AVIS N° : 62/0026/CD/SE/PRMP/DST/SP-PRMP du 20/07/2023

BON A LANCER DNCMP/ATA-DON

COMMUNE DE DJOUGOU

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de la Commune de Djougou publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 01/02/2023 et actualisé le 13/03/2023, puis le 20/06/2023.
2. La Commune de Djougou *a* mobilisé des ressources propres afin de financer *son budget primitif gestion 2023* et a l'intention d'utiliser une partie de ces ressources pour effectuer des paiements au titre de l'Accord-cadre mixte triannuel pour les services d'entretien des locaux de la mairie, des arrondissements avec les places publiques et rues de la ville de Djougou.
3. La Commune de Djougou sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services suivants :
   - ❖ entretien des locaux de la mairie et des bureaux des douze (12) arrondissements de la Commune de Djougou
   - ❖ entretien des places publiques et rues de la ville de Djougou

Les services sont répartis en trois lots à savoir :

- ❖ Lot 1 : entretien des locaux de la mairie et des bureaux arrondissements urbains de Djougou
- ❖ Lot 2 : entretien des places publiques et rues de la ville de Djougou
- ❖ Lot 3 : entretien des bureaux des neuf (09) autres arrondissements non-urbains de Djougou.

Pour les lots 1 et 2, l'accord-cadre sera à bons de commande et conclu avec un seul attributaire au maximum sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres satisfaisantes.
Pour le lot 3, l'accord-cadre sera à marchés subséquents et à bons de commande. Il sera conclu avec un seul attributaire au maximum sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres satisfaisantes. Les marchés subséquents seront signés après des négociations directes avec le titulaire.

****

L'Autorité contractante attribuera les différents lots au(x) candidat(s) qui offre(nt) la combinaison d'offres par lots (*y compris tous rabais éventuellement consentis en cas d'attribution de plus d'un lot)* évaluée économiquement la plus avantageuse, et qui satisfait (ont) aux conditions de qualification.
Lorsqu'un soumissionnaire présente des offres économiquement les plus avantageuses sur plusieurs lots dont il ne peut être attributaire à la fois, on lui attribuera le lot sur lequel l'écart entre son montant et celui de son suivant immédiat est le plus élevé.
Aucune variante n'est admise.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la **Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la Commune de Djougou, e-mail : prmp2djougou@gmail.com Cell : 55 27 79 06** et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (SP-PRMP) sis à la Mairie de Djougou, bâtiment F, bureau F9, Cell : 58 77 36 44, tous les jours ouvrables de 08h à 12h 30minutes les matins et de 14h à 17h30mn les soirs.**

6. Les exigences en matière de qualification pour chaque lot, sont :

a) Pour les anciennes entreprises disposant de références techniques

a.1- Exigences techniques et expériences :

- ❖ Être une entreprise spécialisée dans l'entretien-nettoyage ou dans l'assainissement et justifiée par le RCCM ou les statuts (**éliminatoire**) ;
- ❖ Nombre d'expériences générales du prestataire au cours des cinq dernières années (2022, 2021, 2020, 2019 et 2018) : avoir exécuté au moins trois (03) marchés publics justifiés par les attestations de bonne fin d'exécution ou PV de réception provisoire ou définitive sans réserve appuyés des copies simples des contrats correspondants ;
- ❖ Nombre d'expériences spécifiques dans le domaine des prestations au cours des cinq dernières années (2022, 2021, 2020, 2019 et 2018) : avoir exécuté au moins deux (02) marchés similaires d'un montant cumulé des F CFA HTVA supérieur ou égal à :
  - **36.266.100** F CFA pour le lot 1, justifié par les attestations de bonne fin d'exécution ou PV de réception provisoire sans réserve ou PV de réception définitive sans réserve appuyés des copies simples des contrats (*page mentionnant l'objet et le montant et page de signature*).
  - **43.797.212** F CFA pour le lot 2, justifié par les attestations de bonne fin d'exécution ou PV de réception provisoire sans réserve ou PV de réception définitive sans réserve appuyés des copies simples des contrats (*page mentionnant l'objet et le montant et page de signature*).

BON A LANCER DNCMP/ATA-DON

****

- **23.761.048** F CFA pour le lot 3, justifié par les attestations de bonne fin d'exécution ou PV de réception provisoire sans réserve ou PV de réception définitive sans réserve appuyés des copies simples des contrats (*page mentionnant l'objet et le montant et page de signature*).

NB : La similitude tient à l'objet du marché (entretien des locaux ou espaces, nettoyage des locaux ou espaces, assainissement).

❖ Disposer d'un matériel minimum (*6 différents matériels*) (*fournir la preuve de la propriété . reçu d'achat ou tout autre titre équivalent établi au nom du soumissionnaire ; ou bien l'original de la promesse de location signé entre le soumissionnaire et le propriétaire*) ;

❖ Avoir un personnel qualifié, justifié par les copies légalisées de leurs diplômes, carte d'identité, carte d'identification personnelle ou passeport en cours de validité et les preuves des expériences (*attestations ou certificats de travail ou attestation de service fait ; le certificat de résidence dans le département de la Donga datant de moins de trois (03) mois pour chaque ouvrier spécialisé, ou bien un engagement de chaque ouvrier spécialisé à résider dans la Donga pendant la durée d'exécution du contrat. Avant le démarrage de la prestation pour les lots 1 et 3, le titulaire fournira les casiers judicaires datant d'au plus de trois mois de tout son personnel d'entretien*).

NB **: Confère tableaux n°5.a et 6.a de la sous-section C (Critères d'évaluation et de qualification) dans la première partie du présent DAO, pour les exigences relatives au personnel et au matériel.**

BON A LANCER
DNCMP/ATA-DON

a.2- Exigences financières :

❖ Fournir les états financiers certifiés pour les trois (03) dernières années (2022, 2021 et 2020) démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat et sa profitabilité à long terme.

❖ Avoir un accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur des F CFA HTVA :

- **Pour le lot 1** : **3.371.932**, justifié par une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou une institution financière agrée par le Ministère de l'Economie et des Finances en République du Bénin.
- **Pour le lot 2** : **4.275.665**, justifié par une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou une institution financière agrée par le Ministère de l'Economie et des Finances en République du Bénin.
- **Pour le lot 3** : : **1.871.326**, justifié par une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou une institution financière agrée par le Ministère de l'Economie et des Finances en République du Bénin.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas de références techniques

b.1- Exigences techniques et expériences :

❖ Être une entreprise spécialisée dans l'entretien-nettoyage ou dans l'assainissement et justifiée par le RCCM ou les statuts (**éliminatoire**) ;

❖ En lieu et place des expériences générales et des expériences spécifiques du soumissionnaire, les expériences du personnel d'encadrement seront prises en compte (*cf.* tableau 5.b de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification).

****

NB :

- **Le cumul des montants des marchés similaires du personnel d'encadrement doit être d'un montant supérieur ou égal à F CFA HTVA :**
  - **36.266.100** pour le lot 1, **justifié par les preuves requises à savoir :** (*attestations ou certificats de travail appuyés des copies simples des pages portant l'objet, le montant et la signature du marché* ***ou bien*** *attestation de service fait ou certificat de service appuyés des copies simples des pages portant l'objet, le montant et la signature du marché*).
  - **43.797.212** pour le lot 2, **justifié par les preuves requises à savoir :** (*attestations ou certificats de travail appuyés des copies simples des pages portant l'objet, le montant et la signature du marché* ***ou bien*** *attestation de service fait ou certificat de service appuyés des copies simples des pages portant l'objet, le montant et la signature du marché*).
  - **23.761.048** pour le lot 3, **justifié par les preuves requises à savoir :** (*attestations ou certificats de travail appuyés des copies simples des pages portant l'objet, le montant et la signature du marché* ***ou bien*** *attestation de service fait ou certificat de service appuyés des copies simples des pages portant l'objet, le montant et la signature du marché*).
- **En cas d'insuffisance de ce montant cumulé des expériences similaires du personnel d'encadrement sur un lot et si le nombre d'expérience similaire requis est atteint, l'attestation d'assurance des risques professionnels avec franchise que le soumissionnaire a fourni, est admise.**
  - **La similitude tient à l'objet du marché (entretien des locaux ou espaces, nettoyage des locaux ou espaces, assainissement).**

❖ Disposer d'un matériel minimum (*6 différents matériels pour les lots 1 et 3 puis 12 différents matériels pour le lot 2*) (*fournir la preuve de la propriété : reçu d'achat ou tout autre titre équivalent établi au nom du soumissionnaire ; ou bien l'original de la promesse de location signé entre le soumissionnaire et le propriétaire du matériel*) ;

❖ Avoir un personnel qualifié, justifié par les copies légalisées de leurs diplômes, carte d'identité, carte d'identification personnelle ou passeport en cours de validité et les preuves des expériences (*attestations ou certificats de travail ou attestation de service fait avec les copies simples de la page de garde, de la page portant le montant et de la page de signature des contrats correspondants aux expériences similaires pour le personnel d'encadrement : uniquement l'attestation de travail pour les ouvriers spécialisés; le certificat de résidence dans le département de la Donga datant de moins de trois (03) mois pour chaque ouvrier spécialisé, ou bien un engagement de chaque ouvrier spécialisé à résider dans la Donga pendant la durée d'exécution du contrat. Avant le démarrage de la prestation pour les lots 1 et 3, le titulaire fournira les casiers judicaires datant d'au plus de trois mois de tout son personnel d'entretien*).

NB **: Confère tableaux n°5.b et 6.b de la sous-section C (Critères d'évaluation et de qualification) dans la première partie du présent DAO, pour les exigences relatives au personnel et au matériel.**

BON A LANCER
DNCMP/ATA-DON

b.2- Exigences financières :

❖ Fournir une assurance des risques professionnels avec la franchise évaluées au moins à **F CFA HTVA 36.266.100** pour le lot 1, **43.797.212** pour le lot 2 et **23.761.048** pour le lot 3, si le cumul des montants des marchés similaires du personnel d'encadrement n'atteint pas **F**

****

BON A LANCER
DNCMP/ATA-DON

CFA HTVA 36.266.100 pour le lot 1, **43.797.212** pour le lot 2 et **23.761.048** pour le lot 3 ;

NB **:** ***Cette exigence d'assurance est appréciée indépendamment du nombre d'expérience similaire requis pour chaque membre du personnel d'encadrement des entreprises naissantes et de celles qui n'ont pas d'expérience.***

❖ Avoir un accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur des F CFA HTVA :

- **Pour le lot 1** : **3.371.932**, justifié par une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou une institution financière agrée par le Ministère de l'Economie et des Finances en République du Bénin.
- **Pour le lot 2** : **4.275.665**, justifié par une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou une institution financière agrée par le Ministère de l'Economie et des Finances en République du Bénin.
- **Pour le lot 3** : : **1.871.326**, justifié par une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou une institution financière agrée par le Ministère de l'Economie et des Finances en République du Bénin

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. La durée de l'accord cadre pour chaque lot, est globalement de trois (03) ans. L'exécution non-satisfaisante d'un bon de commande ou d'un marché subséquent conformément aux critères de performance peut entrainer la résiliation de l'accord-cadre.

Le délai d'exécution de chaque bon de commande ou de chaque marché subséquent sera précisé dans chaque bon ou chaque marché.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement un dossier d'appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après **Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Commune de Djougou sis à l'hôtel de ville de ladite Commune, bâtiment F, bureau F9**, à compter **du** 24 / 07 **20**23 **, tous les jours ouvrables de 08h 00 mn à 12h 30mn les matins et de 14h 00 mn à 17h 30mn les soirs.**

Le dossier d'appel d'offres en version papier sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat de la PRMP ou adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Ce dossier peut aussi être remis aux candidats en version électronique sous le format PDF ou envoyé par voie électronique sous réserve des dispositions relatives à la dématérialisation.

Ce retrait (physique et électronique) est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP : **non-applicable**

NB :

❖ L'obtention (le retrait) du DAO (*physique et électronique*) est matérialisée par une décharge dans le registre spécial de réception des offres. L'envoi du DAO dans l'adresse électronique d'un candidat vaut également décharge.

❖ Pour toute demande (*électronique ou physique*) du retrait du DAO, le candidat devra préciser le nom du marché concerné d'une part, et le nom de l'entreprise, ses coordonnées (N° RCCM, N° IFU et N° de téléphone avec son adresse électronique (E-mail)), les nom et prénom (s) de la personne physique qui fait la demande au nom du candidat d'autre part. La réponse à toute demande électronique (par e-mail) est donnée au candidat dans un délai de 24 heures ouvrables (heure locale) suivant cette demande au plus tard.

****

❖ ***Le défaut du retrait du DAO par un soumissionnaire entraine le rejet de son offre.***

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après ***Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la Commune de Djougou*** au plus tard le 15 / 08 /2023 à **10h00mn (heure locale). Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, c'est-à-dire le 15/08/2023, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés à :
    - ❖ l'adresse ci-après : ***Mairie de Djougou, bâtiment F, Rez-De-Chausée, Salle de Documentation.***
    - ❖ **10h 30mn (heure locale), le** 15 / 08 **/2023**

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de F CFA :
    - ❖ 224.795 pour le lot 1 ;
    - ❖ 285.044 pour le lot 2 ;
    - ❖ 124.755 pour le lot 3.

BON A LANCER
DNCMP/ATA-DON

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre (garantie de soumission) peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres.

NB : Pour éviter des omissions de texte dans les formulaires du DAO, tout candidat peut télécharger le dossier-type sur le site web de l'ARMP-Bénin (https://armp.bj/dernier-mise-a-jour-des-documents-types/), le dossier type n° 2-dossier-dappel-doffres-pour-la-passation-des-marches-de-services-version-mai-2022-armp-1.doc. Il contient tous les formulaires du présent DAO que le candidat peut copier dans le cadre du montage de son offre, sauf le formulaire des bénéficiaires effectifs et le formulaire du Sous-Détail des Prix Unitaires. Ce dernier est fourni à titre indicatif.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *cent quatre-vingts (180)* jours calendaires à compter de la date limite de soumission. Les offres doivent être présentées et déposées par lot.

Djougou le 26 / 07 /2023
La Personne Responsable des Marchés Publics de la Commune de Djougou,

Hotonou F. ADJIGUI

Ampliations :SE (ATCR) 01 ; DST (*pour information*) : 01 ; CCMP (*pour information*) : 01, DDCMP : (*pour information*) : 01

****

MAIRIE DE DJOUGOU
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
BP: 30 DJOUGOU
Tél : 51 97 67 57
Email : mairie@djougou.bj

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Djougou le 20/07/2023

N° 62/027/CD/SE/PRMP/SP-PRMP

AVIS PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET (APAMI) POUR L'ACTUALISATION DE LA LISTE DE CANDIDATS POTENTIELS RELATIFS AUX DEMANDES DE COTATION DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE SERVICES PHYSIQUES

1. Le présent avis public à manifestation d'intérêt fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics de la Commune de Djougou publié sur le SIGMaP le 1er /02/2023 puis actualisé le 13/03/2023 et le 20/06/2023.

2. La Commune de Djougou a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, de fonds (Budget Autonome et Fonds OIF, BRIC, PDIEM, FADeC, COSO), afin de financer *ses activités au titre de la gestion 2023* et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés par domaine d'activité ci-après :

   a. Travaux
      - ❖ Bâtiments et Travaux Publics (BTP) ;
      - ❖ Réalisation ou réhabilitation de forages ;

   b. Fournitures
      - ❖ Equipements ;
      - ❖ Matériels ;
      - ❖ Fournitures et consommables de bureau ;
      - ❖ Produits vivriers ;
      - ❖ Produits d'entretien

   c. Services
      - ❖ Maintenance électrique et informatique ;
      - ❖ Entretien et réparation (des biens mobiliers, des matériels roulants);
      - ❖ Organisation et événementiel ;
      - ❖ Edition de divers imprimés et registres ;
      - ❖ Archivage et numérisation ;
      - ❖ Froid et climatisation ;
      - ❖ Maintenance d'installations de plomberie.
      - ❖ Fourniture de internet et câblage réseau.
      - ❖ Formation ;
      - ❖ Mise en place d'une régie autonome.

   d. Prestation intellectuelle
      - ❖ Réalisation des études (BTP ou de génie civil, architecturales, forages ou autres)
      - ❖ Surveillance et contrôle des travaux (BTP ou de génie civil, architecturales, forages ou autres).

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Commune de Djougou à l'adresse suivante : prmp2djougou@gmail.com ou se porter au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés à l'adresse mentionnée ci-après :
   - ❖ ***Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Commune de Djougou sis à l'hôtel de ville de la Commune, bâtiment F, bureau F9 ;***
   - ❖ ***tous les jours ouvrables de 14h 00 mn à 17h 30mn, les soirs et de 08h 00 mn à 12h 30mn les matins ;***
   - ❖ ***Cell (professionnel) 58 77 36 44/55 27 79 06 ;***
   - ❖ ***E-mail : : prmp2djougou@gmail.com***
   - ❖ ***à compter du ..20...../...07...../2023.***

   NB : Les demandes doivent se faire par courrier adressé à la PRMP ou par courriel (e-mail uniquement) à l'adresse suivante : prmp2djougou@gmail.com

4. Les dossiers de manifestation d'intérêt devront être rédigés en langue française et devront être déposés en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'original de l'offre sur clé USB sous le format PDF (*fichier unique suivant l'ordre chronologique des pages de l'offre originale ou bien un dossier unique comportant des fichiers ordonnés conformément à l'offre originale*), le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (SP-PRMP) de la Commune de Djougou sis à l'hôtel de ville de la Commune, bâtiment F, bureau F9, au plus tard le 02/08/2023 à 10h 00mn. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les dossiers de manifestation d'intérêt qui parviendront en retard, c'est-à-dire, après 10h 00 mn **le 02/08/2023** , ne sont pas acceptés.
   Les dossiers de manifestation d'intérêt seront ouverts en présence des soumissionnaires et/ou des représentants de soumissionnaires dûment mandatés le 02/08/2023, à 10h 30 mn à l'adresse ci-après : ***Hôtel de ville de la Mairie de Djougou, bâtiment F, Rez-De-Chaussée Salle de Documentation.***
   NB : Sans contrevenir aux règles régissant le mandat, la remise de l'offre d'un soumissionnaire par une personne autre que le Responsable de l'entreprise, vaut mandat pour la personne. Une personne ne peut représenter plus d'un soumissionnaire.

5. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être soumis par marché. Un même candidat peut déposer des dossiers pour plusieurs ou l'ensemble des marchés listés ci-dessus, mais ne pourra être retenu sur la liste que pour un seul marché concerné[1]. Pour cela, l'évaluation sera conduite suivant l'ordre chronologique du tableau présenté au point 1. Ainsi, il sera retenu pour chaque marché, les candidats qui ne sont pas encore retenus pour les marchés précédents. Toutefois, si l'application de ce critère conduit à moins de trois dossiers à retenir, ledit critère ne sera pas opérationnel pour le marché concerné : *Non-applicable*
   NB : Les manifestations d'intérêt doivent être soumises par domaine/type de marché. Un même candidat peut déposer des dossiers pour plusieurs ou l'ensemble des domaines listés au point 2 ci-dessus du présent avis, et pourra être retenu sur la liste pour les marchés concernés, si ses dossiers spécifiques pour chacun de ces domaines sont jugés satisfaisants.

[1] Pour le fondement de ce critère, *cf.* dossier type n°10, note importante, page 4 ; dossier type n°11, note importante, page 3 : « *en respect des principes qui fondent la commande publique, l'autorité contractante ne doit pas sélectionner les mêmes prestataires pour les différentes procédures, de façon à faire participer tous les candidats* ».

6. Chaque dossier de manifestation d'intérêt doit porter clairement la mention :
« ***Manifestation d'intérêt pour [insérer le nom et numéro du marché] ; Commune de Djougou*** »

7. **Chaque dossier de manifestation d'intérêt doit comporter** :
   a- **Pièces administratives** :
   - ❖ la lettre de manifestation d'intérêt (*modèle à retirer gratuitement avec l'APAMI au Secrétariat Permanent de la PRMP de Djougou à l'adresse ci-dessus*), datée, signée et cachetée puis précisant les domaines d'activités pour lesquels le soumissionnaire postule.

   NB :
   - **Le retrait (*physique et électronique*) est matérialisé par une fiche de décharge.**
   - **Pour toute demande (*électronique ou physique*) du retrait de l'APAMI, le candidat devra préciser son nom, n° RCCM, contact téléphonique et adresse électronique (E-mail). La réponse à toute demande électronique est donnée au candidat dans un délai de 24 heures suivant la demande.**
   - ***Le défaut du retrait de l'APAMI par un soumissionnaire entraine le rejet de son dossier.***
   - ***Pour éviter des omissions de texte dans ce formulaire de lettre de manifestation* d'intérêt, *tout candidat peut télécharger sur le site web de l'ARMP-Bénin (https://armp.bj/dernier-mise-a-jour-des-documents-types/), le dossier type n° 10-demande-de-cotation-pour-la-passation-des-marches-de-fournitures-et-services-version-mai-2022-armp-1.docx. Il contient ledit formulaire.***

   - ❖ la copie légalisée du registre de commerce et/ou des statuts de l'entreprise, avec en surlignage, le domaine d'activité en rapport avec le marché concerné. Les domaines d'activités désignés comme « **Diverses prestations** » ne seront pas considérés.

   b. les preuves des références techniques : Non Applicable à cette étape (*elles seront prescrites à l'étape suivante*).
   NB :
   - ❖ ***Un candidat ne peut déposer qu'un seul dossier de manifestation d'intérêt dont la lettre de manifestation d'intérêt mentionne le ou l'ensemble des domaines d'activités auxquels il postule.***
   - ❖ ***La non-production ou la non-validité de l'une des deux pièces ci-dessus citées au point 7, entraine le rejet du dossier du soumissionnaire.***

8. Tout recours des candidats dans le cadre de cette procédure de constitution de liste de prestataires sera exercé suivant les délais prévus par l'ensembles combiné des dispositions des articles 116 et 117 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin et de l'article 25 du décret n°2020-605 du 23/12/2020 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix en République du Bénin.

Djougou, le 20/07/2023
La Personne Responsable des Marchés Publics de la Commune de Djougou

Hotonou F. ADJIGUI

MAIRIE DE DASSA-ZOUME
REPUBLIQUE DU BENIN
BP 78 DASSA ZOUME BENIN
E-mail :.....
Site web :.....

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Appel d'offres...../MEF/DNCMP/DDCMP-C/5F/CDZ/SE/FADNAF-23/SE/PRMP/SP-PRMP/23

OBJET : Construction de trois (03) modules de 3 classes avec bureau et équipements à Paouignan (Adidjèdo), Soclogbo (Akoba), et Kpingni (Adjakonou) (3 lots)

Référence SIGMAP : T_ST_74273

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de la Commune de Dassa-Zoumé publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 14 Mars 2023.
2. La commune de Dassa-Zoumé a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds FADeC Affecté du Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire (MEMP) 2023, afin de financer « amélioration des conditions d'études des écoliers » » de son programme, intitulé « développement sociocommunautaire, PDC 3 et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de construction de trois (03) modules de trois (03) classes avec bureau et équipements mobiliers à Paouignan (Adidjèdo) Soclogbo (Akoba) et Kpingni (Adjakonou) dans la Commune de Dassa-Zoumé.
3. La commune de Dassa-Zoumé sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :
   - Lot 01 : Construction d'un module de trois (03) classes avec bureau et magasin et équipements mobiliers à Paouignan (Adidjèdo)
   - Lot 02 : Construction d'un module de trois (03) classes avec bureau et magasin et équipements mobiliers à Soclogbo (Akoba)
   - Lot 03 : Construction d'un module de trois (03) classes avec bureau et magasin et équipements mobiliers à Kpingni (Adjakonou)

NB : Un candidat peut soumissionner pour les trois lots, mais ne peut être attributaire de plus d'un (01) lot, les variantes sont permises et le dépôt des offres se fera par lot de marché.

BON A LANCER Mairie de Dassa-Zoumé

4. Les exigences en matière de qualification sont :
   a) Pour les anciennes entreprises
   - Exigences techniques et expériences :
     - Être une entreprise régulièrement constituée et installée au Bénin, en règle vis-à-vis de la législation en vigueur au Bénin. spécialisée dans le domaine des BTP et justifiée par le registre de commerce et/ou les statuts ;
     - Avoir réalisé au moins trois (03) marchés de travaux à titre d'entrepreneur au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions. Les attestations de bonne fin d'exécution, les PV de réception définitive et les contrats devront être joints pour justifier de cette expérience.
     - Avoir exécuté en tant qu'entrepreneur, ou sous-traitant, au profit de l'administration publique et parapublique ou une ONG Internationale, au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) au moins deux (02) marchés similaires de réalisation de construction de modules de classes pour un montant de trente millions (30 000 000) de Francs CFA chacun des lots, avec à l'appui, les attestations de bonne fin d'exécution, les Procès-verbaux de réception provisoire ou définitive et appuyés par des contrats de marché ;
     - Disposer du personnel minimum suivant :
   - ❖ Un (01) Conducteur des travaux de niveau minimum technicien supérieur en génie civil, génie rural ou équivalent, BAC+3 minimum avec cinq (05) ans d'expériences générales et au moins deux références de mission de Conducteur de travaux sur des projets de construction d'infrastructures sociocommunautaires (illustré par CV et Copie de diplôme + Attestation de travail ou de service fait) ;
   - ❖ Un (01) Chef chantier de niveau technicien en génie civil, génie rural ou équivalent DTI avec Cinq (05) ans d'expériences générales et au moins deux (02) références de mission de chef chantier sur des projets de construction d'infrastructures sociocommunautaires (illustré par CV et Copie de diplôme + Attestation de travail ou de service fait) ;
   - ❖ Disposer des ouvriers spécialisés maçons, ferrailleurs, peintres coffreurs et charpentier (illustré D par CV et Copie de diplôme + Attestation de travail ou de service fait)
   - ❖ Disposer de matériels roulants (camion benne) en location ou propreté justifié par des cartes grise ou autres, petits outillages, matériels de sécurité, boite à pharmacie, des coffrages et échafaudages métalliques, une bétonnière et un vibreur appuyé par des preuves d'appartenance ou de location
     - Exigences d'ordre financier :
       - ➢ Fournir les états financiers certifiés pour les trois derniers exercices (2020, 2021 et 2022).
       - ➢ avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) au moins égal à quarante-cinq millions (45 000 000) de francs CFA pour chaque lot;
       - ➢ justifier qu'il a accès à des financements tels que des avoirs liquides, avoirs non grevés, lignes de crédit à hauteur de quinze millions (15 000 000) de francs CFA au moins par lot de travaux.

BON A LANCER Mairie de Dassa-Zoumé

   b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence
   - Exigences techniques et expériences :
     Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existences, devront fournir en lieu et place des expériences similaires, un personnel d'encadrement composé comme suit :
   - ❖ Un (01) Conducteur des travaux de niveau minimum technicien supérieur en génie civil, génie rural ou équivalent, BAC+3 minimum avec dix (10) ans d'expériences générales et au moins cinq (05) références de mission de Conducteur de travaux sur des projets de construction d'infrastructures sociocommunautaires (illustré par CV et Copie de diplôme + Attestation de travail ou de service fait) ;
   - ❖ Un (01) Chef chantier de niveau technicien en génie civil, génie rural ou équivalent DTI avec dix (10) ans d'expériences générales et au moins cinq (05) références de mission de chef chantier sur des projets de construction d'infrastructures sociocommunautaires (illustré par CV et Copie de diplôme + Attestation de travail ou de service fait) ;
   - ❖ Disposer des ouvriers spécialisés maçons, ferrailleurs, peintres coffreurs et charpentier (illustré par CV et Copie de diplôme + Attestation de travail ou de service fait)
   - ❖ Disposer de matériels roulants (camion benne) en location ou propreté justifié par des cartes grise ou autres, petits outillages, matériels de sécurité, boite à pharmacie, des coffrages et échafaudages métalliques, une bétonnière et un vibreur appuyé par des preuves d'appartenance ou de location

Toutes les expériences du conducteur des travaux et du Chef Chantier qui ne seront pas accompagnées d'attestations de travail, ne seront pas prises en compte dans l'évaluation (la commission de passation des marchés publics de la Commune de Dassa-Zoumé et la Cellule de contrôle se réservent le droit de vérifier l'authenticité de ces attestations).

Exigences d'ordre financier :
- Fournir leur bilan d'ouverture et les états financiers de leurs années d'existence ;
- Disposer d'avoir liquides sous forme de fonds propres ou de ligne de crédit au moins égal à quinze millions (15 000 000) de francs CFA par lot de travaux. justifiée par une attestation d'une banque ou institution financière agréée ou ayant un correspondant au Bénin ;
- Fournir une attestation d'assurance de risques professionnels.

NB : Les diplômes qui ne sont pas directement reconnus par l'administration béninoise devront être accompagnés de l'équivalence de diplôme délivrée par les structures compétentes avant d'être acceptés dans l'évaluation.

Pour les diplômes, la copie légalisée s'entend ici la photocopie de l'original. Toute copie légalisée d'une copie légalisée ne sera pas prise en compte dans l'évaluation.

L'offre technique de l'entreprise naissante ne sera jugée conforme que si les critères de l'expérience de son personnel d'encadrement et son bilan d'ouverture répondent aux sous critères ci-dessus fixés.
Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

5. Le délai d'exécution est de trois (03) mois au plus tôt et de cinq mois (05) par lot de marché.
6. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics de la mairie de Dassa-Zoumé, monsieur **SAKA ZIME Bio Guera Abder' Aman** et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres au Secrétariat Permanent de la PRMP à l'adresse mentionnée ci-après : bâtiment principal dernière porte à gauche dans le couleur de la droite au rez de chaussée de 08 heures à 12h30 mn et de 14h à 17h30 mn.

BON A LANCER Mairie de Dassa-Zoumé

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement un dossier d'appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Mairie de Dassa-Zoumé, **Mr Prosper Audrey AHOUANGONOU**, Tél : 96 36 44 08, sprmpdassa@gmail.com bâtiment annexes, à droite de l'entrée principale de la mairie, à compter d*u 24* **Juillet 2023**. Le dossier d'appel d'offres en version papier sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat de la PRMP ou adressé aux candidats à leurs frais par poste ou acheminement à domicile localement. Ce dossier peut aussi être remis aux candidats en version électronique sous le format PDF ou envoyé par voie électronique sous réserve des dispositions relatives à la dématérialisation.
Ce retrait est matérialisé par une fiche[1] de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.
Seuls les candidats ayant retiré le dossier d'Avis d'Appel d'Offre (AAO) à l'adresse ci-dessus indiquée et inscrits sur la liste de retrait dudit dossier sont autorisés à soumettre leur offre.
9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics au bâtiment annexes, à droite de l'entrée principale de la mairie au plus tard le **14 Août 2023** à 10 heure 00. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés, à l'adresse ci-après : salle de délibération du conseil communal de Dassa-Zoumé le **14 Août 2023** à 10h 30
11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **deux cent cinquante-quatre mille deux cent trente-sept (254 237) francs CFA par lot de marché**. En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres ;
12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.
13. Les offres doivent être présentées et déposées par lot de travaux.

Fait à Dassa-Zoumé, le 21 Juillet 2023
PRMP
Bio Guera Abder' Aman SAKA ZIME
La Personne Responsable des Marchés Publics

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES

Avis d'appel d'offres

SOCIETE NATIONALE DES EAUX DU BENIN

Objet : Fourniture et installation de tours de dégazage en PEHD pour l'usine d'eau de Ouando à Porto-Novo

Référence SIGMAP : T_DDPE_71505

AVIS N° : 028 /23/SONEB/DG/PRMP/DDPE

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de la SONEB publié sur le portail web des marchés publics le 11 janvier 2022.

2. La *SONEB a obtenu* des fonds de la *République Fédérale d'Allemagne à travers la Kreditantstalt für Wiederaufbau (KfW)* afin de financer le projet d'Alimentation en Eau Potable des zones périurbaines de Cotonou, Abomey-Calavi, Sèmè-Kpodji et de Porto-Novo, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché *relatif à la fourniture et à l'installation de tours de dégazage en PEHD pour l'usine d'eau de Ouando à Porto-Novo.*

3. La *SONEB* sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

   Fourniture et installation de tours de dégazage en PEHD pour l'usine d'eau de Ouando à Porto-Novo.

   Lesdits travaux seront réalisés en un lot unique.

4. Les exigences en matière de qualification sont :

   a) Pour les anciennes entreprises

   - Exigences techniques et expériences :

     - Avoir effectivement exécuté en tant qu'entrepreneur, ou sous-traitant au moins deux (02) marchés au cours des cinq dernières années (2018 à 2022) et de l'année en cours qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés avec une valeur hors taxes minimum d'un milliard (1.000.000.000) de Francs CFA chacun et qui sont similaires aux travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans les chapitres 2 et 3 de la Section III.

     - Pour les marchés référencés ci-dessus ou pour d'autres marchés exécutés pendant la période stipulée au paragraphe ci-dessus, avoir au moins deux expériences de fourniture et/ou d'installation/construction de tours de dégazage de capacité totale supérieure ou égale à 1 000 m^3/h en PEHD ou en béton armé.

     Les expériences spécifiques en fourniture d'unité compacte des sous-traitants spécialisés seront prises en compte. L'expérience générale et les ressources financières des sous-traitants ne seront pas ajoutées à celles du Soumissionnaire pour justifier sa qualification.

     - Moyens Humains : disposer du personnel indispensable à l'exécution du marché, notamment :

       (i) un Directeur des travaux ayant au moins dix (10) ans d'expérience et ayant réalisé au moins deux (02) projets d'AEP de montant minimum 1 milliard FCFA HT chacun ;

       (ii) un Conducteur de travaux hydrauliques ayant réalisé au moins deux (02) projets de fourniture et pose de conduites d'eau potable ;

       (iii) un Conducteur de travaux électromécaniques ayant réalisé au moins deux (02) projets de fourniture et pose d'équipements électromécaniques et électriques de stations de traitement d'eau / stations de pompage d'eau ;

       (iv) un Expert environnementaliste ayant réalisé un (01) projet de suivi environnement d'AEP.

     - Moyens Matériels : disposer du matériel nécessaire à la bonne exécution du marché, notamment :

       (i) un (01) véhicule de liaison pick-up 4x4 ;

       (ii) un (01 camion grue, la grue devant atteindre une hauteur minimale de 12 mètres.

   - Exigences d'ordre financier :

     - Avoir un minimum de chiffres d'affaires moyen annuel des trois (03) années 2020, 2021 et 2022 égal au moins à un milliard cinq cent millions (1.500.000.000) de Francs CFA, justifié par les états financiers établis dans les formes prescrites par l'annexe B.

     - Besoins en financement du marché justifiés par une attestation de capacité financière délivrée par une banque agréée d'un montant minimum de deux cent millions (200.000.000) francs CFA (avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle).

     - Besoins en financement pour les autres marchés en cours : Le Soumissionnaire doit démontrer, à la satisfaction du Maître de l'Ouvrage qu'il dispose de moyens financiers lui permettant de satisfaire les besoins en trésorerie des travaux en cours dans le cadre de marchés déjà engagés en produisant une attestation de capacité financière délivrée par une banque agréée. ***Le besoin en trésorerie est déterminé en divisant le montant estimé des travaux restants des marchés en cours par le délai d'exécution restant pour achever lesdits travaux (en mois) multiplié par 2.***

   b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

   - Exigences techniques et expériences :

     - Etre une entreprise spécialisée dans la construction d'ouvrages d'alimentation en eau potable (AEP) en milieu urbain ;

     - Moyens Humains : disposer d'un personnel d'encadrement technique expérimenté à affecter à l'exécution du marché, constitué de :

       (i) Directeur des travaux : doit avoir une expérience globale de quinze (15) ans et avoir réalisé, en tant que Directeur des travaux, au moins cinq (05) projets d'AEP en milieu urbain de montant minimum 1 milliard FCFA HT chacun ;

       (ii) Conducteurs des travaux : doivent avoir une expérience globale de dix (10 ans) et réalisé, en tant que conducteur des travaux, au moins quatre (04) marchés tels que spécifiés ci-dessus pour chaque compétence ;

       (iii) Expert environnementaliste : doit avoir réalisé au moins deux (02) projets de suivi environnement d'AEP.

     - Moyens Matériels : Le soumissionnaire doit établir qu'il dispose du matériel nécessaire à la bonne exécution du marché, notamment :

       (i) un (01) véhicule de liaison pick-up 4x4 ;

       (ii) un (01 camion grue, la grue devant atteindre une hauteur minimale de 12 mètres.

   - Exigences d'ordre financier :

     - La preuve de l'assurance des risques professionnels (responsabilité civile professionnelle d'un montant minimum de huit cents millions (800 000 000) de Francs CFA.

     - Besoins en financement du marché justifiés par une attestation de capacité financière délivrée par une banque agréée d'un montant minimum de deux cent millions (200.000.000) francs CFA (avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle).

     - Besoins en financement pour les autres marchés en cours : Le Soumissionnaire doit démontrer, à la satisfaction du Maître de l'Ouvrage qu'il dispose de moyens financiers lui permettant de satisfaire les besoins en trésorerie des travaux en cours dans le cadre de marchés déjà engagés en produisant une attestation de capacité financière délivrée par une banque agréée. ***Le besoin en trésorerie est déterminé en divisant le montant estimé des travaux restants des marchés en cours par le délai d'exécution restant pour achever lesdits travaux (en mois) multiplié par 2.***

   Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

5. Le délai d'exécution est de *dix (10) mois.*

6. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

7. Les Règles de la KfW (Version de 2019, actualisée en janvier 2021) pour l'Attribution des Marchés de Fournitures, de Travaux et de Services associés dans le cadre de la Coopération financière avec les pays partenaires s'appliquent à la passation du marché. https://www.kfw-entwicklungsbank.de/PDF/Download-Center/PDF-Dokumente-Richtlinien/FZ-Vergaberichtlinien-V-2021-FR.pdf

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès *de la Personne Responsable des Marchés Publics de la SONEB, courriel : prmp@soneb.bj* et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au *secrétariat de la PRMP* à l'adresse mentionnée ci-après : *1er étage de la Direction Générale de la SONEB, Bureau N°112 bis, Cotonou, de 8h à 12h30 et 14h à 17h30 heure locale (GMT+1) ou consulter le site internet www.soneb.bj*.

9. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement un dossier d'appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après *1er étage de la Direction Générale de la SONEB, Bureau 112,* à compter du 24 JUIL 2023 . Le dossier d'appel d'offres en version papier sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple demande de ces derniers au secrétariat de la PRMP ou adressé aux candidats à leurs frais par *courrier aux tarifs existants*. Ce dossier peut aussi être remis gratuitement aux candidats en version électronique sous le format PDF non éditable et imprimable et signalé comme tel, ou envoyé par voie électronique.

10. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF non éditable et imprimable et signalé comme tel, *et avec le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) sous format Excel*, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : *Secrétariat de la PRMP : 1er étage de la Direction Générale de la SONEB, Bureau N°112 bis,* au plus tard le 06 SEPT 2023 *à 09 heures 30 minutes, heure locale (GMT+1).* **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

11. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés, à l'adresse ci-après : *Direction Générale de la SONEB, 3ème étage Salle de conférence Bureau N°311, le même jour à 10 heures.*

12. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de huit millions (8.000.000) francs CFA.

    En ce qui concerne les micro, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres.

13. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *cent vingt (120)* jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

Hugues MEHOU
Personne Responsable des Marchés Publics

SOCIETE NATIONALE DES EAUX DU BENIN – LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS – SONEB

PORT AUTONOME DE COTONOU

DIRECTION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Cotonou, le 17 JUIL. 2023

N°1386/2023/PAC/DG/DPRMP/SPMP/DEMP/SAE

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHE

OBJET DU MARCHE	REFERENCE DU MARCHE	MONTANT DU MARCHE	ATTRIBUTAIRE DEFINITIF	OBSERVATIONS
Mission de contrôle dans le cadre des travaux de réaménagement du boulevard de la marina entre le carrefour Erevan et la Loterie Nationale du Bénin (Avril 2021 à janvier 2023	**Contrat de marché n° 1428/MEF/MCVTCDD/ PAC/DPRMP/DPMP/DNCMP/SP du 21/06/ 2023.**	**390 962 504 FCFA TTC**	**BUREAU EGIS INTERNATIONAL**	**NEANT**

La Personne Responsable des Marchés Publics

Félix Dieudonné ADAHE VIGBE

BP 927 Boulevard de la Marina, Cotonou - Bénin
+229 21 31 52 80 contact@pac.bj
www.portcotonou.com

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
RÉPUBLIQUE DU BENIN

BP : 123 Parakou
Tél. : +229 23 61 07 12
Fax : +229 23 61 07 12
contact.up@gouv.bj
univparakou@gmail.com
UNIVERSITE DE PARAKOU

Parakou, le 19 Juin 2023

Personne Responsable des Marchés Publics

N° 497-2023/PRMP/A-PRMP/CDS-PRMP

ERRATUM Procès-Verbal d'Ouvertures des offres

Travaux de construction du Centre de l'Innovation de l'Université de Parakou au profit du rectorat de l'UP

(PV n°480 A-2023/PRMP /A-PRMP/SA-PRMP DU 15 Juin 2023)

Cet additif sera considéré comme faisant partie intégrante du Procès-Verbal d'ouvertures des Offres et sera communiqué par écrit à tous ceux qui ont soumissionné leur offre.

N°	PV initial	PV à Prendre en compte
1	Au niveau du tableau N°2 d'ouvertures des plis (suite) : **Etablissement SUCCES HANIA :** - Attestation de capacité financière : Non Fournie (**NF**) - Garantie de soumission ou déclaration : Non Fournie (**NF**).	Au niveau du tableau N°2 d'ouvertures des plis (suite) : **Etablissement SUCCES HANIA** -Attestation de capacité financière : **Fournie (F) ;** - Garantie de soumission ou déclaration : Fournie (**F**).
2	Au niveau du Tableau N°1 : Extrait du Registre Spécial des Offres **Sté PROLOC SARL** : Heure de dépôt 09h 45.	Au niveau du Tableau N°1 : Extrait du Registre Spécial des Offres **Sté PROLOC SARL** : Heure de dépôt 09h 25

Alexandre A. GNAGNA
Personne Responsable des Marchés Publics

MAIRIE DE OUIDAH
REPUBLIQUE DU BENIN

Tél : 59 66 06 00
contact.ouidah@mairie.bj

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES

AVIS DE PUBLICATION D'ATTRIBUTION DEFINITIVE DE MARCHES PUBLICS

APAD/MP N°5/0409/CO/PRMP/SP-PRMP du 14/07/ 2023

La Personne Responsable des Marchés Publics de la Commune de Ouidah porte à la connaissance du public, qu'au terme des travaux de la Commission de Passation des Marchés Publics de la Mairie de Ouidah, le marché des ***travaux de construction du bâtiment devant abriter le guichet unique de la mairie de Ouidah***, inscrit au Plan de Passation des Marchés Publics Gestion 2022 - 2023 sous le *N° T_ST_59298/22 ; N°T_DST_72541/23,* est définitivement attribué au prestataire avec les détails ci-après :

Attribution définitive de marché

Intitulé du marché	*Référence du contrat/Bon de commande/Montant*	*Date de signature*	*Délai d'exécution*	*Titulaire du marché*	*Adresse*
Travaux de construction du bâtiment devant abriter le guichet unique de la mairie de Ouidah.	*N°5/010/CO/SE/PRMP/CCMP/DST/SP-PRMP/23 DU 06/04/2023 71.236.006 FCFA TTC*	14/03/2023	04 mois	SOCIETE GLOBAL GROUP CONSTRUCTION (SGGC)	97470179

Ouidah, le 14/07/ 2023
La PRMP,
Raïmi A. BACHABI

MAIRIE DE OUIDAH | IFU : 6 2010 0006 8700 | B.P.: 11 Ouidah | REPUBLIQUE DU BENIN

MAIRIE DE OUIDAH
REPUBLIQUE DU BENIN

SECRETARIAT EXECUTIF
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS
SECRETARIAT DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Tél : 59 66 06 00
contact.ouidah@mairie.bj

Avis N°5/0409/CO/PRMP/SPPRMP

Avis Public à Manifestation d'Intérêt pour la constitution de la liste de candidats potentiels pour les demandes de cotation de travaux, de fournitures et de services physiques

1. Le présent avis public à manifestation d'intérêt fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics de la Commune de Ouidah publié sur le SIGMaP le 11 avril 2023.
2. La Commune de Ouidah *a prévu, dans le cadre de l'exécution de son budget, gestion 2023, des* fonds, afin de financer *ses projets de développement*, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés de demande de cotation ci-après, contenus dans le Plan de Passation des Marchés Publics 2023, en vigueur :

2-1 Marchés de travaux
2-2 Marchés de fournitures
2-3 Marchés de services physiques

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics; *email : raimi.bachabi@mairie.bj* ou se porter au **Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics, MAIRIE DE OUIDAH -B.P. 11 OUIDAH - TEL : (00229) 59 66 06 01,** *E.mail : spprmp.ouidah@gmail.com*, **de 08 Heures à 12h30 et de 14h à 17h30,** tous les jours ouvrés à partir du vendredi 14 juillet 2023.
4. Les dossiers de manifestation d'intérêt devront être rédigés en langue française et devront être déposés en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'original de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après *Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics, sis à l'Hôtel de Ville de Ouidah, au rez-de-chaussée du bâtiment principal dans l'aile droite (Bureau I-9)- B.P. 11 OUIDAH - TEL : (00229) 59 66 06 01, E.mail : spprmp.ouidah@gmail.com,* ***au plus tard le 31 juillet 2023 à 09 heures*** GMT+1. **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les dossiers de manifestation d'intérêt qui parviendront en retard ne seront pas acceptés.
5. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être soumis par marché **(travaux, fournitures ou services physiques)**. Un même candidat peut déposer des dossiers pour plusieurs ou l'ensemble des marchés listés ci-dessus, et pourra être retenu sur la liste pour les marchés concernés, si ces dossiers spécifiques pour chacun de ces marchés sont jugés satisfaisants.
6. Chaque dossier de manifestation d'intérêt doit porter clairement la mention "Manifestation d'intérêt pour **la constitution de la liste de candidats potentiels pour les demandes de cotation de travaux, de fournitures et de services physiques : n° 2-1 ou 2-2 ou 2-3 et nom du marché (travaux, fournitures ou services physiques)**
7. Chaque dossier de manifestation d'intérêt doit comporter :
   - la lettre de manifestation d'intérêt (conformément au modèle du dossier de manifestation d'intérêt disponible au Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics, *Bureau I-9, B.P. 11 OUIDAH - TEL : (00229) 59 66 06 01, E.mail : spprmp.ouidah@gmail.com*) pour le marché concerné, datée, signée et cachetée ;
   - le registre de commerce et/ou les statuts de l'entreprise, avec en surlignage, le domaine d'activité en rapport avec le marché concerné. Les domaines d'activités désignés comme « **Diverses prestations** » ne seront pas considérés ;
   - pour les anciennes entreprises, les preuves de l'exécution d'au moins trois (03) marchés similaires au cours des cinq (05) dernières années (attestations de bonne fin d'exécution accompagnées des pages de garde et de signature de chaque marché, pour chaque attestation) ;
   - pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence, les preuves de expériences de leur personnel d'encadrement (attestations de travail, certificats, attestations de bonne fin d'exécution).
8. Tout recours des candidats dans le cadre de cette procédure de constitution de liste de prestataires sera exercé suivant les délais prévus aux dispositions des articles 116 et 117 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Ouidah, le 14 juillet 2023
La personne Responsable des Marchés Publics
Raïmi A. BACHABI

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES

Avis d'appel d'offres N°67/ T_RST_72275/2023/MB/PRMP/SP-PRMP

MAIRIE DE BASSILA

Construction de la clôture du stade de manigri Ikani pour 700m linéaire ; avec une hauteur d'ensemble 2,50m et clôture grillagée de l'aire de jeu et Construction de la clôture du stade de Pénéssolou pour 992,68m linéaire ; avec une hauteur d'ensemble 2,50m et clôture grillagée de l'aire de jeu

Référence SIGMAP : T_RST_72275

BON A LANCER DNCMP/ATA-DON

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics version 2 de la Mairie de Bassila publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 10 mars 2023.

2. La Mairie de Bassila a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC Non Affecté Investissement), afin de financer les travaux de construction des stades , et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif aux travaux de construction de la clôture du stade de Manigri Ikani pour 700 m linéaire ; avec une hauteur d'ensemble 2,50m et clôture grillagée de l'aire de jeu et construction de la clôture du stade de Pénessoulou pour 992,68 m linéaire ; avec une hauteur d'ensemble 2,50m et clôture grillagée de l'aire de jeu

3. La Mairie de Bassila sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux répartis en deux (02) lots comme suit :

Lot 1 : Construction de la clôture du stade de Manigri Ikani pour 700 m linéaire , avec une hauteur d'ensemble 2,50m et clôture grillagée de l'aire de jeu ;

Lot 2 : Construction de la clôture du stade de Pénéssoulou pour 992,68m linéaire avec une hauteur d'ensemble 2,50m et clôture grillagée de l'aire de jeu

Lorsqu'un soumissionnaire a présenté des offres plus avantageuses sur plusieurs lots dont il ne peut être attributaire à la fois ,on lui attribuera le lot sur lequel l'écart entre le montant du suivant immédiat et son montant est plus élevé. Les variantes ne seront pas prises en compte.

a) <u>Pour les anciennes entreprises</u>

❖ **Exigences techniques et expériences**

- Être spécialisé dans le domaine d'activités de BTP, justifié par le registre de commerce ou les statuts ;
- Avoir réalisé au cours des cinq (05) dernières années (2018 ;2019 ;2020, 2021 et 2022) au moins trois (03) marchés de construction de bâtiment, chacun d'un montant égal à cinquante-cinq millions (55 000 000) FCFA TTC pour le lot 1 et soixante-dix-neuf millions (79 000 000) FCFA TTC pour le lot 2, justifiés par des copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution + copies légalisées des contrats (page de garde et page de signature) ou des procès-verbaux de réceptions définitive y afférents. Les contrats sont délivrés par une administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou une multinationale (une entreprise ayant au moins un filial dans un pays étranger) ;
- **Personnel (par lot)**

BON A LANCER DNCMP/ATA-DON

Avoir disposé d'un personnel ayant les profils ci-après :

- Un Directeur Technique : Ingénieur en Génie civil (BAC + 5 en Génie Civil) avec au moins cinq (05) années d'expériences globales et au moins deux (02) expériences similaires ;
- Un Conducteur des travaux : Technicien Supérieur en Génie Civil (BAC + 3 en Génie Civil) avec au moins cinq (05) années d'expériences globales et au moins trois (03) expériences similaires ;
- Un (01) Chef chantier : Technicien en Génie Civil (DTI ou BAC F4 en Génie Civil) avec au moins cinq (05) années d'expériences globales et au moins quatre (04) expériences similaires

- **Matériel (par lot)**

Avoir le matériel suivant pour l'exécution des travaux avec preuve de propriété ou promesse de location accompagné des preuves de propriété du loueur.
Les moyens de preuves à considérer pour la justification sont les factures d'achats et les cartes grises. Le matériel demandé dans le cadre du présent appel d'offre ouvert sont :

- Une (01) bétonnière de 500 litres
- Un (01) vibreur
- Un (01) véhicule de liaison
- Un (01) camion
- Lot de petits matériels (pelles, seaux, houes, gans, casques, bottes, coupe-coupe, boite à pharmacie)

❖ **Exigences financières**

- Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de lignes de crédits à hauteur de **vingt-quatre millions onze mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (24 011 299)** FCFA pour le lot 1 et **trente-cinq million vingt-huit mille deux cent quarante-huit (35 028 248)** FCFA pour le lot 2 et justifiés par une attestation d'une banque ou d'une institution financière agréée en République du Benin.

- Avoir réalisé un chiffre d'affaire annuel moyen au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) au moins égal à soixante-douze millions trente-trois mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (72 033 898) FCFA HT pour le lot 1 et cent cinq millions quatre-vingt-quatre mille sept cent quarante-cinq (105 084 745) FCFA HT pour le lot 2, justifié par, les états financiers établis dans les formes prescrites par l'annexe A-3-2, point 1.

  Ces exigences sont valables pour chacun des lots.

b) <u>Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence</u>

❖ **Exigences techniques et expériences**

- Être spécialisé dans le domaine d'activités de BTP, justifié par le registre de commerce ou les statuts ;
- **Personnel (par lot)**

BON A LANCER DNCMP/ATA-DON

Avoir disposé d'un personnel ayant les profils ci-après :

- Un Directeur Technique : Ingénieur en Génie civil (BAC + 5 en Génie Civil) avec au moins dix (10) années d'expériences globales et au moins cinq (05) expériences similaires ;
- Un Conducteur des travaux : Technicien Supérieur en Génie Civil (BAC + 3 en Génie Civil) avec au moins dix (10) années d'expériences globales et au moins quatre (05) expériences similaires ;
- Un (01) Chef chantier : Technicien en Génie Civil (DTI ou BAC F4 en Génie Civil) avec au moins dix (10) années d'expériences globales et au moins cinq (05) expériences similaires.

❖ **Matériel (par lot)**

Avoir le matériel suivant pour l'exécution des travaux avec preuve de propriété ou promesse de location accompagné des preuves de propriété du loueur.
Les moyens de preuves à considérer pour la justification sont les factures d'achats et les cartes grises. Le matériel demandé dans le cadre du présent appel d'offre ouvert sont :

- Une (01) bétonnière de 500 litres
- Un (01) vibreur
- Un (01) véhicule de liaison
- Un (01) camion
- Lot de petits matériels (pelles, seaux, houes, gans, casques, bottes, coupe-coupe, boite à pharmacie)

❖ **Exigences financières**

- Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de lignes de crédits à hauteur de **vingt-quatre millions onze mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (24 011 299)** FCFA pour le lot 1 et **trente-cinq million vingt-huit mille deux cent quarante-huit (35 028 248)** FCFA pour le lot 2 et justifiés par une attestation d'une banque ou d'une institution financière agréée en République du Bénin.

- Fournir le bilan d'ouverture et un engagement écrit de souscrire à la police d'assurance de risques professionnels du lot pour lequel le candidat soumissionne pour les entreprises naissantes et les états financiers des années d'existences pour celle moins de trois années d'existence. L'assurance doit couvrir tout au moins la durée des travaux ou au plus un an.

NB : Les qualifications et les expériences du personnel doivent être justifiées par des copies légalisées de diplômes, des attestations de travail justifiant les expériences et des curricula vitae plus la copie légalisée de la carte d'identité nationale valide du personnel.

BON A LANCER DNCMP/ATA-DON

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

5. Le délai d'exécution est **de six (06) mois pour chacun des lots** à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrage des travaux après la remise de site.

6. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la mairie de Bassila ; BP 07 ; email : prmp2021bsl@gmail.com et prendre connaissance des documents d'appel d'offres aux adresses mentionnées ci-après **Secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Mairie de Bassila de 08h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 du lundi au vendredi sauf les jours fériés**.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement un dossier d'appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après BP 07 ; email : prmp2021bslgmail.com ; **Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Mairie de Bassila premier bureau à gauche de l'entrée principale ;** sis dans l'enceinte de la mairie de Bassila, tél. : 97 22 96 78 de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (GMT+1) **du lundi au vendredi**, à compter du 24/07/2023 . Le dossier d'appel d'offres en version papier sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat de la PRMP ou adressé aux candidats à leurs frais par tout autre moyen souhaité. Ce dossier peut aussi être remis aux candidats en version électronique sous le format PDF ou envoyé par voie électronique sous réserve des dispositions relatives à la dématérialisation.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

9. Les offres seront rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique sur clé USB sous le format PDF en fichier unique ,accessible et lisible, suivant l'ordre chronologique des pages de l'offre originale ; en cas de contradiction entre l'offre électronique et l'offre physique ,la version originale de l'offre physique fait foi ; le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : salle de conférence de la mairie de Bassila, au plus tard le 17/08/2023 à 10 heures 00. **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : Salle de conférence de la mairie de Bassila, sise dans l'enceinte de la mairie de Bassila, le 17/08/2023 à 10 heures 30.

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de : **sept cent vingt mille trois cent trente-neuf (720 339) FCFA** pour le lot 1 et **un million cinquante mille huit cent quarante-sept (1 050 847)** pour le lot 2 ;

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres ;

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Les offres doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet

Bassila le, 19/07/2023

La Personne Responsable des Marchés Publics,

Rép. du Bénin - Département de la Donga - La PRMP - COMMUNE DE BASSILA

BON A LANCER DNCMP/ATA-DON

François ANIGNIKIN

PREMIÈRE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DU PLATEAU (ATDA-PLATEAU)

Section 0. Avis d'Appel d'Offres (AA0)

Avis d'appel d'offres

Objet : *Acquisition d'équipements d'entretien de récolte et de transformation au profit des PDA 5, 6 et 7 (lots 1 et 2)*

Référence SIGMAP : *F_DAI_74223*

BON A LANCER

Avis n° 004 **/PRMP/ATDA-P/DAI/DP/Se-PRMP du** 17/07/2023

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du Plateau (ATDA-Plateau) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 03 mars 2023.

2. L'Agence Territoriale de Développement Agricole du Plateau (ATDA-Plateau) a obtenu dans le cadre de son budget 2023, des fonds du Budget National (PNDF-PH), afin de financer ses activités, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de fourniture relatif à l'acquisition d'équipements d'entretien de récolte et de transformation au profit des PDA 5, 6 et 7 (lots 1 et 2)

3. L'Agence Territoriale de Développement Agricole du Plateau (ATDA-PLATEAU) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture des équipements d'entretien, récolte et de transformation au profit des PDA 5, 6 et 7 (lots 1 et 2) réparti en deux (02) lots ainsi qu'il suit :

   - Lot 1 : Acquisition de 25 kits d'équipements d'entretien et de récolte (Mini ciseau de coupe de palmier à huile à essence, Débroussailleuse, casques, bottes, gants, lunettes, gilets) au profit des UMPS des PDA 5 et 7 ;

   - Lot 2 : Acquisition d'équipements de transformation (égrappeuse motorisée, cuiseur à vapeur, Malaxeur/ Dépulpeur, Presse Hydraulique motorisée, Clarificateur/ déshydrateur et Bascule) au profit de 25 unités de transformation d'huile des PDA 6 et 7.

.Les deux lots seront attribués séparément et un soumissionnaire peut être attributaire des deux (02) lots s'il répond séparément aux exigences de qualifications requises pour chacun des lots 1 et 2. Les variantes ne seront pas prises en compte.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles, remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'ATDA PLATEAU, Ancienne Rue de la Préfecture de Pobè, Quartier Zone résidentielle, 1er étage aile droit, bureau N°1, BP 22 Pobè, République du Bénin, Email : secretariatprmp.atda6@gmail.com ; aux heures suivantes : de 08 H 00 à 12 H 30 et de 14 H 00 à 17 H 30 tous les jours ouvrés.**

6. Le délai de livraison est de six (06) mois pour chacun des lots 1 et 2. Toute fois tous délai compris entre quatre mois (04) et six (06) mois est autorisé et fera objet d'ajustement.

7. Les exigences en matière de qualification pour chacun des lots 1 et 2 sont :

a) Pour les anciennes entreprises :

➢ *Exigences Techniques et expériences (lots 1 et 2)*

- *Être une entreprise spécialisée dans la construction mécano-soudée ou la fourniture d'équipements ou matériels agricoles, prouvé par le registre de commerce ou la carte professionnelle de commerçant en cours de validité ou statut.*
- *Avoir réalisé avec succès au moins un (01) marché de fabrication ou de fourniture d'équipements ou matériels agricoles de montant égal à quarante et un millions trois cent treize mille cinq cent cinquante-neuf (41 313 559) FCFA HT pour le lot 1 et cent vingt-six mille deux cent soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt et un (126 277 881) FCFA HT pour le lot 2 pour le compte d'une administration publique ou une ONG ou personne morale de droit privée au sens de l'article 3 du code des marchés publics au cours des trois dernières années (2020, 2021 et 2022) justifiées par une attestation de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception appuyées des copies de contrat ou preuve de paiement certifiés conformes à l'original.*

BON A LANCER

- *Disposer d'un personnel clé constitué de :*
  - *Un (01) ingénieur en génie mécanique ou machinisme agricole de niveau BAC +5 en Génie Mécanique ou en Machinisme Agricole ayant une expérience professionnelle de cinq (05) ans avec au moins deux (02) prestations de fabrication et/ou de montage d'équipements agricoles ;*
  - *Un (01) technicien, spécialiste en fabrication mécanique de niveau DTI ou BAC en fabrication mécanique et ayant cinq (05) ans d'expériences professionnelles avec au moins deux (02) prestations de fabrication et/ou de montage d'équipements agricoles.*
  - *Un (01) ouvrier équipementier ou soudeur spécialisé en fabrication mécanique et/ou en montage d'équipements agricoles et ayant cinq (05) ans d'expériences professionnelles avec au moins quatre (04) prestations en fabrication mécanique et/ou en montage d'équipements agricoles.*

  NB : la computation des années d'expérience professionnelle sera faite par rapport à l'année d'obtention du diplôme ou d'attestation de fin de formation.
- *Un service après-vente de six (06) mois est requis après la réception des équipements pour la formation des bénéficiaires à l'utilisation des équipements et l'estampillage des équipements .*

➢ **Exigences financières :** ***(lots 1 et 2)***

- *Fournir les états financiers des trois dernières années (2020, 2021 et 2022) ;*
- *Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) respectivement au moins égale à 55 084 746 FCFA pour le lot 1 et 168 377 119 FCFA pour le lot 2 ;*
- *Disposer d'avoir liquides sous la forme de fonds propre ou d'une possibilité d'une ligne de crédit à hauteur de Seize millions cinq cent vingt-cinq mille quatre cent vingt-trois (16 525 423) FCFA pour le lot 1 et cinquante millions cinq cent treize mille cent trente-cinq (50 513 135) FCFA pour le lot 2, justifiée par une attestation d'une banque ou une institution agréée au Bénin.*

b) Pour les entreprises naissantes (entreprises ayant moins de trois (03) ans d'existence) :

- Exigences techniques et expériences : (lots 1 et 2)

- *Être une entreprise spécialisée dans la construction mécano-soudée ou la fourniture d'équipements ou matériels agricoles et régulièrement installée au Bénin, prouvé par le registre de commerce ou la carte professionnelle de commerçant en cours de validité ou statut.*
- *Fournir en lieu et place des prestations similaires, les preuves d'expériences du personnel d'encadrement technique (CV signé par le personnel proposé + copie légalisée du diplôme + copie légalisée d'attestation(s) du travail + copie légalisée de la carte d'identité) constitué de :*
  - *Un (01) ingénieur en génie mécanique ou machinisme agricole de niveau BAC+5 en Génie Mécanique ou en Machinisme Agricole ayant une expérience professionnelle de dix (10) ans avec au moins trois (03) prestations de fabrication et/ou de montage d'équipements agricoles ;*
  - *Deux (02) spécialistes en fabrication mécanique de niveau DTI ou BAC en fabrication mécanique et ayant cinq (05) ans d'expériences professionnelles avec au moins deux (02) prestations de fabrication et/ou de montage d'équipements agricoles ;*
  - *Un (01) ouvrier équipementier ou soudeur spécialisé en fabrication mécanique et/ou en montage d'équipements agricoles et ayant dix (10) ans d'expériences professionnelles avec au moins cinq (05) prestations en fabrication mécanique et/ou en montage d'équipements agricoles dont une (01) portant sur les équipements d'entretien, de récolte ou de transformation.*

- *Disposer d'un personnel clé constitué de :*
  - *Un (01) ingénieur en génie mécanique ou machinisme agricole de niveau BAC +5 en Génie Mécanique ou en Machinisme Agricole ayant une expérience professionnelle de cinq (05) ans avec au moins deux (02) prestations de fabrication et/ou de montage d'équipements agricoles ;*
  - *Un (01) technicien, spécialiste en fabrication mécanique de niveau DTI ou BAC en fabrication mécanique et ayant cinq (05) ans d'expériences professionnelles avec au moins deux (02) prestations de fabrication et/ou de montage d'équipements agricoles.*
  - *Un (01) ouvrier équipementier ou soudeur spécialisé en fabrication mécanique et/ou en montage d'équipements agricoles et ayant cinq (05) ans d'expériences professionnelles avec au moins quatre (04) prestations en fabrication mécanique et/ou en montage d'équipements agricoles.*

- *Un service après-vente de six (06) mois est requis après la réception des équipements pour la formation des bénéficiaires à l'utilisation des équipements et l'estampillage des équipements .*

➢ **Exigences financières** : (lots 1 et 2)

- *Présentation des bilans certifiés ou extraits de bilan certifiés en fonction de la date de création de l'entreprise ou de début d'activité du soumissionnaire (limite des trois dernières années d'exercice) ;*

BON A LANCER

- *Disposer d'avoir liquides sous la forme de fonds propre ou d'une possibilité d'une ligne de crédit à hauteur de Seize millions cinq cent vingt-cinq mille quatre cent vingt-trois (16 525 423) FCFA pour le lot 1 et cinquante millions cinq cent treize mille cent trente-cinq (50 513 135) FCFA pour le lot 2, justifiée par une attestation d'une banque ou une institution agréée au Bénin.*

- *Fournir la preuve d'une assurance des risques professionnels couvrant une responsabilité civile contractuelle d'un montant au moins égale à **cinquante-cinq millions (55 000 000) de FCFA pour le lot 1 et cent soixante huit millions (168 000 000) FCFA pour le lot 2** pendant la période d'exécution.*

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

8- Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement une copie du Dossier d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du Plateau, sis à Pobè, Quartier Zone Résidentielle, ancienne rue de la Préfecture de Pobè, BP 22 Pobè, République du Bénin, email :** *secretariatprmp.atda6@gmail.com* à compter du 24 juillet 2023. Le dossier d'Appel d'offres en version papier sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics ou adressé aux candidats à leurs frais par la poste du Bénin. Ce dossier peut aussi être remis aux candidats en version électronique sous le format PDF ou envoyé par voie électronique, sous réserve des dispositions relatives à la dématérialisation. Ce retrait est matérialisé par une fiche établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sous le format PDF sur clé USB accessible, le tout dans une enveloppe unique. **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les offres devront être déposées à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du Plateau, sis à Pobè, Quartier Zone Résidentielle, ancienne rue de la Préfecture de Pobè, 1er étage, BP 22 Pobè, République du Bénin au plus tard le 16 / 08 /2023 à 10 heures minute (s). Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

10. Les offres (versions physique et numérisée) seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : Salle de Réunion de la Direction Générale de l'ATDA Plateau, le 16 / 08 / 2023 à 10 heure (s) 30 minute (s).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission par lot d'un montant de :

- **Lot 1 : Cinq cent cinquante mille huit cent quarante-sept (550 847) *FCFA ;***
- **Lot 2 : Un million six-cent quatre-vingt-trois mille sept cent soixante-onze *(1 683 771) FCFA*.**

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres.

Seuls les candidats ayant retiré le dossier d'appel d'offres par les canaux sus-indiqués sont autorisés à soumettre une offre.

Les soumissionnaires devront préciser dans leur offre (au niveau du formulaire de renseignements sur le candidat), une adresse mail active au nom de leur société.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Les offres doivent être présentées et déposées par lot.

Personne Responsable des Marchés Publics par intérim,

Roland DEGBELO

BON A LANCER

BON A LANCER

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'Appel d'Offres F_DSEF_566777/N°049/MCOT/SE/PRMP/SPRMP du 11/11/2022 relatif à l'accord-cadre pour la sélection d'un prestataire chargé de l'assurance des véhicules du parc automobile de la Mairie de Cotonou.

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert (AOO)

L'an deux mil vingt-trois, et le lundi 26 mai à 17 heures 00, dans la salle de réunion de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Mairie de Cotonou, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.
Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n° 2023/MCOT/SE/PRMP/SPPRMP du 18/11/2022:

- Président : **Manet Floriana C. GAZARD**
- Rapporteur : **Martial D. TOKPO**
- Membres :

ADMINISTRATION	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE	OBSERVATIONS
Conseil municipal	GNONLONFOUN M. Denis	Conseiller municipal	-
Conseil municipal	HOUESSINON Augustin	Conseiller municipal	-
Direction des Affaires Administratives et Financières (DAAF)	BIADJA Steven	Représentant du DAAF	-

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot unique	**Intitulé :** Accord-cadre pour la sélection d'un prestataire chargé de l'assurance des véhicules du parc automobile de la Mairie de Cotonou
Procédures	
Mode de passation	AOO
Justification	-
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	N°069-11/DNCMP/DDCMP-ATL.LIT/2022 du 10/11/2022
Soumissionnaire(s)	
- NSIA ASSURANCES - NOBILA ASSURANCES - ATLANTIQUE ASSURANCES - LA GENERALE DES ASSURANCES DU BENIN - SANLAM ASSURANCES	

2

- SUNU ASSURANCES IARD - AFRICAINE DES ASSURANCES	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
NSIA ASSURANCES	**Examen de la recevabilité l'offre** : - La lettre de soumission comporte deux différentes dates de signature : 05/08/2022 et 05/12/2022 ; - La preuve d'habilitation du signataire : conformément à l'extrait du PV du Conseil d'Administration du 28/11/2018, la durée pour laquelle M. AGBOTA Fabrice, signataire de la présente offre, est habilité à signer une offre est échue depuis le 1er janvier 2022.
NOBILA ASSURANCES	**Examen de la recevabilité l'offre** : L'engagement du soumissionnaire fourni n'est pas conforme à celui du modèle du DAO (P.121) : lire au niveau du 6ème point « …exposés aux sanctions prévues aux articles 123… » au lieu de « … exposés aux sanctions prévues aux articles 122 et 123… ».
ATLANTIQUE ASSURANCES	**Examen de la recevabilité l'offre**: L'engagement du soumissionnaire fourni n'est pas conforme à celui du modèle du DAO (P.121) : lire au niveau du 6ème point « …exposés aux sanctions prévues aux articles 123… » au lieu de « … exposés aux sanctions prévues aux articles 122 et 123… ».
LA GENERALE DES ASSURANCES DU BENIN	**Examen de la recevabilité l'offre :** La lettre de soumission : le délai d'exécution inscrit n'est pas conforme aux exigences du DAO : lire au pont b un délai d'exécution de « quatre… » au lieu « trois (03) ans… » ou de « douze (12) mois » comme prévus au point 7 du DAO (P.04) ou dans le formulaire de DQE du DAO (P.106).
SUNU ASSURANCES IARD	**Evaluation financière :** A l'issue de l'évaluation financière, le soumissionnaire SUNU ASSURANCES IARD est classé 3ème.
AFRICAINE DES ASSURANCES	**Evaluation financière :** A l'issue de l'évaluation financière, le soumissionnaire AFRICAINE DES ASSURANCES est classé 2ème.
Attributaire	
Nom	SANLAM ASSURANCES
Montant proposé	11 527 858 FCFA TTC (12 mois)
Montant évalué (corrigé)	34 583574 FCFA TTC (3ans)
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	

3

Objet du marché	Accord-cadre pour la sélection d'un prestataire chargé de l'assurance des véhicules du parc automobile de la Mairie de Cotonou
Prix	34 583574 TTC
Délai d'exécution	Trois (3) ans
Part de sous-traitance (le cas échéant)	-
Variante pris en compte (cas échéant)	-
Autres	-

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, le Comité d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant TTC
Lot unique	SANLAM ASSURANCES	**34 583574 FCFA**
	TOTAL	**34 583574 FCFA**

La Présidente a clôturé la séance à 17 heures 40 minutes.

Fait à Cotonou, le 26 juin 2023.

Le Président
Manet Floriana C. GAZARD

Le Rapporteur
Martial D. TOKPO

Les membres

Conseiller municipal
Denis M. GNONLONFOUN

Rept/DAAF
Steven BIADJA

Conseiller municipal
Augustin HOUESSINON

4

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE
DEPARTEMENT DES COLLINES
MAIRIE DE DASSA-ZOUME
REPUBLIQUE DU BENIN

BP : 78 Dassa-Zoumé Tél : 22 53 02 15
E-mail : mairie2dassa@yahoo.fr

Section 0. Avis d'Appel d'Offres (AA0)

OBJET : Fourniture et pose d'un champ de panneaux solaires à la Mairie

REFERENCE SIGMAP : F_ST_74300

BON A LANCER Mairie de Dassa-Zoumé

Avis ...../MEF/DNCMP/DDCMP-C/5F/CDZ/SE/FADNAF&FPR-23/SE/PRMP/SP-PRMP/23

COMMUNE DE DASSA-ZOUME
Identification...../MEF/DNCMP/DDCMP-C/5F/CDZ/SE/FADNAF&FPR-23/SE/PRMP/SP-PRMP/23

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de commune de Dassa-Zoumè publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 14 Mars 2023
2. La commune de Dassa-Zoumè a obtenu dans le cadre de son budget des fonds, afin de financer le projet d'électrification de ces bureaux, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de Fourniture et pose d'un champ de panneaux solaires à la Mairie.
3. La commune de Dassa-Zoumè sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir et poser un champ de panneaux solaires à la Mairie

Les soumissionnaires sont autorisés à présenter des variantes en y précisant les performances, des avantages et limites.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles, remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de la mairie de Dassa-Zoumé Tél : 96364408 sprmpdassa@gmail.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres au secrétariat de la personne responsable des marchés publics à l'adresse mentionnée ci-après au rez de chaussée de la Mairie de DAssa-Zoumé, à droite de l'entrée principale du bâtiment dernier bureau du couloir, tous les jours de lundi au vendredi, de 8heures à 12heures 30mn et de 14 heures à 17heures 30mn à compter de 24 Juillet 2023.
6. Le délai de livraison est de deux (02) mois au plus tôt et quatre (04) au plus tard.
7. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises :

Exigences technique et expérience :

- Être une entreprise régulièrement constituée et installée au Bénin, en règle vis-à-vis de la législation en vigueur au Bénin, spécialisée dans le domaine de livraison ou installation des équipements solaires justifiée par le registre de commerce et/ou les statuts ;
- Avoir l'autorisation du Fabricant ou une autorisation du distributeur + copie du certificat de partenariat du fabricant au grossiste concerné pour la commercialisation de l'équipement proposé ;
- Avoir exécuté au moins deux marchés de fourniture et de pose au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions. Les attestations de bonne fin d'exécution et les PV de réception devront être joints pour justifier de cette expérience de montant minimum hors taxes égal à 30 000 000 FCFA
- Avoir livrer au moins deux (02) marchés de fourniture à titre fournisseur au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions. Les attestations de bonne fin d'exécution et les PV de réception devront être joints pour justifier de cette expérience
- Didisposer d'une équipe ou être en partenariat avec un centre de maintenance pour le service après-vente sur douze (12) mois la charge du soumissionnaire et inclus dans le prix de son offre (le changement de pièces usuelles précisées à l'annexe 2 dans les conditions optimales d'utilisation) ;
- Disposer de preuve en propreté ou de location d'une voiture pour le transport des équipements appuyé par carte grise selon le cas
- Avoir en propreté ou location des équipements de sécurité (casque, botte, gilet et autres), boite à pharmacie perceuse, pince ampérométrique, niveau, multimètre, mesureur de terre, voltmètre et petits outillage
- Disposer du personnel minimum suivant :

❖ Un (01) Conducteur des travaux de niveau minimum technicien supérieur en génie électrique ou énergie renouvelable, ou équivalent, BAC+3 minimum avec trois (03) ans d'expériences générales et au moins deux références de mission de Conducteur de travaux sur des projets d'installation d'équipement solaire (illustré par CV et Copie de diplôme + Attestation de travail ou de service fait) ;

❖ Un (01) Chef chantier de niveau technicien supérieur en génie électrique BAC+3 ou énergie renouvelable ou équivalent avec trois (03) ans d'expériences générales et au moins deux (02) références de mission de chef chantier sur des projets de construction d'installation d'équipement solaire (illustré par CV et Copie de diplôme + Attestation de travail ou de service fait) ;

❖ Disposer des ouvriers spécialisés électricien bâtiment, solaire et soudeur avec au moins deux (02) référence chacun (illustré D par CV et Copie de diplôme + Attestation de travail ou de service fait)

Exigences financières :

- Disposer de liquidités sous la forme de fonds propres et/ou de lignes de crédit à hauteur de dix millions (10 000 000).
- Fournir les états financiers certifiés pour les trois derniers exercices (2020, 2021 et 2022).
- avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen des trois (03) dernières années (2019, 2020 et 2021) d'un montant égal à cinquante millions (50 000 000) de francs CFA;

b) Pour les entreprises naissantes :

Exigences technique et expérience :

- Être une entreprise régulièrement constituée et installée au Bénin, en règle vis-à-vis de la législation en vigueur au Bénin, spécialisée dans le domaine de livraison ou installation des équipements solaires justifiée par le registre de commerce et/ou les statuts ;
- Avoir l'autorisation du Fabricant ou une autorisation du distributeur + copie du certificat de partenariat du fabricant au grossiste concerné pour la commercialisation de l'équipement proposé ;
- Didisposer d'une équipe ou être en partenariat avec un centre de maintenance pour le service après-vente sur douze (12) mois la charge du soumissionnaire et inclus dans le prix de son offre (le changement de pièces usuelles précisées à l'annexe 2 dans les conditions optimales d'utilisation) ;
- Disposer de preuve en propreté ou de location d'une voiture pour le transport des équipements appuyé par carte grise selon le cas
- Avoir en propreté ou location des équipements de sécurité (casque, chaussure de sécurité, gilet et autres), boite à pharmacie, perceuse, pince ampérométrique, niveau, multimètre, mesureur de terre, voltmètre et petits outillage
- Disposer du personnel minimum suivant :

❖ Un (01) Conducteur des travaux de niveau minimum technicien supérieur en génie électrique ou énergie renouvelable, ou équivalent, BAC+3 minimum avec cinq (05) ans d'expériences générales et au moins trois (03) références de mission de Conducteur de travaux sur des projets d'installation d'équipement solaire (illustré par CV et Copie de diplôme + Attestation de travail ou de service fait) ;

❖ Un (01) Chef chantier de niveau technicien supérieur en génie électrique ou énergie renouvelable ou équivalent avec cinq (05) ans d'expériences générales et au moins trois (03) références de mission de chef chantier sur des projets de construction d'installation d'équipement solaire (illustré par CV et Copie de diplôme + Attestation de travail ou de service fait) ;

BON A LANCER Mairie de Dassa-Zoumé

❖ Disposer des ouvriers spécialisés électricien bâtiment, solaire et soudeur avec au moins deux (02) référence chacun (illustré D par CV et Copie de diplôme + Attestation de travail ou de service fait)

Exigences financières :

- Disposer de liquidités sous la forme de fonds propres et/ou de lignes de crédit à hauteur de dix millions (10 000 000).
- Fournir une attestation d'assurance de risques professionnels.

L'offre technique de l'entreprise naissante ne sera jugée conforme que si les critères de répondent aux sous critères ci-dessus fixés ;

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après secrétariat de la personne responsable des marchés publics à l'adresse mentionnée ci-après au rez de chaussée de la Mairie de DAssa-Zoumé, à droite de l'entrée principale du bâtiment dernier bureau du couloir. Le dossier d'Appel d'offres en version papier sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics ou adressé aux candidats à leurs frais par poste ou acheminement à domicile localement. Ce dossier peut aussi être remis aux candidats en version électronique sous le format PDF ou envoyé par voie électronique, sous réserve des dispositions relatives à la dématérialisation.

Ce retrait est matérialisé par une fiche[1] établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sous le format PDF sur clé USB, le tout dans une enveloppe unique. **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres devront être déposées à l'adresse ci-après secrétariat de la personne responsable des marchés publics à l'adresse mentionnée ci-après au rez de chaussée de la Mairie de DAssa-Zoumé, à droite de l'entrée principale du bâtiment dernier bureau du couloir de 8heures à 12heures 30mn les matins et de 14 heures à 17heures 30mn les soirs au plus tard le **14 Août 2023** à 10heures (GMT+1). Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
10. Les offres (versions physique et numérisée) seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après salle de délibération du conseil communal de Dassa-Zoumé à le **14 Août 2023** à 10heures 30mn.
11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de trois cent trente-huit mille neuf cent quatre-vingt-trois (338 983). En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres.
12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours calendaires à compter de la date limite de soumission.
13. Les offres doivent être présentées et déposées en un seul lot

Fait à Dassa-Zoumé, 10 Juillet 2023

PRMP

Bio Guera Abder Aman SAKA ZIME
La Personne Responsable des Marchés Publics

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'appel à concurrence n° ***F_DST_72621*** relatif à l'acquisition et pose de lampadaires solaires dans la commune de Ouidah

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert

L'an deux mil vingt-trois et le jeudi 13 juillet à 10 heures, dans la salle de réunion de la Mairie de Ouidah, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service *n° 5/209/CO/SE/PRMP/SP-PRMP du 06 juin 2023*

- Président : BACHABI A. Raïmi
- Rapporteur : HOUNNOUGBO Rolland
- Membres :

ADMINISTRATION	NONM ET PRENOMS	QUALITE	OBSERVATIONS
MAIRIE	DAGBETO Narcisse	DAAF	-
MAIRIE	PRUDENCIO Fructueux	Conseiller Communal	-
MAIRIE	HOUNGBEDJI Chancerien	Conseiller Communal	-
MAIRIE	MINHINTO Orietta	SPPRMP	-

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot unique	Intitulé : *acquisition et pose de lampadaires solaires dans la Commune de Ouidah*
Procédures	
Mode de passation	**Appel d'offres ouvert**
Justification	-
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	**N° 5/034/CO/CCMP/2023**
Soumissionnaire en liste	

SOCIETE JESUTON	LEADER BENIN SOLUTIONS
ETS AYE FELE SOLAR POWER	ETS ACMAR
ASJ BENIN BUSINESS	OLORI BUSINESS AND SERVICES
ETS BARIF	

Soumissionnaires écartés

N°	Soumissionnaire	Motifs
1	SOCIETE JESUTON	Offre non recevable pour non validité de la pièce "Confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le candidat"
2	ETS AYE FELE SOLAR POWER	Offre plus chère, classée 4ème
3	ASJ BENIN BUSINESS	Offre non recevable pour avoir prévu un délai de validité des offres plus court (30 jours au lieu de 90 jours) dans la lettre de soumission
4	ETS BARIF	Offre écartée pour n'avoir pas répondu à la demande de justification des prix, adressée par la PRMP
5	LEADER BENIN SOLUTIONS	Offre écartée pour non-conformité des preuves de moyens roulants conformément aux exigences du DAO
6	OLORI BUSINESS AND SERVICES	Offre écartée pour défaut de présentation de l'originale de l'autorisation du fabricant et pour double promesses de location au titre d'un même matériel (camion nacelle)

Attributaire : lot unique

Nom	ETABLISSEMENT ACMAR
Montant proposé	22 715 000 francs CFA TTC
Montant évalué (corrigé)	22 715 000 francs CFA TTC
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	*Acquisition et pose de lampadaires solaires dans la Commune de Ouidah*
Prix	22 715 000 francs CFA TTC
Délai d'exécution	trois (03) mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	-
Variante pris en compte (cas échéant)	-
Autres	-

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant
Lot unique : *acquisition et pose de lampadaires solaires dans la Commune de Ouidah*	ETABLISSEMENT ACMAR	22 715 000 francs CFA TTC
TOTAL		**22 715 000**

Le Président a clôturé la séance à heures 11 heures 10 minutes

Fait à Ouidah, le 13 juillet 2023

Le Président Raïmi A. Raïmi

Les membres Chancerien HOUNGBEDJI

Le Rapporteur HOUNNOUGBO Rolland

PRUDENCIO Fructueux

Orietta MI

Section 0. Avis d'Appel d'offres

Avis d'Appel d'Offres

Objet : Gestion de l'assurance maladie du personnel de l'AnpE (accord cadre à bons de commande annuel)

Référence : S_ANPE_78937

N°13/AnpE/PRMP/S-PRMP du 20/07/2023

Agence national pour l'Emploi

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics de l'Agence nationale pour l'Emploi publié sur le portail web des marchés publics le 27 avril 2023.

2. L'Agence nationale pour l'Emploi (AnpE) a obtenu dans le cadre de son budget des fonds du Budget National, afin de financer l'organisation de son fonctionnement et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à la Gestion de l'assurance maladie du personnel de l'AnpE par accord cadre à bons de commande annuels.

3. L'Agence nationale pour l'Emploi sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services d'assurance santé groupe au profit de son personnel. Ces services sont à réaliser dans tous les départements du Bénin au profit des agents de l'AnpE et sur une période trois (03) ans maximum (Accord-cadre à bons de commande annuel). Les offres variantes à moindre coût pourront être prises en considération.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les

BON A LANCER

conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'AnpE, immeuble SAROUKOU abritant la Direction Générale de l'Agence, Quartier Aïdjèdo, Vons Bar Taxi, 10 BP : 99 Cotonou (BENIN), PRMP, Bureau sis au 3e étage dudit immeuble ; email : y.djima@anpe.bj ; Tél : +229 96 78 60 60 et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de la PRMP au 1er étage de l'immeuble SAROUKOU abritant la Direction Générale de l'Agence, Tél : (+229) 21 31 86 79 / 21 31 86 80, Fax : (+229) 21 31 86 78 et de 8h00 à 12h30 et de 14 h00 à 17h30, heures locales GMT+1.

6. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

BON A LANCER

➢ ***Exigences techniques et expériences :***

- Etre une compagnie d'assurance agréée par l'Etat béninois pour opérer dans la branche « maladie, accidents, risques divers et transports ». Produire l'agrément.
- Avoir exécuté au cours des trois (03) dernières années (2022 ; 2021 et 2020), au moins deux (02) Marchés similaires en nature et de montant minimum **Cent cinquante millions (150 000 000) FCFA** chacun, auprès d'institutions publiques ou privées dont l'une au moins à une présence (annexes, antennes ou démembrements) dans tous les départements du Bénin, justifié par des attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples).

  Au cas où la structure au profit de laquelle la mission est exécutée, ne serait pas une structure nationale ou publique, le soumissionnaire qui produit une attestation de bonne fin d'exécution délivrée par cette structure, devra faire la preuve de sa présence dans tous les départements du Bénin.
- Disposer d'un réseau efficace et le plus étendu possible de prestataires agréés (centres de santé, laboratoires et pharmacies) dans les chefs lieu des 12 départements du Bénin et proche des

localités d'intervention de l'AnpE et en faire la preuve (Liste des prestataires agréés sur létendue du territoire).
L'AnpE se réserve le droit de faire des vérifications sur la véracité des informations ;

- Avoir de partenariat avec des établisements hopitaliers dont l'un en Afrique et deux dans le reste du monde et en faire la preuve (pages de garde et de signature des conventions de partenariat) ;
- Diposer d'un Médécin Conseil ayant un doctorat en médécine (BAC+7 ou équivalent), disposant d'au moins sept (07) ans d'expérience générale et ayant au deux (02) expériences similaires dans la gestion de police d'assurance maladie et d'un Directeur Santé de niveau BAC+5, disposant d'au moins cinq (05) ans d'expérience générale et ayant au moins trois (03) expériences dans le domaine des assurances santé, justifiés par le Curriculum Vitae, les attestations de travail ou les attestations de bonne fin ;
- Disposer d'un outil de gestion du risque maladie et en faire la preuve (contrat d'acquisition, licence, preuve de conception, etc).

➢ ***Exigences financières :***

BON A LANCER

- Avoir un chiffre d'affaires moyen au cours des trois dernières années (2020 ; 2021 et 2022) d'au moins FCFA 150 000 000 dans la branche maladie uniquement. Le soumissionnaire doit joindre à son offre les états financiers certifiés de trois dernières années, présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention DGI, montrant qu'il a le chiffre d'affaires demandé.

NB : En plus des états financiers, le soumissionnaire doit renseigner dans un tableau, la moyenne de chiffre d'affaires des trois dernières années (2022 ; 2021 et 2020) pour faciliter l'appréciation.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

➢ ***Exigences techniques et expériences :***

- Etre une compagnie d'assurance agréée par l'Etat béninois pour opérer dans la branche « maladie, accidents, risques divers et transports ». Produire l'agrément.
- Disposer d'un personnel d'encadrement (Directeur Santé ou Responsable) ayant conduit au moins trois marchés similaires en nature de montant minimum Cent cinquante millions (150 000 000) FCFA chacun, auprès d'institutions publiques ou privées dont l'une au moins à une présence (annexes, antennes ou démembrements) dans tous les départements du Bénin, au cours des trois dernières années (2020, 2021, 2022), justifiés par le Curriculum Vitae, les attestations de travail ou les attestations de bonne fin.

BON A LANCER

Au cas où la structure au profit de laquelle la mission est exécutée, ne serait pas une structure nationale ou publique, le soumissionnaire qui produit une attestation de bonne fin d'exécution délivrée par cette structure, devra faire la preuve de sa présence dans tous les départements du Bénin.

- Disposer d'un réseau efficace et le plus étendu possible de prestataires agrées (centres de santé, laboratoires et pharmacies) dans les chefs lieu des 12 départements du Bénin et en faire la preuve (Liste des prestataires agréés).
L'AnpE se réserve le droit de faire des vérifications sur la véracité des informations ;
- Avoir de partenariat avec des établisements hopitaliers dont l'un en Afrique et deux dans le reste du monde et en faire la preuve (pages de garde et de signature des conventions de partenariat).
- Diposer d'un Médécin Conseil ayant un doctorat en médécine (BAC+7 ou équivalent), disposant d'au moins dix (10) ans d'expérience générale et ayant trois (03) expériences similaires dans la gestion de police d'assurance maladie et d'un Directeur Santé de niveau BAC+5, disposant d'au moins sept (07) ans d'expérience générale et ayant au moins trois (03) expériences dans le domaine des assurances santé, justifiés par le Curriculum Vitae, les attestations de travail ou les attestations de bonne fin ;
- Disposer d'un outil de gestion du risque maladie et en faire la preuve (contrat d'acquisition, licence, preuve de conception, etc).

➢ ***Exigences financières :***

- Les entreprises naissantes devront fournir le bilan d'ouverture portant le cachet de l'entreprise et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence, les états financiers de leurs années d'existence.
- Faire la preuve d'avoir souscrit à une assurance de risques professionnels à hauteur de Cent soixante-cinq millions (165 000 000) FCFA au moins.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

Information : La moyenne des consommations groupe de l'AnpE pour les exercices 2020-2021 et 2021-2022 est de 45 150 8384 F CFA.

7. Le délai de réalisation est de trois (03) ans au maximum non renouvelable (accord-Cadre à bons de commande annuel).

   Le délai d'exécution sera précisé dans chaque bon de commande.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement un dossier d'appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de la PRMP de l'AnpE au 1er étage de l'immeuble SAROUKOU abritant la Direction Générale de l'Agence, sise au Quartier Aïdjèdo, Vons Bar Taxi, 10 BP : 99 Cotonou (BENIN), Tél : (+229) 21 31 86 79 / 21 31 86 80, Fax : (+229) 21 31 86 78, à compter du 24/07/2023, de 8h00 à 12h et de 14 h00 à 17h30 (heures locales GMT+1). Le dossier d'appel d'offres en version papier sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat de la PRMP ou adressé aux candidats à leurs frais par poste. Ce dossier peut aussi être remis aux candidats en version électronique sous le format PDF ou envoyé par voie électronique sous réserve des dispositions relatives à la dématérialisation.

BON A LANCER

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Secrétariat de la PRMP de l'AnpE au 1er étage de l'immeuble SAROUKOU abritant la Direction Générale de l'Agence, sise au Quartier Aïdjèdo, Vons Bar Taxi, 10 BP : 99 Cotonou (BENIN), Tél : (+229) 21 31 86 79 / 21 31 86 80, Fax : (+229) 21 31 86 78 au plus tard le 14/08/2023 à 10 heures 00 minutes, heures locales GMT+1. **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés l'adresse ci-après : Salle de conférences de la Direction Générale de l'AnpE au 4ème étage de l'immeuble SAROUKOU abritant la Direction Générale de l'Agence, sise au Quartier Aïdjèdo, Vons Bar Taxi, 10 BP : 99 Cotonou (BENIN), Tél : (+229) 21 31 86 79 / 21 31 86 80, Fax : (+229) 21 31 86 78 à 10 heures 30 minutes (heures locales GMT+1), le 14/08/2023.

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant **d'Un million cinq cents mille (1 500 000)** francs CFA.

    En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

Cotonou, le 20/07/2023

BON A LANCER

Ulrich Yanique DJIMA
PRMP/AnpE

MINISTERE
DE LA DECENTRALISATION
ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE
REPUBLIQUE DU BENIN
.....
DEPARTEMENT DU PLATEAU

BP : 77 Igolo
Tél : 97760739 / 66410650
email : mairie_ifangni@yahoo.fr
Web : www.ifangni.bj

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES

Avis n° : 112/001/SE-SP/PRMP-RAAF-RST

OBJET : construction d'un module de 03 salles de classe avec bureau-magasin, équipé de 75 tables-bancs, 01 bureau- directeur, 03 bureaux- maîtres et un module de latrine a trois cabines dans les EPP Igolo D et Banigbé-Nagot avec la construction de trois (03) bâtiments de cuisine au profit des écoles à cantines scolaires (EPP Banigbé-Lokossa, EPP Djégou-Ayidjèdo et EPP Ko-Ogou).

Référence du DAO : T_ST_74230

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de la commune d'Ifangni publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 27 mars 2023.

2. La Mairie d'Ifangni a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) Non Affecté et Affecté du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP), afin de financer le projet de renforcement du système éducatif à la maternelle et au primaire, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à la construction d'un module de 03 salles de classe avec bureau-magasin, équipé de 75 tables-bancs, 01 bureau- directeur, 03 bureaux-maîtres et un module de latrine à trois cabines dans les EPP Igolo D et Banigbé-Nagot avec la construction de trois (03) bâtiments de cuisine au profit des écoles à cantines scolaires (EPP Banigbé-Lokossa, EPP Djégou Ayidjèdo et EPP Ko-Ogou).

3. La mairie d'Ifangni sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux de maçonnerie-béton, enduits, revêtement, badigeon, calligraphie, fourniture de bureau, réalisation de foyer. Ces travaux sont répartis en trois (03) lots que sont : lot n°1 : construction d'un module de 03 salles de classe avec bureau-magasin, équipé de 75 tables-bancs, 01 bureau- directeur, 03 bureaux- maîtres et un module de latrine à trois cabines à l'EPP Igolo D ; lot n° 2 : construction d'un module de 03 salles de classe avec bureau-magasin, équipé de 75 tables-bancs, 01 bureau- directeur, 03 bureaux- maîtres et un module de latrine à trois cabines à l'EPP Banigbé-Nagot ; lot n° 3 : construction de trois (03) bâtiments de cuisine au profit des écoles à cantines scolaires (EPP Banigbé-Lokossa, EPP Djégou Ayidjèdo et EPP Ko-Ogou).

Cellule de Contrôle des Marchés Publics de la Commune d'Ifangni
BON A LANCER
Retiré le 19/07/2023
Nom HODONOU
Prénoms S. Bienvenu
Signature,

Un soumissionnaire peut participer à tous les lots et peut en être attributaire s'il présente les qualifications requises.

4. Les exigences en matière de qualification sont :

a) **Pour les anciennes entreprises**

- **Exigences techniques et expériences :**

- Être une entreprise ou groupement d'entreprises exerçant dans le domaine des BTP, justifié par le registre de commerce ou les statuts ;

- Avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2022, 2021 et 2020) et de l'année en cours et ce, avec satisfaction, deux (02) marchés de nature et de volume similaires (c'est à dire : construction de bâtiments scolaires ou bâtiments administratifs). Le montant de chaque marché similaire singulièrement pris doit être supérieur ou égal à vingt millions (**20 000 000**) francs CFA HT d'une part pour chacun des lots 1 et 2 ; d'autre part de montant HT supérieur ou égal à dix millions (**10 000 000**) francs CFA pour le lot 3.

  Ces expériences doivent être justifiées par des attestations de bonne fin d'exécution ou procès-verbaux de réception dûment délivrées par les maîtres d'ouvrages accompagnés des copies simples des contrats (page de garde et les pages de signature pour chaque contrat).

- Disposer pour chaque lot d'un personnel clé pour les positions de conducteur de travaux, chef chantier ayant les profils exigés (CV+ Diplômes légalisés + attestation de travail + preuve de disponibilité +copie de la pièce d'identité en cours de validité à la date de dépôt des offres + preuve de disponibilité du personnel d'encadrement) ;

- Disposer de matériel minimum adéquat nécessaire avec preuve de propriété ou promesse de location. La promesse de location doit être accompagnée des documents attestant la propriété du loueur ;

- Exigences d'ordre financier :

- avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2022, 2021 et 2020) un chiffre d'affaires moyen des activités de BTP au moins égal à vingt-cinq millions (25 000 000) francs CFA HT d'une part pour le lot 1 et le lot 2 ; d'autre part de montant supérieur ou égal à douze millions (12. 000 000) francs CFA HT pour le lot 3.

- disposer des avoirs liquides sous forme de fonds propres et/ou de lignes de crédits nets autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de sept millions neuf cent cinquante mille (7 950 000) FCFA pour chacun des lots 1 et 2 d'une part et d'autre part de six millions neuf cent trente mille (6 930 000) FCFA pour le lot 3, justifié par une attestation financière délivrée par une banque ou institution financière agréée (suivant le modèle spécifié à l'annexe A-3-2).

Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

- **Exigences techniques et expériences :**

- Etre une entreprise exerçant dans le domaine des BTP, justifié par le registre de commerce ou les statuts ;

Cellule de Contrôle des Marchés Publics de la Commune d'Ifangni
BON A LANCER
Retiré le 19/07/2023
Nom HODONOU
Prénoms S. Bienvenu
Signature,

- En lieu et place des marchés similaires, fournir pour chaque lot, des pièces (CV+ diplômes légalisés + attestation de travail + preuve de disponibilité + copie de la pièce d'identité en cours de validité à la date de dépôt des offres) relatives aux expériences du personnel d'encadrement technique (conducteur de travaux, chef chantier) ayant les profils exigés dans le DAO ;

- Disposer de matériel minimum adéquat nécessaire avec preuve de propriété ou promesse de location. La promesse de location doit être accompagnée des documents attestant la propriété du loueur ;

- **Exigences d'ordre financier :**

- disposer des avoirs liquides sous forme de fonds propres et/ou de lignes de crédits nets autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de sept millions neuf cent cinquante mille (7 950 000) FCFA pour chacun des lots 1 et 2 d'une part et d'autre part de six millions neuf cent trente mille (6 930 000) FCFA pour le lot 3, justifié par une attestation financière délivrée par une banque ou institution financière agréée (suivant le modèle spécifié à l'annexe A-3-2) ;

- fournir la preuve d'une assurance de risques professionnels couvrant le marché à hauteur vingt-neuf millions trois cent mille (29 300 000) FCFA pour chacun des lots 1 et 2 ; quinze millions trois cent vingt-cinq mille (15 325 000) FCFA pour le lot 3 ;

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

5. Le délai d'exécution des travaux est de cinq (05) mois pour les lots 1 et 2 et trois (03) mois pour le lot 3.

6. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à la mairie d'Ifangni, auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics, e-mail: prmpifangni@gmail.com; tél : 62 46 73 17 et prendre connaissance du dossier d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après : secrétariat de la Personne Responsable Marchés Publics (PRMP), sis au premier niveau du bâtiment des archives de la mairie à partir de 24/07/2023 tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes les matins et de 14 heures à 17 heures 30 minutes les soirs.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement une copie du dossier d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : secrétariat de la Personne Responsable Marchés Publics sis au premier niveau du bâtiment des archives, à compter du 24/07/2023. Le dossier d'Appel d'offres en version papier sera immédiatement remis aux candidats sur simple présentation de ces derniers au secrétariat de la PRMP ou adressé aux candidats à leurs frais par l'acheminement à domicile par voie postale. Ce dossier peut aussi être remis aux candidats en version électronique sous le format PDF ou envoyé par voie électronique sous réserve des dispositions relatives à la dématérialisation.

Cellule de Contrôle des Marchés Publics de la Commune d'Ifangni
BON A LANCER
Retiré le 19/07/2023
Nom HODONOU
Prénoms S. Bienvenu
Signature,

Ce retrait est matérialisé par une fiche[2] de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

- seuls les candidats qui ont retiré le dossier au travers des canaux sus-indiqués sont autorisés à soumettre une offre ; les candidats devront fournir, lors du retrait du dossier une adresse mail active de la société ou de la personne autorisée à l'engager.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : secrétariat de la Personne Responsable Marchés Publics (PRMP) au plus tard le 16/08/2023 à 10 heures. **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés, à l'adresse ci-après Salle de conférence de la mairie d'Ifangni le 16/08/2023 à 10 heures 30 minutes (heure locale).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de deux cent quarante-huit mille trois cent cinq (248 305) FCFA HT pour chacun des lots 1 et 2 et cent vingt-neuf mille huit cent soixante-cinq (129 865) FCFA HT pour le lot 3.

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres ;

Cellule de Contrôle des Marchés Publics de la Commune d'Ifangni
BON A LANCER
Retiré le 19/07/2023
Nom HODONOU
Prénoms S. Bienvenu
Signature,

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Les offres doivent être présentées et déposées par lot **sous peine de rejet.**

Ifangni le, 17/07/2023

La Personne responsable des marchés publics,

Département du Plateau
Commune d'Ifangni
La PRMP

Bachirou FADELE

[2] Le modèle de cette fiche est téléchargeable sur le site web de l'ARMP : www.armp.bj

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'Appel à Concurrence n°67// T-RST-/70934/2023/MB/PRMP/SP PRMP du 09 mars 2023 relatif à la construction de trois (03) logements de type RDC simple de 03 pièces du chef poste aux centres de santé de Dengou ; Igbèrè et à Partago

Mode de passation: Appel d'Offre Ouvert (AOO)

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi douze juillet à 10 heures 35 mn, dans la salle de conférence de la Mairie de Bassila BP 07 ; email : prmp2021bsl@gmail.com, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.
Ont pris part à cette séance conformément à la note de service **N°67/016/2022/MB/PRMP/SP-PRMP du** 07 Juin 2022 :

- Président : ANIGNIKIN François, Personne Responsable des Marchés Publics ;
- Rapporteur : AGOSSOU A. Gabin ; AGOSSOU A. Gabin ;
- Membres :

Administration	Nom et Prénom(s)	Qualité	Observations
Mairie	FOUSSENI Kassoum	Conseiller Communal	Avec voix deliberative
Mairie	MAMAM KOUTA Yaya	Conseiller Communal	Avec Voix deliberative
Mairie	ABDOULAYE Ganiou, juriste	Juriste, Chef division de la coopération décentralisée	Avec voix délibérative
Mairie	HOUNKANDJI K. Jacques	SP-PRMP	Avec voix délibérative

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot	**Intitulé:** Construction de trois (03) logements de type RDC simple de 03 pièces du chef poste aux centres de santé de Dengou ; Igbèrè et à Partago
Procédures	
Mode de passation	Appel d'Offre Ouvert (AOO)
Justification	**Non applicable**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	**Non applicable**
Soumissionnaires	
- Ste M.E.K.F SARL; - GROUPEMENT SODJINOU MAHOUNAN – ETHIG ; - AYE FELE SOLAR POWER ; - ATS COMPANY ; - ETS BELKY ; - KINK BUILDING ; - SOBECOP ; - E.C.B.E.M ; - Ets HEROES CONSULTING PLUS ; - CABAS ; - GROUPEMENT GROUPE BIGNON SARL Ets AHNA MULTISERVICES ; - YEVEDO AFRIQUE ; - SKL GROUP ; - GROUPEMENT GBFMS-ACG SARL ; - GBPA ; - CB BTP SERVICES ; - EGT ; - DJLO GBENONTON BTP ; - COMAB ; - LA PROVIDENCE DIVINE SAINTE ESTELLE ; - AYA SERVICES ; - ETS ROD CONCEPT ; - AIMONS-NOUS ; - SCHALLUM ; - KADI SERVICES ; - HOUEMAHOU SARL ;	

- ADEWBANK ET FILS ;
- PLURI-BTP ;
- BATIR BTP ;
- GAPC ;
- VYAL BUILDING SERVICES SARL ;
- WILL I'AM BENIN ;
- ESSOMISSOU SARL ;
- STE AIGLE ROYAL LE ROCHER ;
- SUCCES HANIA ;
- ETS DEROPH SERVICES ;
- BATA GROUPE ;
- MANKANDJOU ;
- SODAPES SARL ;
- GRPT 3MD-KBC ;
- ASO NORD ;
- 2KZ ;
- GUISSIDA WINNER ;
- VSC SARL ;
- ALLABAMOUSSA.

Soumissionnaires écartés	
SOUMISSIONNAIRES	**Motifs**
Ste M.E.K.F SARL	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
AYE FELE SOLAR POWER	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
ATS COMPANY	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
ETS BELKY	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
KINK BUILDING	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
SOBECOP	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
E.C.B.E.M	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
ETS HEROES CONSULTING PLUS	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
CABAS	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
GROUPEMENT GROUPE BIGNON SARL Ets AHNA MULTISERVICES	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
YEVEDO AFRIQUE	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
SKL GROUP	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
GROUPEMENT GBFMS-ACG SARL	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
GBPA	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
CB BTP SERVICES	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
EGT	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
DJLO GBENONTON BTP	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
COMAB	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
LA PROVIDENCE DIVINE SAINTE ESTELLE	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
AYA SERVICES	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
ETS ROD CONCEPT	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
AIMONS-NOUS	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
SCHALLUM	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
KADI SERVICES	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
HOUEMAHOU SARL	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
ADEWBANK ET FILS	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
PLURI-BTP	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
BATIR BTP	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
GAPC	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
VYAL BUILDING SERVICES SARL	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
WILL I'AM BENIN	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
ESSOMISSOU SARL	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
Ste AIGLE ROYAL LE ROCHER	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
SUCCES HANIA	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
Ets DEROPH SERVICES	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
BATA GROUPE	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
MANKANDJOU	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
SODAPES SARL	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
GRPT 3MD-KBC	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
ASO NORD	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
2KZ	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
GUISSIDA WINNER	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
VSC SARL	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
ALLABAMOUSSA	• Montant de l'offre supérieur à celui de l'offre évaluée la plus économiquement avantageuse
Attributaire	
Nom	**GROUPEMENT SODJINOU MAHOUNAN-ETHIC**
Montant proposé (TTC)	Quarante-six millions deux cent quatre-vingt-deux mille cinq cent trente-neuf (46 282 539) FCFA
Montant évalué (corrigé) TTC	Quarante-six millions deux cent quatre-vingt-deux mille cinq cent trente-neuf (46 282 539) FCFA.
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	**Construction de trois (03) logements de type RDC simple de 03 pièces du chef poste aux centres de santé de Dengou ; Igbèrè et à Partago**
Prix	Quarante-six millions deux cent quatre-vingt-deux mille cinq cent trente-neuf (46 282 539) FCFA.
Délai d'exécution	Six (06) mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Non applicable
Variante pris en compte (cas échéant)	Non applicable
Autres	Sans objet

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission ou le Comité d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation du lot	Attributaire	Montant
Travaux de construction de trois (03) logements de type	**GROUPEMENT SODJINOU**	Quarante-six millions deux cent quatre-vingt-deux mille

Procès–verbal d'ouverture des plis

Objet : Avis N° 010-2023/UAC/PRMP/DNCMP/SP-PRMP du 12/06/2023 relatif à l'accord cadre à bons de commande pour la souscription d'une assurance maladie sur une période de deux (02) années au profit du personnel de l'UAC.

Mode de passation : Dossier d'Appel d'Offres.

L'an deux mil vingt-trois et le mercredi cinq (05) juillet à 10 heures 30 minutes, dans la salle de réunion du Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'UAC, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'ouverture des plis relatifs au dossier cité en objet.

L'avis d'appel d'offres du dossier a fait l'objet d'une publication dans le journal la NATION dans sa parution n° 8263 du 14 juin 2023 ainsi que dans le n° 272 du 19 juin 2023 du Bulletin officiel des Marchés Publics au Bénin. La date limite de remise des offres est fixée au mercredi 05 juillet 2023 à 10 heures 00 minutes.

Le dossier d'appel d'offres a été validé par la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) de l'UAC sous réserve de la prise en compte des observations suivant le procès-verbal N° 16-11/DNCMP/CEA-DCMP-MIC/2023 du 05 mai 2023.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N° 010-2023/UAC/AC/PRMP/SP-PRMP du 07/06/2023, les personnes ci-après :

- Président : **Yannick S. G. DOSSOU**, Personne Responsable des Marchés Publics ;
- Rapporteur : **Gildas Luc S. DANLEHONDJI,** Assistant en Passation des Marchés Publics de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'UAC.

Membres :

Administration	Nom et Prénom(s)	Qualité	Observations
Rectorat/UAC	**GOUDJO Elie**	Chef du Service Contrôle et Suivi Budgétaire du Rectorat, représentant de l'Agent Comptable de l'UAC.	**Avec voix délibérative**
Rectorat/UAC	**AMOUSSOU Hyppolite**	Représentant du SAATESC/UAC.	**Avec voix délibérative**
Rectorat/UAC	**KODONON Cyprien**	Chef de Service des Affaires Financières du Rectorat de l'UAC.	**Avec voix délibérative**
Rectorat/UAC	**AKIBODE E. Landry**	Chef Service des Ressources Humaines du Rectorat de l'UAC.	**Avec voix délibérative**
PRMP/UAC	**SEGNON Djébis Giboul**	Assistant en Passation des Marchés Publics de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'UAC.	**Avec voix délibérative**
PRMP/UAC	**Episthème J. AGLOBOE**	Secrétaire Administratif du Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'UAC;	**Avec voix délibérative**
PRMP/UAC	**AGONNOUDE Sènami Cyndia**	Stagiaire au Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'UAC	**Sans voix délibérative**

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, le Président de la commission d'ouverture et d'évaluation (COE) des offres donne les précisions ci-après :

- le marché est en lot unique.
- Suite au lancement du dossier en date du 12/06/2023, trois (03) entreprises ont retiré le DAO. Il s'agit de : l'AFRICAINE DES ASSURANCES, la GAB.SA et ATLANTIQUE ASSURANCE ;
- Il faut indiquer que le soumissionnaire l'Africaine des Assurances a introduit un recours gracieux devant la PRMP portant sur le critère très sélectif jugé discriminatoire, de la valeur minimale exigée des marchés similaires non recevable, en date du 30/06/2023 suivant la lettre N° 326/2023/DG-AA/DIT/ST/VFAZ du 29/06/2023.
  En réponse à ce recours, la PRMP par courrier N° 632-2023/UAC/PRMP/SP-PRMP en date du 03/07/2023, n'a pas donné une suite favorable en raison de sa saisine tardive conformément aux dispositions de l'article 116 al. 5 de la loi N° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des Marchés Publics en République du Bénin qui dispose : « .... **le recours doit être exercé dans les dix (10) jours ouvrables précédent la date prévue pour le dépôt de la soumission** ... ».
- Aux date et heure limites de dépôt des offres prévues pour le mercredi cinq (05) juillet à 10 heures 30 minutes, deux (02) plis ont été réglementairement réceptionnés et enregistrés dans le registre spécial des offres. Il s'agit de :

N° d'ordre	Soumissionnaires	Date et heure de dépôt	Identité et contact du porteur	Pays d'origine	Observations
1	**ATLANTIQUE ASSURANCES**	05/07/2023 à 09H13	MEKPO Mike Tél. : 51 78 48 73	Bénin	Néant
2	**L'AFRICAINE DES ASSURANCES**	05/07/2023 à 09H55	SANNI Taofick Tél. : 67 67 21 16	Bénin	Néant

La Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a ensuite, en présence de la Cellule de contrôle des marchés publics de l'UAC procédé à la vérification de la présence matérielle des pièces demandées ainsi qu'il suit :

Procès-Verbal d'ouverture des offres relatif à l'accord-cadre à bons de commande pour la souscription d'une assurance maladie sur une période de deux (02) années au profit du personnel de l'UAC.

- Pli(s) parvenu (s) hors délais : Néant (0).
- Nombre de plis ouverts : Deux (02)

Les représentants des soumissionnaires : ATLANTIQUE ASSURANCES et L'AFRICAINE DES ASSURANCES étaient présents à la séance.
La COE a procédé en outre à l'ouverture des plis et à la vérification de la présence matérielle des pièces essentielles constitutives de chaque offre. Les offres ainsi que les documents jugés les plus importants qui y sont annexés, ont été paraphés par les membres présents de ladite commission.

Les résultats de cette vérification sont consignés dans le tableau ci-après :

Tableau d'ouverture des plis

N°	Eléments à vérifier		SOUMISSIONNAIRES	
			ATLANTIQUE ASSURANCES 09H13	L'AFRICAINE DES ASSURANCES 09H55
1	Enveloppes marquées « RETRAIT » (le cas échéant).		**Néant**	**Néant**
2	Enveloppes marquées « MODIFICATION » (le cas échéant).		**Néant**	**Néant**
3	Nombre d'enveloppes intérieures et les mentions.		**01**	**01**
4	Fichier électronique.		**F**	**F**
5	Lettre de soumission montant TTC.		**F (753 300 000)**	**F (165 086 000)**
6	Registre de commerce.		**F**	**F**
7	Statuts (le cas échéant).		**NF**	**F**
8	Engagement du soumissionnaire relatif au code d'éthique.		**F**	**F**
9	Acte d'engagement.		**F**	**F**
10	RIB		**F**	**F**
11	IFU		**F**	**F**
12	Attestation fiscale.		**F**	**F**
13	Attestation CNSS.		**F**	**F**
14	Attestation de non faillite.		**F**	**F**
15	L'attestation de non exclusion de la commande publique délivrée par l'ARMP.		**F**	**F**
16	Garantie de soumission : quatre millions trois cent vingt mille **(4 320 000)** francs CFA ou lettre déclaration de garantie d'offre.		**F (CORIS BANK)**	**F (Chèque UBA)**
17	Attestation de la capacité financière de montant trente-six millions **(36 000 000)** francs CFA.		**F (CORIS BANK)**	**F (CORIS BANK)**
18	Formulaire de qualification.		**F**	**F**
19	La preuve du document (agrément) attestant de l'inscription sur la liste officielle des sociétés d'assurances agréées par la direction des assurances.		**F**	**F**
20	Deux (02) marchés similaires au moins au cours des trois dernières années (2020, 2021 et 2022) + preuves (attestations ou PV de réception ou copie de contrats).		**F**	**F**
21	Etats financiers des trois dernières années (2022-2021-2020) certifiés par un membre de l'ordre des experts comptables et comptables agréés du Bénin.	2020	**F**	**F**
		2021	**F**	**F**
		2022	**F**	**F**
	Bilan d'ouverture portant le cachet de l'entreprise et les états financiers de leurs années d'existence.		**NF**	**NF**
22	Le bordereau des prix unitaires		**F**	**F**
23	Programme d'activités chiffrées.		**F**	**F**
24	La liste des services connexes et calendrier de réalisation.		**F**	**F**
25	La description technique des services et TDR.		**F**	**F**
26	Méthodologie d'exécution.		**F**	**F**
27	Barème de remboursement des frais médicaux et divers.		**F**	**F**
28	La liste des pièces en cas d'incorporation d'un bénéficiaire au contrat.		**F**	**F**
29	La liste exhaustive et claire des frais et prestations qui sont exclus de la police d'assurance maladie.		**F**	**F**
30	La liste exhaustive des actes et prestations qui nécessiteraient une entente préalable de ses services.		**F**	**F**

31	La clause d'ajustement du compte de résultat qui ne doit pas dépasser 20%.	F	F
32	La liste et la qualification du personnel dédiée à la gestion des contrats d'assurance (CV signé, diplômes et attestation de travail en copie légalisée des intéressés) pour les entreprises naissante.	F	F
33	Le système de contrôle des fraudes mis en place dans la gestion de l'assurance maladie, les usurpations d'identité, les surfacturations, adéquation diagnostic / prescriptions, etc.	F	F
34	Assurance des risques professionnels couvrant les risques à hauteur de **cent soixante-dix millions (170 000 000)** F CFA.	NF	NF
35	La liste des partenariats appuyée des copies légalisées des conventions avec les partenaires (hôpitaux, pharmacie, laboratoires… etc) au Bénin.	F	F
36	La confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le candidat au cas où le signataire de l'offre n'est pas le premier responsable de l'entreprise.	F	F
37	CCAP	NF	F
38	CCAG	NF	F
39	CCES	NF	F
40	Déclaration de l'autorité contractante	F	F
41	Modèle de marché	F	NF
42	Formulaire de divulgation des bénéficiaires	F	F
	AUTRES PIECES	-Bordereau Descriptif et Quantitatif ; -Facture pro-forma ; -Attestation e non litige ; -Outil de gestion du risque maladie, moyens techniques et matériels ;	-Formulaire de présentation ; -Présence représentative sur le territoire national ; -Bordereau Descriptif et Quantitatif ; -DQE; -Facture pro-forma ; -Calendrier d'exécution ;
		-organisation des ressources humaines ; -conditions générales ; -attestation e collaboration avec ASCOMA ; -Délai de mise à disposition des cartes santé et fiche de déclaration maladie ; -Procédure de délivrance des actes sous entente préalable ; -Liste précisant les conditions de prise en charge des assurés hors réseau en cas d'urgence ; -Délai de remboursement des avances de frais ou soins préfinancés ; -Modalités d'établissement de duplicata de la carte de soins en cas de perte ; -Preuves de logiciel de gestion d'assurance maladie.	-Matériel ; -Attestation de délégation de la gestion ASCOMA ; -Mécanisme de gestion des plaintes ; -Condition et délais de remboursement en cas de soins hors réseau tiers payant ; - Condition et délais de délivrance des accords de prise en charge ; -Logiciel de gestion des risques ; -Fiche de demande de remboursement ASCOMA ; -Nomenclature des actes médicaux ; -Conditions particulières ; -Conventions spéciales assurances maladie groupe ; -Conditions générales maladie groupe.

F= FOURNI NF= NON FOURNI

En outre, la vérification de la présence des pièces a donné lieu aux observations suivantes :

- **Du côté des soumissionnaires :** RAS

- **des membres de la COE :** RAS

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'Appel d'Offre N°019/2022/PAC/DG/DPRMP/DPMP/SAP du 29/11/2022 relatif à l'Accord cadre pour le regroupement et le convoyage des ordures des domaines du Port Autonome de Cotonou

Mode de passation : Appel d'Offres National

L'an deux mil vingt-trois et le lundi 10 juillet à 11 heures 23 minutes, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres s'est à nouveau réunie dans la salle de dépouillement de la Direction de la Personne Responsable des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou après désistement du titulaire de l'accord cadre N°0690/MEF/MIT/PAC/DPRMP/DPMP/DNCMP/SP du 07/04/2023 relative à l'accord cadre pour le regroupement et le convoyage des ordures des domaines du Port Autonome de Cotonou pour procédé à l'attribution provisoire du marché relatif à l'avis cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service **N° 076/2022/PAC/DG/DPRMP/SP-PRMP/DPMP/SAP du 21 novembre 2022** les personnes ci-après :

- **Président :** AYEDEGUE BIAO Christian – C/DPMP

- **Rapporteur :** AGBAKPEM Etoname ; Coll /PRMP

- **Membres** :

Administration	Nom et Prénoms	Qualité	Observations
DQSSE	ALI MAMAM Halalou	Coll/DQSSE	**Avec voix délibérative**
DFC	ZOUGNON Laurent	Représentant du DAF	**Avec voix délibérative**

Les résultats d'analyse détaillée des offres se présentent dans le tableau de synthèse ci-après :

Lot Unique	**Intitulé :** Accord cadre pour le regroupement et le convoyage des ordures des domaines du Port Autonome de Cotonou
Procédures	
Mode de passation	Dossier d'Appel d'Offre
Justification	-
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	-
Soumissionnaire(s)	
- **BM LA PATIENCE** - **CREDO BTP SARL** - **ETS OMEGA VILLE PROPRE** - **CISE – AFRIQUE Sarl**	
Soumissionnaire écarté	
Soumissionnaires	**Motifs**
-BM LA PATIENCE	La lettre de soumission fournie dans l'offre n'est pas conforme au modèle contenu dans le dossier d'appel d'Offres. En effet, les numéros des clauses référencées sont pas respectés au niveau des points ci-après : •Au niveau du point f (inscription de la clause 43 au lieu de 40 et l'article 7.11. du CCAG au lieu de 6.1.1) ; •Point g (inscription de la clause 3.1 et 4.3 au lieu de 3.2 et 4.2) ; •Point h (inscription de la clause 4.2 au lieu de 4.3) ;

	•Point h (inscription de la clause 4.4 au lieu de 4.3). De plus au point j il a omis la phrase « notamment le décret portant » sur la 6ieme ligne et sur la 7ieme ligne en « République du BENIN ».
-CISE AFRIQUE	Le soumissionnaire a renoncé à l'exécution du marché.
-ETS OMEGA VILLE PROPRE	L'engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique fourni dans l'offre n'est pas conforme au modèle d'engagement contenu dans le dossier d'appel d'Offres. En effet, au dernier point dudit engagement, le soumissionnaire a inscrit les articles les articles 143 et 144 de la loi 2017-04 du 09 octobre 2017 au lieu des articles 122 et 123 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020.
Attributaire	
Nom	- **CREDO BTP SARL**
Montant proposé TTC	**284 955 840TTC**
Montant évalué (corrigé) TTC	**284 955 840TTC**
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	- **CREDO BTP SARL**
Prix	F CFA
Délai d'exécution	Trois (03) ans
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Non Applicable
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Autres	Néant

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, le Comité d'Ouverture et d'Evaluation a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation	Attributaire	Montant TTC
Accord cadre pour le regroupement et le convoyage des ordures des domaines du Port Autonome de Cotonou	**CREDO BTP** **Adresse :** Ilot: C/B--Quartier Ekpè1, Sèmé Kpodji Bénin , Tél: 99997011Bénin, tél: 64471247	**284 955 840TTC**

Le Président a clôturé la séance à 11 heures 15 minutes.

Fait à Cotonou le 12 juillet 2023

Le Président

Christian AYEDEGUE BIAO

Le Rapporteur

Etoname AGBAKPEM

Les membres

Halalou ALI MAMAM

Laurent ZOUGNON

Validé sur la base des informations contenues dans le procès-verbal d'attribution provisoire.

Félix Dieudonné ADAHE VIGBE-
PRMP/PAC

Procès-verbal d'attribution provisoire

Objet : **DAO N°004/ADSC/DG/PRMP/SP-PRMP/2023 du 26 mai 2023** relatif à la ***réalisation des travaux de finitions (cloisons, portes, prises, peinture, carrelage etc.) y compris les signalétiques intérieures et extérieures de l'annexe 1 de Sème One.***

Mode de passation : Appel d'Offre National (AON)

L'an deux mil vingt-trois et le jeudi 6 juillet à 10 heures, dans la salle de réunion de SEME ONE, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service **N°012/ADSC/DG/DAF/PRMP/SP-PRMP/2023 du 20 juin 2023** :

- Président : Antoine HOUNKPONOU (PRMP, Pi)
- Rapporteur : Claudia AGBIDINOUKOUN (S-PRMP)
- Membres :
- Sylvestre ADANTOHOUEDE, Représentant DAF

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot unique	**Intitulé : *Réalisation des travaux de finitions (cloisons, portes, prises, peinture, carrelage etc.) y compris les signalétiques intérieures et extérieures de l'annexe 1 de Sème One.***
Procédures	
Mode de passation	**Appel d'Offre National**
Justification	**T_DIPS_77984 du PPM-ADSC validé le 20 Avril 2023**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	**PV N°0411-05/DNCMP/CCMP/PR/2023 du 24/05/23**
Soumissionnaires en liste	
- SKY BENIN SARL ; - Groupement AGETUR-iMP Mondiales Prestations ; - SOBECOP ; - L'AIGLE ROYAL AU ROCHER ; - COBA TP SARL ;	

- AT BTP SARL ;
- INF SOLUTION ;
- SOROFHE SARL ;
- GROUPE TECHNIQUE Plus SARL ;
- STE KEN-DAL & FILS SARL ;
- INGENIX SARL ;
- SEGLA ET COMPANY SARL ;
- OPTIMA CONSTRUCTION

Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
- GROUPEMENT AGETURE IMP Prestations Mondiales	- Offre jugée non recevable car il n'a pas fourni certains matériels tels que Taloche, le râteau et la truelle : dans offre comme exigé dans le dossier à l'annexe A-1-2 au point 5 liste des matériels
- SOBECOP SARL	- Offre jugée non recevable car il n'a pas fourni dans sa liste du personnel le poste de directeur technique des travaux : dans offre comme exigé dans le dossier à l'annexe A-1-2 au point 4 liste du personnel.
- L'AIGLE ROYAL AU ROCHER ;	- Offre financière plus élevée que l'offre économiquement la plus avantageuse
- COBA TP SARL ;	- Offre financière plus élevée que l'offre économiquement la plus avantageuse
- AT BTP SARL ;	- Offre financière plus élevée que l'offre économiquement la plus avantageuse
- INF SOLUTION ;	- Offre financière plus élevée que l'offre économiquement la plus avantageuse
- SOROFHE SARL ;	- Offre financière plus élevée que l'offre économiquement la plus avantageuse
- GROUPE TECHNIQUE Plus SARL ;	- Offre financière plus élevée que l'offre économiquement la plus avantageuse
- STE KEN-DAL & FILS SARL ;	- Offre financière plus élevée que l'offre économiquement la plus avantageuse
- INGENIX SARL ;	- Offre financière plus élevée que l'offre économiquement la plus avantageuse
- SEGLA ET COMPANY SARL ;	- Offre financière plus élevée que l'offre économiquement la plus avantageuse
- OPTIMA CONSTRUCTION	- Offre financière plus élevée que l'offre économiquement la plus avantageuse

Attributaire		
Nom	**SKY BENIN SARL**	
Montant proposé	**119.240.286 TTC**	
Montant évalué (corrigé)	**120 243 286 TTC**	
Principales dispositions permettant l'établissement du marché		
Objet du marché	***Réalisation des travaux de finitions (cloisons, portes, prises, peinture, carrelage etc.) y compris les signalétiques intérieures et extérieures de l'annexe 1 de Sème One***	
Prix	**120 243 286 TTC**	
Délai d'exécution	Six (06) mois	
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant	
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant	
Autres	Néant	

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, la Commision d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation du lot unique	Attributaire	Montant
Réalisation des travaux de finitions (cloisons, portes, prises, peinture, carrelage etc.) y compris les signalétiques intérieures et extérieures de l'annexe 1 de Sème One	**SKY BENIN SARL**	**120 243 286 TTC**

Le Président a clôturé la séance à 16 heures.
Fait à Cotonou, le jeudi 6 juillet 2023 a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-

Ont signé

Cotonou, le 06 juillet 2023.

Le Président

Antoine HOUNKPONOU
Représentant PRMP/ADSC

Le Rapporteur

Claudia AGBIDINOUKOUN
SP-PRMP/ADSC

Les membres

Sylvestre ADANTOHOUEDE
Rept/DAF/ ADSC

Donald ADANDEDJAN
Rept/ Responsable Planification et Gestion des Constructions

PROCES VERBAL DE JUGEMENT DES MANIFESTATIONS

Objet : Avis à Manifestation d'Intérêt N°001/2023/PAC/DG/DPRMP/DPM/SAP du 16 mai 2023 relative à **l'accord cadre pour assistance technique pour études et élaboration des cahiers de charge.**

Méthode de sélection : Sélection Fondée sur la Qualité et sur le Coût (SFQC)

L'an deux mil vingt-trois et le vendredi 30 juin à partir de 16 heures 45 minutes, dans la salle de dépouillement de la Direction de la Personne Responsable des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres s'est réunie afin de procéder au jugement des manifestations reçues dans le cadre de l'AMI cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service **N° 017/2022/PAC/DG/DPRMP/DPMP/SAP du 26 mai 2023** les personnes dont les noms suivent :

- **Président** : AYEDEGUE BIAO Christian, C/DPMP ;
- **Rapporteur** : ADENIDJI A. Mariano Judicaël G, Spécialiste en Passation des Marchés Publics ;
- **Membres :**

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
DIRECTION GRANDS TRAVAUX	ANDRE Grégoire	CSM, Rpt/DGT	Sans voix délibérative
	FASSINOU Dieu-donné	Coll/DGT	
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES	ZOUGNON Laurent	Rpt/ DAF	Avec voix délibérative

Au terme de l'examen des offres, les notes obtenues par les candidats sont résumées dans le tableau ci-dessous :

N°	Soumissionnaires	Score Obtenu	Score requis	Décision
1	Groupement BICOTEC/UEI/EMIR	100	70	Qualifié
2	LUX SMART MONEY	95	70	Qualifié
3	Groupement GACI/GERTEC/ESPACES MOBILITES/ECO-CITY AFRICA	100	70	Qualifié
4	Groupement SELLHORN/ANTEA BELGIUM/ANTEA BENIN	95	70	Qualifié
5	Groupement BELMAG SARL/ NIMADEN L. EXPERTISES SARL/INNOV ENGINEERING CONSULTING	97,5	70	Qualifié

Du tableau ci-dessus et au regard des exigences de l'AMI d'obtenir un minimum de cinq (05) candidats et un maximum de huit (08), la commission d'évaluation des offres a décidé de constituer la liste restreinte des cinq (05) soumissionnaires suivants : **groupement BICOTEC/UEI/EMIR, LUX SMART MONEY, groupement GACI/GERTEC/ESPACES MOBILITES/ECO-CITY AFRICA, groupement SELLHORN/ANTEA BELGIUM/ANTEA BENIN et le groupement BELMAG SARL/ NIMADEN L. EXPERTISES SARL/INNOV ENGINEERING CONSULTING** pour la phase de la demande de propositions.

De ce qui précède, la commission a donc déclaré fructueux l'avis à Manifestation d'intérêt relatif à l'accord cadre pour assistance technique pour études et élaboration des cahiers de charge sous réserve de l'avis de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics.

Lot unique	**Intitulé :** ACCORD CADRE POUR ASSISTANCE TECHNIQUE POUR ETUDES ET ELABORATION DES CAHIERS DE CHARGE.
Procédure	
Mode de passation	Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI)
Justification	**(si requise)**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	**(si requise)**
Soumissionnaire(s)	
- TME ; - Groupement BICOTEC/UEI/EMIR ; - ALAO BTP ; - Groupement RICH'ARC INTER/ SATA AFRIQUE ; - LUX SMART MONEY ; - Groupement CID/HORSE ; - Groupement CAEM SARL/BETAE/CIE ; - Groupement BRL/DIC-BTP ; - Groupement GACI/GERTEC/ESPACES MOBILITES/ECO-CITY AFRICA ; - Groupement INGEROP/ACEP SAS ; - Groupement SELLHORN/ANTEA BELGIUM/ANTEA BENIN ; - Groupement EMGC/SOCETEC/ABGP ; - Groupement BELMAG SARL/NIMADEN L. EXPERTISES SARL/INNOV ENGINEERING CONSULTING.	
Candidat non présélectionnés	
- TME ; - ALAO BTP ; - Groupement RICH'ARC INTER/ SATA AFRIQUE ; - Groupement CID/HORSE ; - Groupement CAEM SARL/BETAE/CIE ; - Groupement BRL/DIC-BTP ; - Groupement INGEROP/ACEP SAS ; - Groupement EMGC/SOCETEC/ABGP.	
Candidats présélectionnés	
- Groupement BICOTEC/UEI/EMIR ; - LUX SMART MONEY ; - Groupement GACI/GERTEC/ESPACES MOBILITES/ECO-CITY AFRICA ; - Groupement SELLHORN/ANTEA BELGIUM/ANTEA BENIN ; - Groupement BELMAG SARL/NIMADEN L. EXPERTISES SARL/INNOV ENGINEERING CONSULTING.	

Le président a clôturé la séance à 17h 18 minutes

Fait à Cotonou, le 30 juin 2023

Le Président — Christian AYEDEGUE BIAO, C/DPMP

Le Rapporteur — ADENIDJI A. Mariano Judicaël G, SPM

Les membres

Grégoire ANDRE, Rpt/DGT — Dieu-donné FASSINOU, Rpt/DGT — Laurent ZOUGNON, Rpt/DAF

Validé par la PRMP sur la base des informations contenues dans le procès-verbal de jugement.

Félix Dieudonné ADAHE VIGBE

Procès–verbal d'ouverture des plis

Objet : Demande de Proposition (DP) N° PI_ACISE_74599 relative au recrutement d'un Bureau de Contrôle Technique (BCT) structurel relatif à la réalisation des missions de contrôle technique dans le cadre de la construction/extension des EM, des EP et des ESG (accord - cadre de 2 ans aux marchés subséquents)

Méthode de sélection : Sélection Fondée sur la Qualité et sur le Coût ("SFQC")

L'an deux mil vingt-trois et le mardi 27 juin à partir de 11 heures 20 minutes, dans la salle de réunion de l'Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education (ACISE), la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE) a procédé à l'ouverture des propositions techniques relatives à la DP citée en objet.

Il importe de rappeler que dans le cadre du Contrôle Technique, seuls les bureaux ayant reçu un agrément peuvent être admis à soumissionner. Au Bénin, seulement six (06) bureaux ont reçu un agrément pour exercer en tant que BCT à la date de lancement de la présente procédure.

La Demande de Propositions a été adressée aux six (06) BCT agréés en République du Bénin.

La date limite de remise des propositions est fixée au mardi 27 juin 2023 à 10 heures précises.

La Demande de Propositions a été validée par la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP), le 31 mai 2023 (date d'obtention du « Bon A lancer »).

Ont pris part à cette séance, conformément à la note de service N°0448/PR/ACISE/PRMP/SPM/2023 du 20 juin 2023 :

- Présidente : MALIKI SEIDOU Adjaratou, Personne Responsable des marchés Publics ;
- Rapporteur : d'OLIVEIRA Laurenda, Spécialiste en Passation des Marchés ;
- Membres :

Administration	Nom et Prénom(s)	Qualité	Observations
	AVOCE Jean-pierre	SMP	avec voix délibérative
	FAGLA Grâce	SPM	avec voix délibérative
	HOUNTONDJI Babilas	Représentant/DT	avec voix délibérative
	Gaston M. T. SEDODE	AF/Rpt/DAF	avec voix délibérative
MCVT	KOUNDE Richard	Représentant DGCH	avec voix délibérative

Des six (06) soumissionnaires ayant reçus la Demande de Propositions, quatre (04) ont déposé leurs plis dont trois (03) aux heures et date limites mentionnées dans la DP et un (01) hors délai.

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, la Présidente de la commission d'ouverture et d'évaluation a ouvert la séance par la lecture des noms des soumissionnaires dont les propositions ont été réceptionnées et qui sont enregistrés dans le registre spécial des offres. Il s'agit de :

Numéro d'ordre	Soumissionnaire	Date et heure de dépôt	Identité et contact du porteur	Pays d'origine	Observations
1	QUALICONSULT WEST AFRICA	27 juin 2023 à 09h22'	NOBIME Daniel 96 62 66 00	BENIN	RAS
2	BENIN BTP CONTROL	27 juin 2023 à 09h23'	GBAHOUNDJO Pascal 66 24 60 95	BENIN	RAS
3	BTP CONSULTANTS	27 juin 2023 à 09h41'	AGOSSOU Brorel 65 63 87 87	BENIN	RAS
4	COTEXA	27 juin 2023 à 10h42'	AKOGBETO Jean 99 99 71 11	BENIN	RAS

Le pli du soumissionnaire COTEXA ayant été déposé après l'heure limite de dépôt des offres, la Commission n'a pas procédé à son ouverture.

La Commission d'Ouverture et d'Evaluation a procédé à l'ouverture des autres plis. Les propositions ont été paraphées par tous les membres présents de ladite commission.

Les résultats de l'ouverture sont consignés dans le tableau en annexe.

La vérification de la présence des pièces n'a donné lieu à aucune observation ni de la part des soumissionnaires ni de la part des membres de la COE.

Les listes de présence à cette séance sont en annexe.

La Présidente a clôturé la séance à 12 heures 55 minutes.

Fait à Cotonou, le 27 juin 2023

Ont signé :

Gaston SEDODE, Rpt DAF/ACISE — Grâce FAGLA, SPM/ACISE — KOUNDE Richard, Rpt DGCH/ACKT

Laurenda d'OLIVEIRA, SPM/ACISE — MALIKI S. Adjaratou, PRMP/ACISE — Babilas HOUNTONDJI, Rapporteur/DT

AVOCE Jean Pierre, SPM/ACISE

Tableau d'ouverture des plis

Objet : Recrutement d'un Bureau de Contrôle Technique (BCT) structurel relatif à la réalisation des missions de contrôle technique dans le cadre de la construction/extension des EM, des EP et des ESG (accord - cadre de 2 ans aux marchés subséquents)

Eléments à vérifier	*Soumissionnaires*		
	QUALICONSULT WEST AFRICA	BENIN BTP CONTROL	BTP CONSULTANTS
Numéro du pli	**01**	**02**	**03**
Date de dépôt de l'offre heure de dépôt de l'offre	27 juin 2023 à 09h22'	27 juin 2023 à 09h23'	27 juin 2023 à 09h41'
Nombre d'enveloppes intérieures et les mentions	F	F	F
Enveloppe de la proposition technique	F	F	F
Enveloppe de la proposition financière	F	F	F
Clé USB contenant la version scannée de l'originale de la proposition Technique	F	F	F
Présence de la version scannée de la proposition technique sur la clé USB	F	F	F
Confirmation écrite habilitant le signataire de la proposition à engager le candidat au cas où le signataire n'est pas le premier responsable du cabinet	F	NA	F
La lettre de soumission de la Proposition technique	F	F	F
Approche technique et méthodologie	F	F	F
Plan de travail	F	F	F
Organisation du personnel et du matériel si requis	F	F	F
Curriculum vitae pour le personnel clé proposé	F	F	F
Engagement du soumissionnaire	F	F	F
L'agrément d'exercice de l'activité	F	F	F
Références techniques	F	F	F
OBSERVATION	**RAS**	**RAS**	**RAS**

LEGENDE : Fourni = F, Non Fourni = NF, Non Applicable = NA

MALIKI SEIDOU Adjaratou, PRMP/ACISE — Babilas HOUNTONDJI, CP/ACISE/Rpt/DT — AVOCE Jean Pierre, SPM/ACISE — FAGLA G., CP/ACISE

KOUNDE Richard, Rpt DGCH/ACKT — Laurenda d'OLIVEIRA, SPM/ACISE — Grâce FAGLA, SPM/ACISE Rpt DAF/ACISE

Procès–verbal

Objet : Dossier d'appel d'offres n° T_DDPE_71505 relatif à la fourniture et à l'installation de tours de dégazage en PEHD pour l'usine d'eau de Ouando à Porto-Novo.

Mode de passation : Appel d'offres ouvert international

L'an deux mil vingt-trois et le mercredi cinq avril à 10 heures, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) s'est réunie dans la salle de conférence du 3ième étage de la Direction Générale de la SONEB, en vue de l'ouverture des plis relatifs à l'objet suscité.

Ce dossier d'appel à concurrence a fait l'objet d'une publication dans les canaux suivants :

- sur le site de la SONEB du 20 février au 05 avril 2023 ;
- sur le site GTAI de la KfW le 20 février 2023
- dans le Journal LA NATION N° 8186 du 20 février 2023 ;
- dans le Journal des Marchés Publics N° 249 du 20 février 2023 ;
- dans le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP), le 20 février 2023.

La date limite de remise des offres a été fixée au 05 avril 2023 à 9 heures 30 minutes.

Le dossier d'appel à concurrence a reçu l'avis de non objection du bailleur le 08 février 2023.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n°077/23/SONEB/DG/PRMP/SP-PRMP du 04 avril 2023 :

- Président : MEHOU Hugues, Personne Responsable des Marchés Publics
- Rapporteur : GUEDOU Michaëlle, représentante de la Direction du Développement, de la Planification et des Etudes
- Membres :

Administration	Nom et Prénom(s)	Qualité	Observations
CAA	ZOTOGBE Prisca	Représentante	Avec voix délibérative
DECR	KOUASSI B. Lambert	Représentant	Avec voix délibérative
DCMQ	AKOTEGNON Calixte	Chimiste	Avec voix délibérative
PRMP SONEB	ZIME MAKO Idayatou	Assistante	Avec voix délibérative
DF SONEB	PADONOU KPATINDE Raymond	Représentant	Avec voix délibérative
DAJCDA	AHOUANHOUN Max-Aurel	Juriste	Avec voix délibérative
CCMP SONEB	AGNORO Abdoul Ramane	Membre	Avec voix délibérative
Groupement GITEC/IGIP	AGBANLIN Gilbert	Assistant Technique/SONEB	Avec voix délibérative
Groupement GITEC/IGIP	BOSMAN Bernard	Assistant Technique/SONEB	Avec voix délibérative

Aux date et heure limites de dépôt des offres, dix-neuf (19) candidats ont retiré le dossier mais aucun pli n'a été réceptionné.

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, le Président de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a ouvert la séance par un mot de bienvenue.

La COE a constaté que le secrétariat de la PRMP n'a reçu aucun pli aux date et heure limites de dépôt des offres. L'appel d'offres a été déclaré infructueux et sera relancé conformément aux dispositions de la clause 26.2 des Instructions aux soumissionnaires.

La liste de présence à cette séance est en annexe.

Le Président a clôturé la séance à 10 heures 25 minutes.

Fait à Cotonou, le 05 avril 2023.

Le Président
Hugues MEHOU

Le Rapporteur
Michaëlle GUEDOU

Les membres
Prisca ZOTOGBE
Idayatou ZIME MAKO
Max-Aurel AHOUANHOUN
Lambert B. KOUASSI
Raymond PADONOU KPATINDE
Calixte AKOTEGNON
AGBANLIN Gilbert
BOSMAN Bernard

L'organe de contrôle
Abdoul Ramane AGNORO

Procès-verbal d'ouverture des propositions techniques

Demande de propositions n°PI_DSEC_76271 du 16 mai 2023 relative au recrutement d'une agence de communication pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication de l'ANAEPMR.

Méthode de sélection : Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC).

L'an deux mille vingt-trois et le lundi 19 juin à 10 heures 30 minutes, dans la salle de réunion de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR), Gbégamey, Ancien Siège de Libercom SA, Immeuble en Face de l'entrée principale du Hall des Arts de Cotonou, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE) a procédé à l'ouverture des propositions techniques relatives au marché cité en objet.

Rappel :

Suite à l'Avis à Manifestation d'Intérêt n°PI_DSEC_62518 de l'avis n°010/22/PR/ANAEPMR/DSEC/PRMP/S-PRMP du 26 août 2022 relatif au recrutement d'une agence de communication pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication de l'ANAEPMR, la commission d'ouverture et d'évaluation n'a pas pu présélectionner cinq (05) cabinets. En application des dispositions de l'article 36 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin, un nouvel avis à manifestation d'intérêt (AMI PI_DSEC_62518 de l'avis n°001/23/PR/ANAEPMR/DPET/PRMP/S-PRMP du 02 janvier 2023) a été lancé en vue de compléter la liste restreinte. A l'issue du nouvel avis, trois (03) candidats ont été retenus pour compléter le seul candidat qui était sur la liste restreinte constituée après le premier avis à manifestation d'intérêt. La liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés comprenant quatre (04) soumissionnaires a été validée par la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics à travers son PV n°09-54/DNCMP/DSIAS/2023 du 23 mars 2023.

La Demande de Propositions (DP) a été validée par la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics le 25 avril 2023 à travers son PV n° 14-32/DNCMP/DGR/2023 et le Bon à lancer obtenu le 16 mai 2023.

La Demande de Propositions a été transmise le 17 mai 2023 aux quatre (04) cabinets et groupements de cabinets présélectionnés.

La date limite de dépôt des plis a été fixée au lundi 19 juin 2023 à 10 heures précises et l'ouverture des plis à 10 heures 30 minutes.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n°022/2022/PR/ANAEPMR/PRMP/AD du 05 septembre 2022, les personnes dont les noms suivent :

- **Président :** BODJRENOU Gnonnan Christian, PRMP/ANAEPMR
- **Rapporteur :** EHOUN Ashley Byll, SPM/ANAEPMR
- **Membres :**

Nom et Prénom (s)	Qualité	Administration	Adresses	Observations
BOYA B. Landry	DSEC	ANAEPMR	Tel: 97 85 92 72 Email: bboya@presidence.bj	Voix délibérante
LOKO Giles	Rpt/DAF	ANAEPMR	Tel: 97 76 58 48 Email: rbogninou@presidence.bj	Voix délibérante
AHOTONDJI Maxime	Journaliste	Direction de la Communication de la Présidence de la République	Tél : 61 28 80 28 E-mail: mahotondji@presidence.bj	Voix délibérante (Adjoint à la commission par la PRMP)

Le Délégué de Contrôle des Marchés Publics auprès de la Présidence de République, invité ne s'est pas fait représenter.

Du côté des soumissionnaires, tous les cabinets et groupements de cabinets se sont fait représenter par les personnes dont les noms figurent sur la liste de présence jointe au présent procès-verbal.

A la date limite de dépôt des plis, tous les quatre (04) candidats présélectionnés invités à déposer des propositions technique et financière ont déposé leurs plis.

Tous les quatre (04) plis ont été déposés avant l'heure limite de remise des propositions.

Après avoir vérifié la présence des membres de la commission, la Personne Responsable des Marchés Publics, Président de la commission d'ouverture et d'évaluation, a ouvert la séance par la lecture des noms des soumissionnaires dont les plis ont été réceptionnés et enregistrés dans le registre spécial de dépôt des plis. Il s'agit de :

N°	Soumissionnaire	Date de dépôt	Heure de dépôt	Identité et contact du porteur	Pays d'origine
1.	LES ANGLES D'AFRIQUE SARL	19/06/2023	09H 04 min	ADJE Gloria	BENIN
2.	Groupement AFRICA STRATEGY / TROPIC COMMUNICATION	19/06/2023	09H 14 min	SOTODJI Armelle	BENIN
3.	Groupement DARICH@MEDIA / GEC INTER	19/06/2023	09H 31 min	KENOUKON Mélaine	BENIN
4.	LIGHT CETT	19/06/2023	09H 37 min	HOUNYE Adelaide	BENIN

Avant de procéder à l'ouverture des plis, la Personne Responsable des Marchés Publics de l'ANAEPMR a rappelé, aux membres de la commission et aux représentants des soumissionnaires, les dispositions de la Demande de Propositions (DP) relatives à l'ouverture des plis et aux pièces à fournir.

Il faut retenir de son rappel que seules les propositions techniques seront ouvertes et les propositions financières seront gardées sous pli fermé en lieu sûr.

L'ouverture des propositions financières des soumissionnaires dont les propositions techniques seront retenues se fera ultérieurement conformément aux dispositions de la demande de propositions.

Après ces préalables, la commission a procédé à l'ouverture des quatre (04) plis reçus, par ordre de réception et a vérifié la présence matérielle des pièces constitutives des propositions techniques.

La synthèse de cette vérification figure dans le tableau de vérification de la présence matérielle des pièces constitutives des propositions techniques annexé au présent procès-verbal. La vérification des pièces révèle que :

- Les cabinets LES ANGLES D'AFRIQUE SARL et LIGHT CETT n'ont pas fourni la confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le candidat ;
- Le contenu de la clé USB du groupement DARICH@MEDIA-GEC INTER n'a pu être accédé.

Le tableau de vérification de la présence matérielle des pièces constitutives des propositions techniques des soumissionnaires, signé par les membres de la commission d'ouverture et d'évaluation et les représentants des cabinets et groupements de cabinets présents, a été distribué séance tenante à tous les membres de la commission et aux représentants des soumissionnaires.

La séance a été levée à 12 h 50 minutes.

Fait à Cotonou, le 19 juin 2023

Le Président
Gnonnan Christian BODJRENOU

Le Rapporteur
Ashley Byll EHOUN

Les membres
Benoît Landry BOYA
Sevi Giles LOKO
Maxime AHOTONDJI

PROCES VERBAL D'OUVERTURE DES PLIS

Objet : Appel d'Offres National n° T_ADPI_76254 relatif à la réalisation des travaux de remise à niveau des plateformes pédagogiques pour les formations des chefs de secteurs et électromécaniciens au Centre de Formation aux Métiers de l'Eau (CFME)

Mode de passation : Appel d'offres

L'an deux mil vingt-trois et le vendredi 07 juillet à 10 heures 30 minutes, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres s'est réunie dans la salle de réunion du 2e étage du siège de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR), pour procéder à l'ouverture des plis relatifs au marché cité en objet.

Le Dossier d'Appel d'Offres National (DAON) a été validé par la Cellule de Contrôle des Marchés Publics auprès de la Présidence de la République (CCMP-PR) à travers son PV n°0471-06/DNCMP/CCMP/PR/2023 du 07 juin 2023 et le « Bon à Lancer » a été obtenu le même jour.

L'avis d'appel d'offres national a fait l'objet d'une publication sur le portail web des marchés publics le 13 juin 2023, dans le Journal des Marchés Publics le 19 juin 2023 et dans les journaux La Nation, Matin Libre et Fraternité le 13 juin 2023.

La date limite de remise des offres était fixée au 07 juillet 2023 à 10 heures, heure locale et la date et l'heure d'ouverture des plis telles que spécifiées dans l'avis d'appel d'offres est le même jour à partir de 10 heures 30 minutes, heure locale.

Préalablement au dépôt des plis, une réunion préparatoire a été organisée le 23 juin 2023 au siège de l'ANAEPMR et suivie d'une visite groupée de sites.

Le compte rendu de ladite réunion et le point des éléments de réponse fournis aux questions posées au cours de la séance, ont été envoyés par mail aux candidats.

Au total, quinze (15) candidats ont retiré le DAON au Secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'ANAEPMR à la date limite de remise des offres (07 juillet 2023 à 10 heures).

A la date limite de remise des offres, cinq (05) plis sur quinze (15) attendus ont été enregistrés au Secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP).

Sur les cinq (05) plis reçus, quatre (04) sont déposés dans le délai limite de remise des offres fixé au vendredi 07 juillet 2023 à 10 heures et un (01) pli déposé en retard.

Ont pris part à la séance d'ouverture des plis, les personnes désignées par la note de service n°17/23/PR/ANAEPMR/PRMP/AD du 30 juin 2023, portant mise en place de la commission d'ouverture et d'évaluation des offres et dont les noms suivent :

- **Président** : EHOUN Ashley Byll, Représentant PRMP/ANAEPMR
- **Rapporteur** : Tamègnon B. Amour GBAGUIDI, APM/ANAEPMR

- **Membres :**

Nom et Prénoms	Qualité	Administration	Adresses	Observations
DADJO Devincis Mathieu	DPET	ANAEPMR	Tel: 97 18 28 89 Email: ddadjo@presidence.bj	Voix délibérante
LOKO S. Gilles R.	Rpt DAF	ANAEPMR	Tel: 69 07 93 82 Email: sgloko@presidence.bj	Voix délibérante
BALOGOUN Kolawolé Clément	Assistant Responsable CFME	SONEB	Tél: 95 72 46 17 E-mail: cbalogoun@soneb.bj	Voix délibérante

Le Chef de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics de la Présidence de la République et l'Assistant du Directeur chargé du Programme d'Investissement (ADPI), invités par mail ne se sont pas fait représenter.

Du côté des soumissionnaires, quatre (04) entreprises et groupements d'entreprises ayant soumissionné se sont fait représenter à la séance d'ouverture des plis. La liste de présence des représentants des soumissionnaires est annexée au présent procès-verbal ainsi que celle des membres de la commission.

Le marché est constitué en un (01) seul lot.

Les cinq (05) candidats ayant déposé leurs plis sont :

Numéro d'ordre	Soumissionnaire	Date et heure de dépôt	Identité du porteur	Contact du porteur
1	Groupement CAAM/TCG	07/07/2023 à 09H 31 min	NOUVOESSI L. Dieu-Donné	61 47 32 39
2	Groupement CNC-BTP / SGC SARL	07/07/2023 à 09H 37 min	HOUENOU Herbert	96 46 47 91
3	GAMA GROUPE SARL	07/07/2023 à 09H 44 min	AHIDEDJI Joel	97 91 93 27
4	DBR CHALLENGE	07/07/2023 à 09H 47 min	KPAKPO Prince	96 53 25 19
5	ABS-BTP Group	07/07/2023 à 10H 09 min	SEVEHO Roger	94 17 22 01

Au début de la séance, le président de la commission a procédé à travers la présentation des participants, à la vérification de la présence des membres de la commission et a invité les représentants des soumissionnaires à suivre avec attention le déroulement de la séance.

Cette formalité effectuée, l'historique de la procédure et la lecture à haute voix des dispositions de la clause 26 des Instructions aux Candidats régissant l'ouverture des plis ont été faites à l'attention des membres de la commission et des représentants des soumissionnaires.

Ensuite, la commission a procédé à l'ouverture des plis déposés dans le délai par ordre de dépôt.

Le pli déposé hors délai sera retourné au soumissionnaire sans être ouvert.

Les dates et heures de dépôt des plis, les noms des soumissionnaires ainsi que le montant de leurs offres, ont été lus à haute voix au cours de la séance.

La commission a ainsi effectué la vérification de la présence matérielle des pièces constitutives des offres. Le résultat de cette vérification est consigné sur la fiche d'ouverture de plis signée par les membres de la commission et les représentants des soumissionnaires présents. Ladite fiche est en annexe n°1 au présent procès-verbal.

Au cours de la vérification de la présence matérielle des pièces, la commission a fait les observations suivantes :

❖ **Groupement CAAM/TCG :**

Le soumissionnaire n'a pas fourni les pièces suivantes :

- la confirmation écrite de l'habilitation du signataire de l'offre à engager le soumissionnaire ;
- les fiches techniques des équipements accompagnées des certificats d'origine des produits, des autorisations des fabricants, des certificats de garantie des fabricants, des attestations de certification des fabricants ;
- l'attestation de conformité sanitaire pour les tuyaux PEHD ;
- le formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs rempli ;
- le formulaire ELI-1.1 : fiche de renseignements sur le soumissionnaire ;
- le formulaire ANT-2 : Antécédents de marchés non exécutés, litiges en instance et d'antécédents de litiges ;
- le formulaire FIN-3.1 : situation financière de l'entreprise TCG ;
- le formulaire FIN- 3.3 : capacité de financement ;
- le formulaire MTC/FIN 3.5 : marchés/travaux en cours ;
- le formulaire EXP 4.2 (a) suite : expérience spécifique de construction ;
- le formulaire EXP 4.2 (b) suite : expérience spécifique de construction dans les principales activités ;
- les statuts de l'entreprise CAAM ;
- l'attestation d'assurance de risque pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence.

❖ **Groupement CNC-BTP / SGC SARL :**

Le soumissionnaire n'a pas fourni l'attestation d'assurance de risque pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence.

❖ **GAMA GROUPE :**

Le soumissionnaire n'a pas fourni les pièces suivantes :

- le formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs ;
- l'attestation d'assurance de risque pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence.

❖ **DBR CHALLENGE :**

Le soumissionnaire n'a pas fourni les pièces suivantes :

- le récapitulatif des coûts ;
- les fiches techniques des équipements accompagnées des certificats d'origine des produits, des autorisations des fabricants, des certificats de garantie des fabricants, des attestations de certification des fabricants ;
- les stratégies de management et plans de mise en œuvre de gestion des risques ESHS ;
- le code de conduite ESHS ;
- les preuves des expériences du soumissionnaire ;
- le formulaire MAT ;
- les statuts.

Par ordre de dépôt, les prix lus à l'ouverture des plis se présentent comme suit :

Ordre de dépôt	Soumissionnaires	Montants lus publiquement	Observations
1.	Groupement CAAM/TCG	328.491.586 F CFA TTC	RAS
2.	Groupement CNC-BTP / SGC SARL	452.522.106 F CFA TTC	RAS
3.	GAMA GROUPE SARL	400.442.711 F CFA TTC	RAS
4.	DBR CHALLENGE	425.156.655 F CFA TTC	RAS

A l'issue de la séance, les représentants des soumissionnaires invités à se prononcer sur le déroulement de l'ouverture des plis ont déclaré n'avoir rien à signaler.

Il faut signaler que les représentants du soumissionnaire **ABS-BTP Group** étaient sortis de la séance et n'étaient plus revenus jusqu'à sa fin. Ils n'ont donc pas paraphé et signé la fiche d'ouverture des plis.

Une copie de la fiche d'ouverture des plis, signée par tous les membres de la commission et les représentants des soumissionnaires présents à la séance d'ouverture des plis, est distribuée à tous les représentants des soumissionnaires et aux membres de la commission.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a pris fin à 14 h 20 mn.

Fait à Cotonou, le 07 juillet 2023

Ont signé

Le Président

Ashley Byll EHOUN
Rpt PRMP/ANAEPMR

Le Rapporteur

Tamègnon B. Amour GBAGUIDI
APM/ANAEPMR

Les membres

Devincis Mathieu DADJO
DPET/ANAEPMR

S. Gilles R. LOKO
Rpt DAF/ANAEPMR

Kolawolé Clément BALOGOUN
Ass R/CFME/SONEB

Procès–verbal de réattribution provisoire

Objet : **Dossier d'appel d'Offres** N°002-2023/UAC/PRMP/CCMP/SP-PRMP du 11/05/2023 relatif aux travaux de reprise de l'aménagement de la voie : entrée principale du campus d'Abomey-Calavi à la Doctrine y compris l'aménagement d'un contournement au profit de l'UAC.

Mode de passation : DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL (DAO)

L'an deux mil vingt-trois et le vendredi 14 juillet à 15 heures 30 minutes, dans la salle de réunion du Secrétariat Permanent de la PRMP de l'UAC, la commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à la réattribution provisoire du marché cité en objet suite à la réévaluation de l'examen de la conformité technique après le recours du soumissionnaire Société SIMORGH SARL.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N° 014/UAC/PRMP/SP-PRMP du 12/07/2023, les personnes ci-après :

- **Président :** Yannick S. G. DOSSOU, PRMP/UAC ;
- **Rapporteur : Djébis Giboul SEGNON, Assistant en Passation des Marchés Publics de la Personne Responsable des Marchés Publics ;**
- **Membres :**

Administration	Nom et Prénom(s)	Qualité	Observations
Rectorat/UAC	**GOUDJO Elie**	Chef du Service Contrôle et Suivi Budgétaire du Rectorat, représentant de l'Agent Comptable de l'UAC	**Avec voix délibérative**
Rectorat/UAC	**GBEMETONNOU Rodrigue**	Chef de Service du Matériel et de la Maintenance par Intérim du Rectorat de l'UAC	**Avec voix délibérative**
ECOMAPRO-EXPERT	**GBAFFONOU D. Bertrand Edgar**	Le Directeur Bureau d'études ECOMAPRO-EXPERT (Maître d'œuvre) / Personne Ressource	**Avec voix délibérative**

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot unique	**Intitulé :**
Procédures	
Mode de passation	**DAO**
Justification	**NEANT**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	procès-verbal N° 015-01/CCMP/UAC/2023 du 11 mai 2023
Soumissionnaire(s)	
MRE CONSTRUCTION ENGENEERING AND TRADING, SIMORGH-SARL, GROUPE TECHNIQUES PLUS, SCC SARL et IMB SARL.	

Soumissionnaires écartés

Soumissionnaires	Motifs
MRE CONSTRUCTION ENGENEERING AND TRADING	L'offre du soumissionnaire MRE CONSTRUCTION ENGENEERING AND TRADING a été écartée à l'étape de l'examen de la conformité technique pour avoir proposé une méthodologie d'exécution, un planning d'exécution et un planning de mobilisation du matériel non conformes pour l'essentiel. En effet : - il a été relevé dans le planning d'exécution des travaux proposé par le soumissionnaire une incohérence dans l'ordonnancement des tâches : la mise en place des bordures prévu pour démarrer au cours de la deuxième semaine du troisième mois alors que le lit de pose des pavés en sable lagunaire démarre bien avant soit au cours de la deuxième semaine du deuxième mois. Ce qui n'est pas possible techniquement et n'est donc pas conforme aux exigences du point 31.2 des données particulières de l'appel d'offres; - le soumissionnaire a proposé une mobilisation de matériels pas très adéquat. Par exemple il a prévu la mobilisation du matériel topographique après la mise en place de la niveleuse et de la chargeuse. Ce qui n'est pas conforme aux exigences du point 31.2 des données particulières de l'appel d'offres ; - le soumissionnaire a proposé une méthodologie non conforme pour l'essentiel. Par exemple les aspects de la mobilisation du personnel d'exécution, de la mobilisation du matériel n'ont pas été suffisamment abordé ainsi que les aspects relatifs aux délais et la chronologie dans l'exécution des différentes tâches. La méthodologie proposée n'est pas du tout en harmonie avec le planning surtout au niveau des délais d'exécution des tâches. Ce qui n'est pas conforme aux exigences du point 31.2 des données particulières de l'appel d'offres.
SIMORGH-SARL	L'offre du soumissionnaire SIMORGH-SARL est écartée à l'étape de l'examen de la conformité technique pour avoir proposé une méthodologie d'exécution et un planning d'exécution non conformes pour l'essentiel. En effet : - Le soumissionnaire Société SIMORGH SARL a proposé un planning d'exécution des travaux basé uniquement sur les grandes tâches (corps d'état) du DQE. Ainsi, son planning est descriptif et ne porte pas sur la déclinaison des grandes tâches en petites tâches tel qu'exigé au point 31.2 des données particulières de l'appel d'offres à savoir (le planning d'exécution des travaux en harmonie avec la méthodologie et le détail quantitatif et estimatif). Par ailleurs, le même point des données particulières exige une méthodologie d'exécution des travaux en conformité avec la description technique qui doit préciser les éléments ci-après : la mobilisation du matériel et du personnel, la compréhension globale de la mission, **la description des grandes tâches en petites tâches,** l'adéquation de la méthodologie avec le planning, les différents délais la chronologie dans l'exécution des différents corps d'état, les aspects sécuritaires et environnementaux, … confer les cahiers des clauses techniques). Le planning proposé n'a abordé que les grandes tâches, contrairement aux exigences rappelées ci-dessus. Ce qui n'est pas en conformité avec le DQE et la méthodologie ; - Le soumissionnaire SIMORGH SARL a proposé une méthodologie non conforme. En effet, sa méthodologie n'a pas suffisamment montré son lien avec les plannings. Pour preuve, pour chacun des différents corps d'état à savoir travaux topographiques, dégagement de l'emprise-pose de pavé-démolition, terrassement, chaussées et trottoirs, assainissement et rainage, peintures sur bordures, peinture sur la façade principale, mise en œuvre ralentisseur, barrière et poste de sécurité, éclairage solaire, aménagement jardin, panneau de signalisation, travaux de réfection terre-plein centrale de l'entrée principale du campus le soumissionnaire SIMORGH n'a pas indiqué, le nombre d'ouvriers affectés, les différents matériels à utiliser, les quantités de matériaux prévus, le délai d'exécution. En somme, les aspects de la mobilisation du personnel d'exécution, de la mobilisation du matériel n'ont pas été suffisamment abordé ainsi que les aspects relatifs aux délais et la chronologie dans l'exécution des différentes tâches. Ce qui n'est pas conforme aux exigences du point 31.2 des données particulières de l'appel d'offres.
GROUPE TECHNIQUES PLUS	L'offre du soumissionnaire GROUPE TECHNIQUES PLUS est écartée à l'étape de la recevabilité des offres pour avoir fourni une lettre de soumission non-conforme au modèle contenu dans le DAO. En effet : - Au point « f » : le soumissionnaire écrit : « si notre offre est acceptée, nous nous engageons à fournir une garantie de bonne exécution du Marché conformément à la clause 40 des Instructions aux candidats et à l'article 6.1.1 du CCAG » au lieu de «si notre offre est acceptée, nous nous engageons à fournir une garantie de bonne exécution du Marché conformément à la clause 43 des Instructions aux candidats et à l'article 7.1.1 du CCAG » ; il y a une divergence majeure entre la clause et l'article référencé par rapport à ceux du DAO. Ce qui n'est pas conforme. Ce qui n'est pas conforme ; - Au point « g » le soumissionnaire écrit : « notre candidature, ainsi que tous sous-traitants ou fournisseurs intervenant en rapport avec une quelconque partie du Marché, ne tombent pas sous les conditions d'exclusion des clauses 3.2 et 4.3 des Instructions aux candidats » au lieu de « notre candidature, ainsi que tous sous-traitants ou fournisseurs intervenant en rapport avec une quelconque partie du Marché, ne tombent pas sous les conditions d'exclusion des clauses 3.1 et 4.3 des Instructions aux candidats » ; il y a une divergence majeure entre la clause référencée et celle du DAO ; - Au point « h » : le soumissionnaire écrit : « nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêts définie à la clause 4.4 des Instructions aux candidats » au lieu de « nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêts définie à la clause 4.2 des Instructions aux candidats » il y a une divergence majeure entre la clause référencée et celle du DAO.
IMB SARL	L'offre du soumissionnaire IMB SARL est écartée à l'étape de la recevabilité des offres pour avoir fourni l'engagement du soumissionnaire non conforme au modèle du DAO. En effet, elle a fait une omission majeure au début du premier paragraphe « attestons

	avoir pris connaissance des dispositions relatives à la lutte contre » ce qui rends le ce paragraphe incompréhensible et dépourvue de logique.
Attributaire	
Nom	**SCC SARL**
Montant proposé	**254 574 190 F CFA TTC**
Montant évalué (corrigé)	**255 436 070 F CFA TTC**
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Travaux de reprise de l'aménagement de la voie : entrée principale du campus d'Abomey-Calavi à la Doctrine y compris l'aménagement d'un contournement au profit de l'UAC.
Prix	**255 436 070 F CFA TTC**
Délai d'exécution	Six (06) mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant

Au regard des informations inscrites dans le tableau ci-dessus, la commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) adopte la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation	Attributaire	Montant
Travaux de reprise de l'aménagement de la voie : entrée principale du campus d'Abomey-Calavi à la Doctrine y compris l'aménagement d'un contournement au profit de l'UAC.	SCC SARL	**255 436 070 F CFA TTC**

Le Président a clôturé la séance à 18heures 25 minutes.

Fait à Abomey-Calavi, le 14/07/2023

Le Président

Yannick DOSSOU

Le Rapporteur

Djébis Giboul SEGNON

Les membres

N°	Nom et Prénom(s)	Qualité	Téléphone	Signature
1.	GOUDJO Elie	Chef de Service des Affaires Financières du Rectorat de l'UAC	97489817	
2.	GBEMETONNOU Rodrigue	Chef de Service du Matériel et de la Maintenance par Intérim du Rectorat de l'UAC	97630137	
3.	GBAFFONOU D. Bertrand Edgar	Le Directeur Bureau d'études ECOMAPRO-EXPERT (Maître d'œuvre) / Personne Ressource	66 96 14 22	

République du BENIN

Présidence de la République

Agence de Développement de Sèmè City

SÈMÈ CITY

***

Procès-verbal de validation du rapport

Objet : **Avis à Manifestation d'Intérêt relatif au recrutement de consultants pour la mise en œuvre des activités de coaching et de médiation au profit de porteurs de projets et usagers du SCOP.**

Mode de passation : AMI

L'an deux mil-vingt-trois et le jeudi vingt-neuf juin à 10 heures, dans la salle de réunion de l'Agence de Développement de Sèmè City, il a été procédé à la validation du rapport d'évaluation des manifestations d'intérêt relatives à l'objet ci-dessus.

Au terme de l'évaluation des manifestations d'intérêt, le récapitulatif des points attribués est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau récapitulatif des notes obtenues

N° du pli	Nom des candidats	Note obtenue sur 100	Classement
01	Alex Gilles LOUMEDJINON	**96,25**	**1er**
02	Mahiédine MOUSSAOUDOU	**96,25**	**2ème**
03	Arnaud Serge GOUSSANOU	**96,25**	**3ème**
04	Cathia FATON SAGBOHAN	**40**	**4ième**
05	Ibrahim Mohamed NOUHOUN	**40**	**5ième**
06	Rodrigue ZITTI LUIZ	**25**	**6ième**
07	Lino TOKPO	**3,75**	**7ième**

Au regard de tout ce qui précède, il ressort que les consultants Alex Gilles LOUMEDJINON, Mahiédine MOUSSAOUDOU et Arnaud Serge GOUSSANOU sont classés respectivement 1er, 2ième et 3ième sur la liste.

Ledit rapport a été validé le 29 juin 2023.

Fait à Cotonou, le 29 juin 2023

Ont signé

La Présidente

Mondoukpè H. FADONOUGBO

Le Rapporteur

Claudia AGBIDINOUKOUN

Les membres

Administration	Nom et Prénom(s)	Qualité	Signature
ADSC	Antoine HOUNKPONOU	Assistant PRMP	
ADSC	Amevi MIDEKOR	Représentant du Directeur des Programmes de l'Entrepreneuriat Innovants	
ADSC	Widad AGNILA	Représentante DAF	

Procès-verbal de constat d'infructuosité

Objet: Balayage de l'aire de mouvement (piste d'atterrissage, voie de circulation, aire de trafic..), des parkings auto et voies d'accès de l'Aéroport International de Cotonou

Mode de passation : AAON

L'an deux-mil vingt-trois et le mardi 11 juillet à 16heures 30, dans la salle de réunion de la Société des Aéroports du Bénin, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé au constat d'infructuosité de la procédure.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n n°2023/186/SAB/COO/RSI-PRMP du 09 mars 2023 :

- Mohamed BONI BIAO : PRMP
- Tom ADANDE: Rapporteur
- Gaston Ezin OGOUBIYI : RE
- Adrien ADECHIAN : DAFRH pi

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot unique	**Intitulé :** Balayage de l'aire de mouvement (piste d'atterrissage, voie de circulation, aire de trafic..), des parkings auto et voies d'accès de l'Aéroport International de Cotonou
Procédures	
Mode de passation	Appel d'offres National Ouvert
Justification	**Néant**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal du 10 mars 2023
Soumissionnaire(s)	
Lot 1 : - REIMOKO - BENIN ESCO CENTER - DIAMANT SERVICES MARKET BENIN SARL - GLASSEM SA - COS INTER SARL - DJIK	Lot 2 : - REIMOKO - BENIN ESCO CENTER - DIAMANT SERVICES MARKET BENIN SARL - GLASSEM SA - COS INTER SARL - DJIK

Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
REIMOKO (Lot 1 et Lot 2)	Lot 1 : La non-conformité de la méthode d'exécution Lot 2 : La non-conformité de la méthode et du calendrier d'exécution
BENIN ESCO CENTER (Lot 1 et Lot 2)	Lot 1 : La non-conformité de la méthode d'exécution (le cahier des charges du DAO ne pouvant être assimilé à la méthode d'exécution du soumissionnaire) Lot 2 : La non-conformité de la méthode et du calendrier d'exécution (le cahier des charges du DAO ne pouvant être assimilé à la méthode d'exécution du soumissionnaire. Quant au calendrier d'exécution produit, il ne retrace aucune information relative aux interventions notamment la fréquence et les jours de prestation)
DIAMANT SERVICES MARKET BENIN SARL (Lot 1 et Lot 2)	Lot 1 : Offre jugée conforme mais ne satisfait pas les critères de qualification notamment la réalisation de marché similaire. Lot 2 : Offre jugée conforme mais ne satisfait pas les critères de qualification notamment la réalisation de marché similaire.
COS INTER SARL (Lot 1 et Lot 2)	La non-conformité de la méthode d'exécution ; La non disponibilité du matériel et du personnel
DJIK (Lot 1 et Lot 2)	Lot 1 : Offre jugée conforme mais ne satisfait pas les critères de qualification notamment la réalisation de marché similaire et la possession de matériel adéquat pour l'aire de mouvement. Lot 2 : Offre jugée conforme mais ne satisfait pas les critères de qualification notamment la réalisation de marché similaire.
GLASSEM SA	Offre conforme mais jugée supérieur au budget alloué
Attributaire	
Nom	Néant
Montant proposé	Néant
Montant évalué (corrigé)	Néant

Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Balayage de l'aire de mouvement (piste d'atterrissage, voie de circulation, aire de trafic..), des parkings auto et voies d'accès de l'Aéroport International de Cotonou
Prix	Néant
Délai d'exécution	12 mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, le Comité d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant
Balayage de l'aire de mouvement (piste d'atterrissage, voie de circulation, aire de trafic..), des parkings auto et voies d'accès de l'Aéroport International de Cotonou	Néant	Néant
TOTAL		**Néant**

Le Président a clôturé la séance à 16 heures 45 minutes.

Fait à Cotonou, le 11 juillet 2023

Mohamed BONI BIAO — **Adrien ADECHIAN**

Gaston Ezin OGOUBIYI — **Tom ADANDE**

3 — 4

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'appel à concurrence AAOI n°015 /PRMP/SIRAT/DO-IRA/DO-BEP-AU/SP-PRMP du 02/12/2022 relatif aux Travaux de Réhabilitation et aménagement des voiries dans les villes du Bénin – Asphaltage Phase B2 : villes de Cotonou, Parakou, Djougou, Kandi, Abomey-Calavi
Mode de passation : Avis d'appel d'offres International

L'an deux mille vingt-trois et le lundi cinq juin à 10 heures précises, dans la salle de réunion de la Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT SA), la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n°0666/2023/SIRAT/DGpi/DO-IRA/DO-BEP-AU/PRMPpi/SP-PRMP du 23 février 2023

- Président : Salifou MAMAN, Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) / SIRAT SA
- Rapporteur : M. Moise ATTAKPA, Représentant DO BEP-AU / SIRAT SA
- Membres :

Administration	Nom et Prénom(s)	Qualité	Observations
SIRAT SA	Joël CHADARE	Représentant DO-IRA	Avec voix deliberative
	Sévérin AYISSO	Représentant DO-IRA	
	Christian DEGLA	Représentant DO-BEP-AU	
	Bibiche AGOSSADOU	SEO-PRMP	
	Herman AKEREKORO	Représentant DAF	
DGDU/MCVDD	Gualbert BOCO	Représentant du DGDU / MCVDD	
	Guillaume SENOU	Représentant du DGDU / MCVDD	
DGIT / MIT	Rufin SESSOU	Représentant de la DGIT / MIT	

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Neuf lots	**Intitulé :** Réhabilitation et aménagement des voiries dans les villes du Bénin – Asphaltage Phase B2 : villes de Cotonou, Parakou, Djougou, Kandi, Abomey-Calavi
Procédures	
Mode de passation	Avis d'appel d'offres international
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	**PV DNCMP n°40-46/DNCMP/CEA-G4/2022 du 30 novembre 2022.**
Soumissionnaire(s)	

LOT 1B	
N° pli	Listes des candidats ayant soumissionné
4	Groupement FERMAGE
8	YCIH
10	OFMAS
11	SINOHYDRO
12	CGGC
13	EG BTP
14	GROUPEMENT GER / BECM-CG
21	MULTI SERVICE SORO ZIE
23	IBC

LOT 2B	
N° pli	Listes des candidats ayant soumissionné
8	YCIH
9	AFRICA GERMANY
14	GROUPEMENT GER / BECM-CG
19	STECOL CORPORATION
23	IBC
24	PORTEO BTP

LOT 3B	
N° pli	Listes des candidats ayant soumissionné
5	CHINA XINXING GROUP
19	STECOL CORPORATION
20	JWHC
23	IBC

LOT 4B1	
N° pli	Listes des candidats ayant soumissionné
2	HNRB
6	GROUPEMENT EE BTP / EGK
10	OFMAS
11	SINOHYDRO
14	GROUPEMENT GER / BECM-CG
18	QGMI
20	JWHC
24	PORTEO BTP
25	SOGEA SATOM

LOT 4B1BIS	
N° pli	Listes des candidats ayant soumissionné
2	HNRB
8	YCIH
10	OFMAS
11	SINOHYDRO
13	EG BTP
14	GROUPEMENT GER / BECM-CG
18	QGMI
25	SOGEA SATOM

LOT 7B	
N° pli	Listes des candidats ayant soumissionné
3	CJIC
4	Groupement FERMAGE
6	GROUPEMENT EE BTP / EGK
9	AFRICA GERMANY
11	SINOHYDRO
14	GROUPEMENT GER / BECM-CG
21	MULTI SERVICE SORO ZIE
24	PORTEO BTP

LOT 8B	
N° pli	Listes des candidats ayant soumissionné
3	CJIC
11	SINOHYDRO
17	GROUPEMENT SOBATRAP / SOBMTI
25	SOGEA SATOM

LOT 10B2	
1	GROUPEMENT COPAG
2	HNRB
5	CHINA XINXING GROUP
6	GROUPEMENT EE BTP / EGK
7	CRBC
11	SINOHYDRO
23	IBC

LOT 11B	
N° pli	Listes des candidats ayant soumissionné
1	GROUPEMENT COPAG
3	CJIC
6	GROUPEMENT EE BTP / EGK
15	GER
16	GROUPEMENT IDM BTP / SEG-NA BTP SARL
17	GROUPEMENT SOBATRAP / SOBMTI
19	STECOL CORPORATION

2 — 3

Soumissionnaires écartés

LOT 1B – OFFRES NON RETENUS		
N° pli	**Listes des candidats ayant soumissionné**	**Motifs de rejet**
4	Groupement FERMAGE	Offre non économiquement la plus avantageuse
8	YCIH	Offre non économiquement la plus avantageuse
10	OFMAS	Offre non économiquement la plus avantageuse
12	CGGC	Offre non économiquement la plus avantageuse
13	EG BTP	Offre non économiquement la plus avantageuse
14	GROUPEMENT GER / BECM-CG	Offre non économiquement la plus avantageuse
21	MULTI SERVICE SORO ZIE	Offre non économiquement la plus avantageuse
23	IBC	Garantie de soumission non conforme. En effet, le soumissionnaire IBC a mis dans son offre, une garantie de soumission commune pour les lots 1B et 2B alors que, conformément aux dispositions du point 13 de l'Avis d'Appel d'Offres, les offres doivent être présentées et déposées par lot.

LOT 2B - OFFRES NON RETENUS		
N° pli	**Listes des candidats ayant soumissionné**	**Motifs de rejet**
8	YCIH	Offre non économiquement la plus avantageuse
9	AFRICA GERMANY	Offre anormalement basse
14	GROUPEMENT GER / BECM-CG	- non-conformité de la note méthodologique par rapport à la consistance des travaux à réaliser notamment en ce qui concerne l'éclairage public - omission de la planification des travaux de fourretage aux carrefours - omission de la planification de l'exécution de la couche de base alors que la couche de fondation a été planifiée - factures d'achat non signées pour certains matériels importants notamment la répandeuse pour liant hydrocarboné de capacité entre 8000 – 10000 litres et le camion gravillonneur
23	IBC	Garantie de soumission non conforme. En effet, le soumissionnaire IBC a mis dans son offre, une garantie de soumission commune pour les lots 1B et 2B alors que, conformément aux dispositions du point 13 de l'Avis d'Appel d'Offres, les offres doivent être présentées et déposées par lot.
24	PORTEO BTP	Offre non économiquement la plus avantageuse

LOT 3B - OFFRES NON RETENUS		
N° pli	**Listes des candidats ayant soumissionné**	**Motifs de rejet**
5	CHINA XINXING GROUP	Offre non économiquement la plus avantageuse
20	JWHC	Offre non économiquement la plus avantageuse
23	IBC	Garantie de soumission non conforme. En effet, le soumissionnaire IBC a mis dans son offre, une garantie de soumission commune pour les lots 3B et 10B2 alors que, conformément aux dispositions du point 13 de l'Avis d'Appel d'Offres, les offres doivent être présentées et déposées par lot.

LOT 4B1 - OFFRES NON RETENUS		
N° pli	**Listes des candidats ayant soumissionné**	**Motifs de rejet**
14	GROUPEMENT GER* / BECM-CG	Offre anormalement basse
20	JWHC	- non-conformité du diplôme de l'ingénieur études : TANG Zhibing : master en génie civil, obtenu en 2014 ; soit 9 ans d'expériences professionnelles au lieu de 10 ans ; - Insuffisance de matériels mobilisés par rapport aux recommandations du DAOI notamment 2 tracteurs + balais prévus par le soumissionnaire au lieu de 4
10	OFMAS	Offre non économiquement la plus avantageuse
6	GROUPEMENT EE BTP* / EGK	Offre non économiquement la plus avantageuse
24	PORTEO BTP	Offre non économiquement la plus avantageuse
25	SOGEA SATOM	Offre non économiquement la plus avantageuse
18	QGMI	Offre non économiquement la plus avantageuse
11	SINOHYDRO	Offre non économiquement la plus avantageuse

LOT 4B1 bis - OFFRES NON RETENUS		
N° pli	**Listes des candidats ayant soumissionné**	**Motifs de rejet**
13	EG BTP	Offre anormalement basse
14	GROUPEMENT GER* / BECM-CG	- non-conformité de la note méthodologique par rapport à la consistance des travaux à réaliser notamment en ce qui concerne l'éclairage public - omission de la planification des travaux de fourretage aux carrefours - omission de la planification de l'exécution de la couche de base alors que la couche de fondation a été planifiée - factures d'achat non signées pour certains matériels importants notamment la répandeuse pour liant hydrocarboné de capacité entre 8000 – 10000 litres et le camion gravillonneur
10	OFMAS	Offre non économiquement la plus avantageuse
11	SINOHYDRO	Offre non économiquement la plus avantageuse
8	YCIH	Offre non économiquement la plus avantageuse
25	SOGEA SATOM	Offre non économiquement la plus avantageuse
18	QGMI	Offre non économiquement la plus avantageuse

LOT 7B - OFFRES NON RETENUS		
N° pli	**Listes des candidats ayant soumissionné**	**Motifs de rejet**
9	AFRICA GERMANY	Offre anormalement basse
14	GROUPEMENT GER* / BECM-CG	Offre non économiquement la plus avantageuse
3	CJIC	Offre non économiquement la plus avantageuse
4	Groupement FERMAGE	Offre non économiquement la plus avantageuse
21	MULTI SERVICE SORO ZIE	Offre non économiquement la plus avantageuse
6	GROUPEMENT EE BTP* / EGK	Offre non économiquement la plus avantageuse
24	PORTEO BTP	Offre non économiquement la plus avantageuse

LOT 8B - OFFRES NON RETENUS		
N° pli	**Listes des candidats ayant soumissionné**	**Motifs de rejet**
11	SINOHYDRO	Offre non exhaustive (absence du BPU et du DQE des prix communs)
3	CJIC	Expérience du personnel non conforme à savoir : - Expérience générale des conducteurs des travaux d'ouvrages d'assainissements et de drainages et le Conducteur des travaux Terrassement et chaussée. - Expérience générale de l'ingénieur Etudes Chen Xi non conforme Non-conformité de l'expérience spécifique dans des travaux similaires de l'ingénieur Etudes Chen Xi (une expérience sur deux).
17	GROUPEMENT SOBATRAP / SOBMTI	Engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique non fourni
25	SOGEA SATOM	- Absence de planning de mobilisation de personnel tel que demandé dans la DAOI (IC 31.2 des Données Particulières)

LOT 10B2 - OFFRES NON RETENUS		
N° pli	**Listes des candidats ayant soumissionné**	**Motifs de rejet**
1	GROUPEMENT COPAG	- Formation académique du conducteur des travaux GBOSSA Bonaventure non conforme - Formation académique de l'ingénieur qualité DJOUAH Minton Claude Charly non conforme - Formation académique du de l'ingénieur études AGBELELE Koffi Judicaël non conforme - Année d'expérience globale de l'ingénieur géotechnicien non conforme

7	CRBC	Expérience du personnel non conforme (Conducteur des travaux d'ouvrages d'assainissements et de drainages, Conducteur des travaux Terrassement et chaussée, Ingénieur géotechnicien) Matériel non conforme (Centrale à béton de capacité 25 m3/heure (supérieur à 5 ans))
11	SINOHYDRO	Matériel non conforme (absence de preuve d'achat de tout le matériels)
2	HNRB	- Absence de preuve de possession de Station de Concassage de capacité > 100 tonnes/heure - Absence de preuve de possession de la Centrale d'enrobés de capacité >100 tonnes /heure (≤10 ans). - Absence de preuve de possession de la Centrale de production de matériaux stabilisés ou amélioré de capacité >80 tonnes/heure (≤10 ans) - Absence de preuve de possession de la Centrale à béton de capacité 25 m3/heure (≤5 ans).
6	GROUPEMENT EE BTP* / EGK	- Planning d'exécution non détaillé. - Non-conformité de la centrale de concassage. En effet, le soumissionnaire a présenté une convention de cessation établie en 2016 avec CIRA SA. Mais l'annexe à la convention ne précise pas la capacité de la centrale. - Non-conformité de la centrale de matériaux stabilisés au ciment. En effet, le soumissionnaire a présenté une convention de cessation établie en 2016 avec CIRA SA. Mais l'annexe à la convention ne précise pas l'âge du matériel.
23	IBC	Garantie de soumission non conforme. En effet, le soumissionnaire IBC a mis dans son offre, une garantie de soumission commune pour les lots 3B et 10B2 alors que, conformément aux dispositions du point 13 de l'Avis d'Appel d'Offres, les offres doivent être présentées et déposées par lot.
24	PORTEO BTP	Offre non économiquement la plus avantageuse

LOT 11B- OFFRES NON RETENUS		
N° pli	**Listes des candidats ayant soumissionné**	**Motifs de rejet**
16	GROUPEMENT IDM BTP / SEG-NA BTP SARL	- Le conducteur des travaux terrassements et chaussée dispose d'une licence professionnelle en génie civil, soit l'équivalent du BAC+3 au lieu de BAC+5 demandé par la DAOI. - Insuffisance de camions benne (21 au lieu de 25 demandés) ; insuffisance de bulldozer D6 (2 au lieu de 3 demandés. - Mauvaise planification de la mise en œuvre des travaux (travaux préparatoires achevés au 1er mois ; travaux de revêtements achevés 2 mois plus tôt que les travaux d'assainissements et de drainage. - La mise en œuvre de revêtement achevés 2 mois plus tôt que la pose des bordures. - Travaux d'éclairage public étalés sur toute la durée d'exécution d u projet, alors que l'éclairage public est constitué seulement de la mise en œuvre des socles e lampadaires. - Travaux de mise en œuvre des équipements de sécurité étalés sur toute la durée d'exécution du projet, alors que la signalisation horizontale et verticale intervient vers la fin des travaux.
19	STECOL CORPORATION	- absence de preuve de possession ou de promesse de location de la centrale d'enrobé de capacité supérieure à 100 tonne/heure (âge inférieure à 10 ans). - absence de preuve de possession ou de promesse de location de la centrale de concassage supérieure à 100 tonne/heure.
15	GER	- Description de, la mise en œuvre de l'éclairage public conventionnel dans la note méthodologique alors que le projet a prévu la mise en œuvre des socles pour lampadaires solaires. - Non-planification de la mise en œuvre de la couche d'imprégnation. - Non-description dans la note méthodologique l'étape relative à la formulation de béton hydraulique pour les ouvrages d'assainissements, pavés et bordures, etc.

		- Réalisation des mesures de déflexions seulement sur la plateforme alors que les spécifications techniques ont prévu la réalisation des mesures de déflexions sur les différentes couches de chaussée et plus particulièrement sur la couche de revêtement. - Réalisation de campagne d'essais de plaque à la fin des travaux alors que les essais de plaque se font à différentes étapes d'exécution du corps de chaussée et plus particulièrement sur la plateforme support.
6	GROUPEMENT EE BTP* / EGK	- Planning d'exécution non détaillé, ne présentant que les corps d'état. - Non-conformité du matériel mobilisé notamment la station de concassage de capacité supérieure à 100 tonne/h. En effet, le soumissionnaire a présenté une convention de cessation établie en 2016 entre CIRA SA et EGK SA. L'annexe à la convention ne précise pas la capacité de la centrale. - Non-conformité du matériel mobilisé notamment la centrale de production de matériaux stabilisés au ciment de capacité supérieure à 80 tonne/heure (âge inférieur à 10 ans). En effet, le soumissionnaire a présenté une convention de cessation établie en 2016 entre CIRA SA et EGK SA. L'annexe à la convention ne précise pas la capacité de la centrale ni l'âge de celle-ci.
1	GROUPEMENT COPAG	- Formation académique du conducteur des travaux GBOSSA Bonaventure non conforme - Formation académique de l'ingénieur qualité DJOUAH Minton Claude Charly non conforme - Formation académique du de l'ingénieur études AGBELELE Koffi Judicaël non conforme - Année d'expérience globale de l'ingénieur géotechnicien non conforme
3	CJIC	- Expérience globale des conducteurs des travaux d'ouvrages d'assainissements et de drainages et Conducteur des travaux Terrassement et chaussée non conforme - Expérience globale de l'ingénieur Etudes Chen Xi non conforme - Expérience spécifique dans des travaux similaires de l'ingénieur Etudes Chen Xi non conforme (une référence sur deux)
17	GROUPEMENT SOBATRAP / SOBMTI	Engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique non fourni
22	DUTUM	Caution délivrée par Guaranty Trust Bank (NIGERIA) ; institution étrangère à l'espace UEMOA. Cette caution n'est pas avalisée par une institution financière du Bénin.

Attributaire

N°pli	Soumissionnaire	Montant lu à l'ouverture TTC	Montant après corrections et rabais (FCFA TTC)
		LOT 1B- COTONOU	
11	SINOHYDRO	31 874 945 524	28 733 901 112
		LOT 2B- COTONOU	
19	STECOL CORPORATION	46 896 608 526	46 896 608 526
		LOT 3B- COTONOU	
19	STECOL CORPORATION	56 941 657 717	56 710 331 717
		LOT 4B1- COTONOU	
2	HNRB	33 187 181 755	33 187 181 755
		LOT 4B1 bis- COTONOU	
2	HNRB	36 376 598 810	36 376 598 810
		LOT 7B- ¨PARAKOU	
11	SINOHYDRO	28 940 547 873	28 918 146 818

	LOT 8B- KANDI		
	Aucun soumissionnaire ne satisfait aux critères techniques et financiers		
	LOT 10B2- CALAVI		
5	CHINA XINXING GROUP	43 588 103 406	43 588 103 406
	LOT 11B- DJOUGOU		
	Aucun soumissionnaire ne satisfait aux critères techniques et financiers		

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission ou le Comité d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

LOTS / VILLES	Attributaire provisoire			Délai d'exécution (mois)
	Soumissionnaire	Nationalité	Montant (FCFA TTC)	
LOT 1B-	SINOHYDRO	Chine	28 733 901 112	**22**
LOT 2B-	STECOL CORPORATION	Chine	46 896 608 526	**30**
LOT 3B-	STECOL CORPORATION	Chine	56 710 331 717	**34**
LOT 4B1-	HNRB	Chine	33 187 181 755	**26**
LOT 4B1bis-	HNRB	Chine	36 376 598 810	**30**
LOT 7B-	SINOHYDRO	Chine	28 918 146 818	**22**
LOT 8B-	Infructueux Aucun soumissionnaire ne satisfait aux critères techniques et financiers			
LOT 10B2-	CHINA XINXING GROUP	Chine	43 588 103 406	**30**
LOT 11B-	Infructueux Aucun soumissionnaire ne satisfait aux critères techniques et financiers			

Le Président a clôturé la séance à onze heures précises.

Fait à Cotonou le 05 juin 2023

Equipe de rédaction

Directeur de Publication
Eric YETONGNON

Rédacteur en Chef
Arsène Dossou DAGA

Rédacteurs
Donatien JOHNSON
Horace ADOUKONOU
Hadi BABA

Conception
Direction de l'Information, de l'Archivage et des Statistiques

Abonnement & Publicité
Service de l'Information et des Statistiques

Tiré sur les presses de l'ONIP

Exemplaires téléchargeables
www.marches-publics.bj

GRILLE DES TARIFS ABONNEMENT

OFFRE SPECIAL LANCEMENT
1 AN 16 000 F CFA au lieu de 24 000 F soit 25% de réduction
6 mois 10 200 F CFA au lieu de 12 000 F soit 15% de réduction
3 mois 5 400 F CFA au lieu de 6 000 F soit 10% de réduction

Recevez Le journal des Marchés Publics chez vous :
◊ à la Maison
◊ dans votre Boîte Postale
◊ dans votre Boutique
◊ partout où vous le souhaitez.

Le journal des Marchés Publics,
le journal qu'il vous faut,

Abonnez-vous
Au
Journal des Marchés Publics

1 an = 48 numéros
6 mois = 24 numéros
3 mois = 12 numéros

Vous bénéficierez
Des tarifs promotionnels :
10 à 25%

CONDITIONS DE PUBLICATION

Transmettre à la DNCMP :

1- La version signée des avis à publier;

2- La version électronique en word des avis à publier;

3- La copie de la quittance de versement des frais de publication (50.000F CFA par avis).

Compte Journal Marché Public (Trésor Public)
N° de compte : 000000109417

POINT DE VENTE

Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics
et les Directions Départementales de Contrôle des Marchés Publics.